



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



LE PLAN DE RELANCE RENTRE DANS LES FAITS

Pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, l'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre au quotidien des dispositions du plan de relance qui constitue la pierre angulaire du projet politique porté par la majorité départementale.

Dans ce cadre, les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) relatifs à la voirie et aux collèges, ont été exécutés conformément aux objectifs fixés en début d'année.

De plus, en 2022, la gestion des compétences obligatoires du Département a été effectuée par les services avec professionnalisme et dévouement. Des adaptations de l'organisation de l'administration pour faire face à l'évolution des profils et des problématiques des usagers sont en cours et en préparation.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par un dialogue social riche et constructif avec les représentants du personnel portant notamment sur le RIFSEEP, le Ségur et la mise en œuvre de la loi Taquet.

Considérant ces différents éléments, ce rapport d'activité reflète le travail d'une Administration efficace et compétente au service des habitantes et habitants du Tarn-et-Garonne.

Michel WEILL

Président du Conseil départemental

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Weill', written over the printed name and title.

L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ PAR... ...SON NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	12
Le Président	12
L'Assemblée Plénière	12
Les commissions d'Études	12
La commission permanente	12
L'année 2022 marquée par le lancement de projets transverses de modernisation de ses instances délibérantes	14

...SON ADMINISTRATION	14
Les agents départementaux œuvrent au quotidien à la continuité de l'action publique	14
Sécurisation juridique de l'action administrative	15
Commande publique	18
S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité	19
Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive	19
La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services	21
Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier	22
Malgré un cadre budgétaire contraint le département a su avoir une action ambitieuse par l'adoption de plusieurs plans de relance	24
Les plans de relance initiés par le Département	27

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ TOUT EN VEILLANT À UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES	30
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AUTRES RÉALISATIONS	30
Sécuriser le réseau routier	30
Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental	31
Interventions en faveur de l'environnement	32
INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	33
Renforcer le réseau électrique	33
Améliorer la couverture de la téléphonie mobile	33
INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES	33
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV	35
Un accompagnement constant à la ligne LGV	35
RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALES	36
Soutenir le développement territorial	36
L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)	36
Les subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants	38
Politiques territoriales contractuelles	38

AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES	40
Améliorer l'accès aux services publics de proximité	40
Le schéma départemental de présence postale	42
PROMOUVOIR LE TERRITOIRE	43
Organiser la promotion touristique du territoire	43
Porter des projets d'envergure	45
Mobilités et sports de nature	46
RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	
ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE	50
Pour les personnes âgées	50
Pour les personnes en situation de handicap	50
Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires	51
Être à l'écoute des usagers vulnérables : le CDCA	52
Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...	53
POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL	54
Délégation des aides à la pierre	55
Les interventions du Département sur ses crédits propres	55
Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables	56
RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE	56
Le Département en charge du versement du RSA et de l'insertion des bénéficiaires	56
Un minima social de plus en plus contrôlé	57
Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion	57
Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion	58
ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE	59
Porteur de cette politique, le Département coordonne l'ensemble des acteurs	59
Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement	54
Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention	61
Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes	61
L'adoption et l'accès aux origines personnelles	62
Engager dès le plus jeune âge avec la PMI	62

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ	64
Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires	64
Le projet de service 2019-2022 : l'action ambitieuse du Département	64
Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité	65
DÉVELOPPER LES SAVOIRS ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES	
ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION	68
LE DEPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES	68
Construction, extension et rénovation et fonctionnement des collèges	68
Une restauration scolaire de qualité grâce à « <i>Bien manger en Tarn-et Garonne</i> »	68
Accroître les équipements en informatique et communication	69
De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens	69
Développer le sport en milieu scolaire	70
L'enseignement pour tous grâce au transport adapté	70
L'aide départementale aux écoles communales	71
DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	71
L'offre de formation s'agrandit	71
Promotion de la vie étudiante	71
Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire	72
FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ	72
PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES	72
La médiathèque départementale, un pilier de l'action culturelle	72
Les Archives départementales entre rénovation et ouverture au public	73
Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels	75
Coordonner les enseignements artistiques	75
L'Espace des Augustins	76
L'Abbaye de Belleperche	76
DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT	77
L'aide départementale aux projets structurants	77
Le soutien au sport performance	77
Le soutien, vecteur de cohésion sociale et d'éducation	77
Le sport solidarité	77
La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne	78
Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »	79

ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

82

Favoriser la production locale et les circuits-courts

82

Assainissement des terres

82

Subventions aux CUMA

82

Aménagement du foncier agricole

82

Incitation à l'assurance contre la grêle

83

Aides exceptionnelles : fonds de soutien gel

83

Les aides aux investissements des exploitations agricoles

83

Aides aux mesures agri-environnementales

83

Aides aux actions agrotouristiques

84

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

84

Sécurisation de la ressource

84

Eau potable et assainissement collectif

86

Les interventions du SATESE

86

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

88

Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles

88

Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe

88

Accompagner des maîtres d'ouvrages locaux

89

Gestion des rivières et prise en compte des zones humides

89

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte

89

ENCLANCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

90

Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs

90

Développer une filière bois locale

90

Soutenir la rénovation énergétique

90

L'action du département en matière de déchets

91

Le soutien aux associations

91

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

91

Un investissement de longue date

91

La sécurité sanitaire animale

91

La sécurité alimentaire

92

La sécurité sanitaire des eaux

92

La sécurité sanitaire humaine

92

La surveillance environnementale

93

Surveillance de la radioactivité

93

Surveillance dumoustique tigre

93

Surveillance de la qualité de l'air

94



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



L'ACTION AMBITIEUSE DU DÉPARTEMENT

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



VOS 30 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 2021►2028



L'ACTION DE LA COLLECTIVITÉ PAR...

...SON NOUVEAU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le président

Élu par les conseillers départementaux pour 6 ans, le Président incarne l'exécutif du Département. Il dirige l'administration, met en œuvre et accomplit les décisions de l'assemblée. Il élabore le budget, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la collectivité.

L'Assemblée plénière

Elle constitue l'organe délibérant du Département. Elle définit les grandes orientations de la politique départementale. Son président la réunit en séances publiques au moins une fois par trimestre. Les séances publiques sont préparées lors des commissions spécialisées au sein desquelles siègent les élus. Ces commissions étudient les dossiers qui viendront à l'ordre du jour et émettent un avis, afin d'éclairer les décisions de l'assemblée.

Les commissions d'étude

1^{ère} Commission : Finances

Présidente : Mme Valérie RABAULT
Vice-Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE
Secrétaire : Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Membres :
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET
M. José GONZALEZ
M. Romain LOPEZ
Mme Dominique SARDEING

2^{ème} Commission : Personnel, affaires générales

Présidente : Mme Marie-Claude NÈGRE
Vice-Président : Mme Dominique SARDEING
Secrétaire : M. José GONZALEZ
Membres :
M. Mathieu ALBUGUES
M. Christian ASTRUC
M. Jean-Michel BAYLET

Mme Élisabeth CASTAGNÉ
M. Romain LOPEZ
Mme Valérie RABAULT

3^{ème} Commission : Éducation, enseignement supérieur, sport

Président : M. Bernard PÉCOU
Vice-Président : Mme Dominique SARDEING
Secrétaire : M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Anne IUS
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Nadine SINOPOLI

4^{ème} Commission : Mobilités, infrastructures, routes

Président : M. Cédric VAISSIÈRES
Vice-Président : M. Jean-Luc DEPRINCE
Secrétaire : M. Mathieu ALBUGUES
Membres :
M. Jérôme BEQ
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Any DELCHER
Mme Dominique SARDEING

5^{ème} Commission : Solidarité, santé, habitat

Présidente : Mme Nadine SINOPOLI
Vice-Président : M. José GONZALEZ
Secrétaire : Mme Catherine BOURDONCLE
Membres :
Mme Élisabeth CASTAGNÉ
Mme Patricia DUCASSÉ
Mme Clarisse HEULLAND
M. Romain LOPEZ
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Marie-Claude NÈGRE

6^{ème} Commission : Aménagement, innovation, numérique, ruralité, contractualisation

Présidente : Mme Sophie DELBREIL
Vice-Présidente : Mme Catherine BOURDONCLE
Secrétaire : M. Emmanuel CROS

Membres :

M. Jean-Michel BAYLET
M. Alain BELLOC
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Christiane LE CORRE
Mme Liliane MORVAN

7^{ème} Commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts

Présidente : Mme Liliane MORVAN
Vice-Président : M. Jérôme BEQ
Secrétaire : M. Jean-Luc DEPRINCE
Membres :
M. Christian ASTRUC
Mme Véronique COLOMBIÉ
Mme Sophie DELBREIL
Mme Anne IUS
Mme Marie-Claude NÈGRE
Mme Valérie RABAULT

8^{ème} Commission : Transition écologique, eau, déchets

Président : M. Michel WEILL
Vice-Président : M. Alain BELLOC
Secrétaire : M. Cédric VAISSIÈRES
Membres :
M. Christian ASTRUC
Mme Catherine BOURDONCLE
Mme Véronique COLOMBIÉ
M. Jean-Luc DEPRINCE
Mme Clarisse HEULLAND
Mme Liliane MORVAN

9^{ème} Commission : Culture, patrimoine, langue occitane

Présidente : Mme Patricia DUCASSÉ
Vice-Présidente : Mme Christiane LE CORRE
Secrétaire : Mme Dominique SARDEING
Membres :
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Catherine BOURDONCLE
M. Ghislain DESCAZEUX
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Bernard PÉCOU
Mme Valérie RABAULT

10^{ème} Commission : Économie, emploi, insertion, tourisme

Présidente : Mme Anne IUS
Vice-Président : M. Emmanuel CROS
Secrétaire : Mme Nadine SINOPOLI
Membres :
Mme Véronique COLOMBIÉ
Mme Any DELCHER
M. Jean-Luc DEPRINCE
M. José GONZALEZ
Mme Clarisse HEULLAND
Mme Marie-José MAURIÈGE

La commission permanente

Le Président du Conseil départemental préside la commission permanente composée de 9 Vice-Présidents et 9 membres issus des groupes politiques de l'Assemblée départementale. Elle règle les affaires courantes du Département, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui sont consenties par l'Assemblée départementale. Les 19 membres de la commission permanente :

Président : M. Michel WEILL,
Président du Conseil Départemental,

Vice-Présidents :
Mme Marie-Claude NÈGRE
M. Jean-Luc DEPRINCE
Mme Dominique SARDEING
M. José GONZALEZ
Mme Catherine BOURDONCLE
M. Emmanuel CROS
Mme Christiane LE CORRE
M. Alain BELLOC
M. Jérôme BEQ

Autres Membres :
Mme Nadine SINOPOLI
M. Mathieu ALBUGUES
Mme Clarisse HEULLAND
M. Cédric VAISSIÈRES
M. Jean-Philippe BÉSIERS
Mme Marie-José MAURIÈGE
M. Jean-Claude BERTELLI
M. Romain LOPEZ
M. Ghislain DESCAZEUX

L'année 2022 marquée par le lancement de projets transverses de modernisation de ses instances délibérantes

Dans la continuité des enjeux stratégiques de l'action départementale, le secrétariat général de l'assemblée a mené les études pour refondre les outils métiers tant à destination des élus, des administrés que des services.

- l'étude pour le renouvellement du logiciel d'élaboration et de gestion des délibérations et arrêtés de la collectivité,
- mise en œuvre de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales applicable au 1^{er} juillet 2022,
- étude pour la création d'un espace de travail dématérialisé (convocation et mise à disposition des rapports) à destination des élus et déploiement du vote électronique des instances délibérantes.

Stratégie de simplification et d'optimisation les délais d'élaboration des actes réglementaires, poursuite et finalisation du processus de dématérialisation, de sécurisation juridique et de développement durable en mettant fin aux impressions papiers des rapports du Président.

En parallèle, le secrétariat général de l'assemblée mène ses missions :

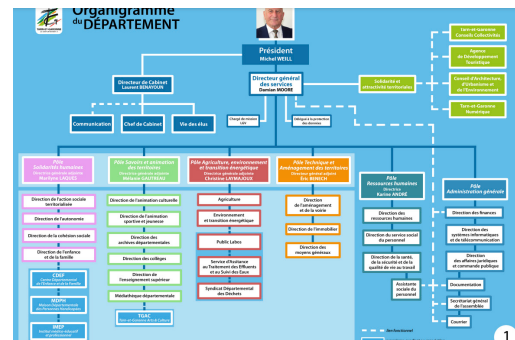
- finalisation des désignations au sein des commissions institutionnelles, associations et organismes extérieurs ou départementaux issues de la nouvelle mandature.
- organisation des instances délibérantes : sécurisation du processus décisionnel, organisation des réunions, procès verbaux des séances, caractère exécutoire des actes :

- organisation de 4 sessions du conseil départemental, production de 187 délibérations, et 4 procès-verbaux de débats, 35 commissions d'étude,
- organisation de 9 réunions de commission permanente, production de 331 délibérations et 9 procès-verbaux synthétiques,
- réalisation de 25 recueils des actes.

Au total, 13 séances ont eu lieu et 518 délibérations ont été produites en 2022 par le service.

... PAR SON ADMINISTRATION

Les agents départementaux œuvrent au quotidien à la continuité de l'action publique



organigramme de l'administration (mai 2023)

Le Pôle Ressources Humaines est chargé de recruter et d'accompagner les agents tout en recherchant l'adéquation et l'optimisation des moyens humains aux missions de service public.

À ce titre, il met en œuvre des dispositifs visant au maintien dans l'emploi, au développement de l'employabilité et à la formation tout au long de la vie professionnelle des agents. Il conseille et accompagne la direction générale et les différentes directions dans la mise en œuvre des évolutions d'organisation et la prise en charge des situations individuelles. Il veille également à la santé des agents au travail et à développer des actions de prévention des risques professionnels au sein de la collectivité.

RÉTROSPECTIVE 2022

L'année 2022 a été marquée par des évolutions d'importance dans le domaine des ressources humaines, en faveur des agents départementaux.

1/ Les mesures engagées à l'initiative de l'Exécutif * **la refonte du régime indemnitaire**

Le chantier du RIFSEEP était programmé pour répondre aux attentes exprimées par les personnels, avec les objectifs suivants : établir un régime indemnitaire plus lisible et transparent, mais aussi plus équitable ; après 4 années de fonctionnement, ces modalités de mise en œuvre avaient montré leurs limites. De juillet à octobre 2022, 6 réunions d'échanges avec les représentants du personnel ont permis de définir le nouveau RIFSEEP des personnels de catégorie C, pour une

mise en œuvre en janvier 2023, avec l'engagement de poursuivre les travaux pour les catégories B et A sur l'exercice 2023.

70 % des agents de catégorie C ont ainsi bénéficié d'une augmentation de leur IFSE et l'IFSE socle minimale a été fixée à 4800 euros annuels.

La dépense associée s'élève à 350 000 euros pour les ces personnels.

*** une amélioration de la participation employeur sur les cotisations auprès de mutuelles labellisées** pour la prévoyance et la complémentaire santé, à compter du 1 juillet 2022.

Les plus bas salaires peuvent désormais bénéficier d'une aide mensuelle de 15 euros pour chacun de ces deux dispositifs.

*** la nécessité de réviser le règlement intérieur et les modalités du temps de travail** dans la collectivité pour garantir une juste adéquation des cycles de travail avec la législation, et notamment les dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

*** le développement de l'apprentissage notamment dans le secteur social**

Dans une perspective de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une collaboration avec l'Université de Montauban, l'organisme de formation Erasme et les équipes départementales a pu être établie pour permettre à des jeunes gens de bénéficier d'un contrat d'apprentissage et du financement d'une formation pour devenir éducateur spécialisé et à terme rejoindre les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance : 9 apprentis ont ainsi été recrutés dans ce domaine.

2/ Des mesures gouvernementales à fort impact budgétaire

De façon sporadique, plusieurs mesures gouvernementales ont été édictées dans le domaine des ressources humaines au cours de l'année 2022.

*** le Ségur 2 de la Santé décliné à la fonction publique territoriale** avait l'ambition de revaloriser certains métiers de l'univers social et médico-social. Un décret a été publié en avril 2022, puis deux lois de finances rectificatives

sont intervenues, suivies encore d'un décret le 30 novembre 2022. Un complément de traitement indiciaire ou une prime de valorisation, selon les cas, allaient pouvoir être alloués à un peu plus de 230 agents départementaux en 2023, mais avec un effet rétroactif au 1er avril 2022. (coût 2022 : + 800 000 euros)

*** Des revalorisations successives des rémunérations ont aussi rythmées l'année 2022**

Pour amortir l'inflation, le SMIC a progressé à 3 reprises : +0,9 % en janvier, + 2,65 % en mai, + 2,01 % en août, produisant ses effets sur les plus bas salaires et les modalités de rémunération des 250 assistants familiaux.

Après un « gel » de longue durée de la valeur du point d'indice des fonctionnaires, une revalorisation de +3,5 % est intervenue au 1er juillet 2022 pour l'ensemble des personnels. (coût 2022 : + 750 000 euros)

Si ces mesures sont favorables aux personnels, force est de constater que seul le Gouvernement en a dicté le rythme et la portée.

3/ Focus sur le dialogue social

Le 8 décembre 2022 se sont déroulées les élections professionnelles.

3 réunions au cours de l'année ont permis de préparer cet événement d'importance avec les organisations syndicales.

Tout au long de l'année 2022, le dialogue social a été nourri de nombreux échanges au regard des travaux programmés: 6 séances de comité technique (CT) et comité d'hygiène et sécurité (CHSCT), en sus des réunions de groupes de travail (RIFSEEP, action sociale, commission avancements/promotions internes, élections professionnelles...)

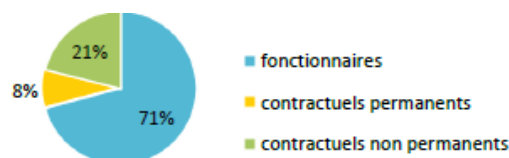
4/ Quelques chiffres :

Les données suivantes sont issues du rapport Social Unique au 31 décembre 2021.

Les effectifs :

➡ **1 513 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021**

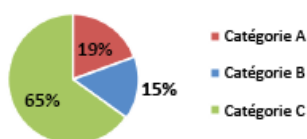
> 1 071 fonctionnaires
> 123 contractuels permanents
> 319 contractuels non permanents



À ce nombre s'ajoutent 250 assistants familiaux qui participent au quotidien à la politique menée en faveur de la protection de l'enfance/

Caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents par catégorie



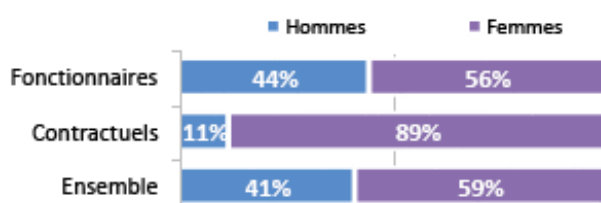
Les principaux cadres d'emplois les plus fortement représentés dans la collectivité

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint administratifs	22%
Adjoint techniques	21%
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	15%
Rédacteurs	8%
Agents de maîtrise	7%

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel
Administrative	35 %	27 %
Technique	55 %	24 %
Culturelle	2 %	3 %
Sportive	0 %	1 %
Médico-sociale	99 %	45 %

Répartition par genre et par statut



En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans.

Age Moyen des agents permanents

- Fonctionnaires.....49
- Contractuels permanents38

Age moyen des agents non permanents

Contractuels non permanents..... 35,5

En 2022, les charges de personnel s'élèvent à la somme de 66 600 000 €

(hors assistants familiaux, pour lesquels la somme de 17 566 000 euros leur est dédiée)

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13 %

L'action sociale du personnel départemental

L'action sociale du département au profit des agents représentent un budget global réalisé pour l'année 2022 de 913 000 €.

L'action sociale du département opère dans plusieurs domaines, dont les principaux thèmes sont l'organisation de l'arbre de Noël des enfants du personnel, la participation, financière à des locations saisonnières, à des chèques vacances, à des mutuelles labellisées (...)

Sécurisation juridique de l'action administrative

Les affaires juridiques constituent une fonction transverse majeure au sein des collectivités territoriales.

La fonction juridique évolue sans cesse, au rythme de l'inflation normative, de la complexité croissante des textes et de l'élargissement des responsabilités des acteurs locaux. Par ailleurs, les collectivités locales doivent se prémunir contre les effets de la judiciarisation de la vie publique.

Concrètement, le service des affaires juridiques apporte une expertise juridique aux problématiques des dossiers de la collectivité, notamment en garantissant la sécurité juridique des actes et en s'occupant du suivi des contentieux avec les services concernés.

Les études et les avis constituent un préalable à la définition d'une stratégie et d'une prise de décision au regard de l'analyse et de la portée de la réglementation en vigueur pour l'ensemble des domaines de compétence de la

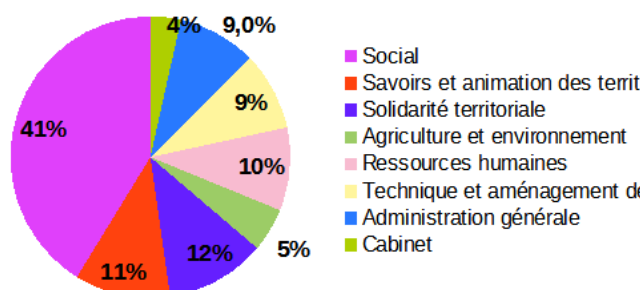
collectivité, sur saisine des différentes directions et comme force de propositions.
Concrètement cela passe par :

- une production d'expertises et de diagnostics de risque,
- des notes circonstanciées de consultation,
- l'élaboration de méthodologies, d'outils et de supports adaptés au fonctionnement de l'administration,
- l'accompagnement des services dans la communication des documents administratifs.

L'élaboration et la rédaction des actes

La sécurisation des actes, qui participe de l'expertise rendue, constitue l'autre volet des missions du service juridique. Concrètement, il s'agit d'élaborer des différents actes (contrats et conventions, arrêtés, règlements, mesures et décisions administratives) pris en exécution des délibérations départementales et des objectifs de gestion.

Les chiffres clés 2022 : **510** études et actes

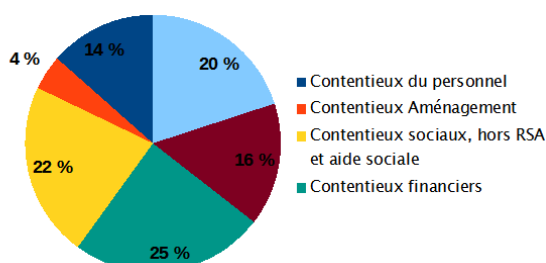


Défendre les intérêts du Département

Les contentieux et actes de procédure sont traités en direct par le Département qui réalise les écritures et assure la représentation devant les tribunaux quand le ministère d'avocat n'est pas obligatoire.

Les avocats interviennent à raison de la spécificité du domaine de compétence et pour les matières où leur assistance est de droit.

Nombre de procédures : **45**



Sécuriser l'action publique suppose d'être informé rapidement

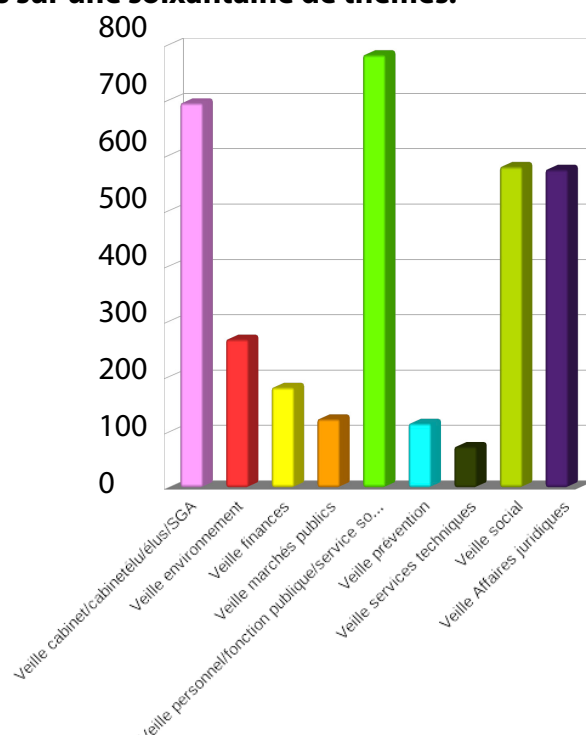
Le **service de documentation « La Doc' »** assure la conduite de la politique documentaire du Département. Outre la gestion du fonds documentaire et la réponse aux demandes des utilisateurs (élus et agents), elle accompagne les services dans leur travail quotidien en tant que service ressources : un rôle stratégique puisque l'information entre en jeu notamment dans les processus de prise de décisions et de formation continue des agents.

En 2022, le **fonds documentaire** est composé de :

- **266 abonnements** à des revues professionnelles et spécialisées pour 167 titres (revues, journaux, mises à jour, internet)
- **8 200 ouvrages** dont nouveaux ouvrages (15) et désherbage (82)
- **délibérations** depuis 1971.

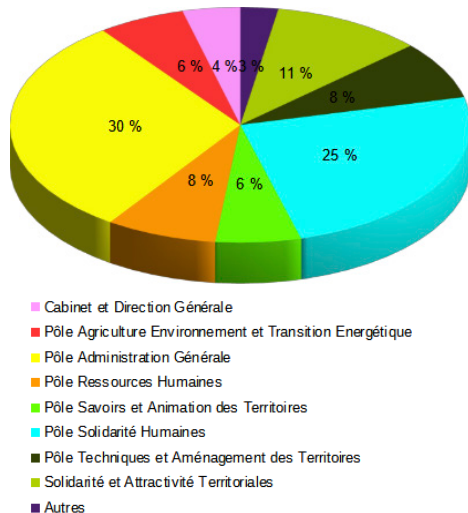


La Doc' assure des veilles documentaires sur une soixantaine de thèmes.



Il produit 500 panoramas de presse quotidiens (presse nationale et locale, panoramas Cabinet/Élus, Intranet).

En ce qui concerne l'aide à la décision : **717** recherches effectuées à la demande des utilisateurs en 2022.



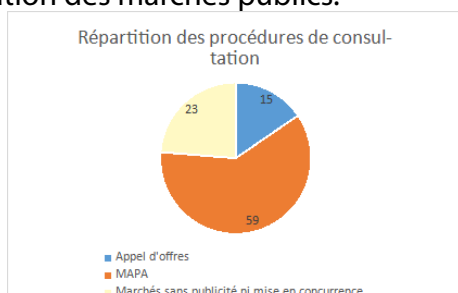
Commande publique

Afin d'homogénéiser les pratiques, garantir la cohérence des dossiers et permettre à la collectivité de procéder à des achats dans les meilleures conditions, le service de la commande publique met en œuvre les procédures d'achat public d'un montant supérieur à 40 000 € HT et conseille les services pour l'ensemble des achats.

Il assiste les services opérationnels dans la définition du besoin et dans la recherche de la procédure pertinente. Il rédige les pièces administratives des marchés puis assure leur publication et réceptionne les offres. Après analyse des offres par les services opérationnels, le service achève la procédure de passation des marchés, et prend également en charge l'organisation et le secrétariat des commissions d'appel d'offres et juries de concours de maîtrise d'œuvre.

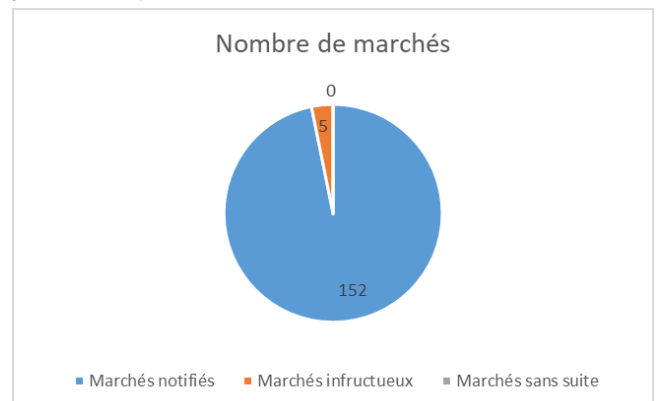
Ce service prend également en charge les procédures de marchés réalisées par la cellule d'ingénierie départementale à destination des petites collectivités (TGCC traité à la page 37)

Engagé depuis 2019 dans une forte démarche de dématérialisation, le service de la commande publique poursuit ses efforts par l'extension de la démarche à certains actes d'exécution des marchés publics.



Les chiffres pour le Département en 2022 :

	4 ETP
	97 consultations lancées
	152 marchés notifiés
	43 communes et EPCI accompagnés
	84 Dossiers de Consultations des Entreprises publiés
	2 179 dossiers retirés sur le profil acheteur
	361 offres électroniques réceptionnées
	157 actes transmis au contrôle de légalité
	2 concours d'architecture



Faits marquants :

- Première année de mise en œuvre de la nomenclature interne relative aux fournitures et services homogènes. Constituée de 793 codes, elle a pour objet de permettre la computation des seuils de marchés publics conformément à l'article R2121-1 du code de la commande publique.
- Hausse des prix dans les marchés publics : 12 demandes traitées au titre de la hausse des prix dans les marchés publics
- Attribution des marchés de denrées alimentaires : 5 procédures pour 25 marchés attribués après une redéfinition de l'allotissement et des besoins, pour des produits plus qualitatifs, une meilleure prise en compte des considérations environnementales notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Egalim et l'intégration de circuits courts.

S'assurer contre les risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité

Le service des assurances a pour mission de :

- garantir la couverture en assurances permanentes des risques liés à l'activité, aux biens et aux personnes de la collectivité,
- assurer la gestion et l'indemnisation des dommages subis des divers risques garantis :
 - responsabilité civile (RC),
 - dommages aux biens (DAB),
 - protection juridique et fonctionnelle (PJ, PF)
 - tous risques expositions et œuvres d'art,
 - flotte automobile,
 - garantie dommages-ouvrage.

En 2022 : **503 dossiers en gestion** sur le « volet des Assurances et locations engins » contre 465 en 2021 **soit + 8,17 %**.

Les divers risques en matière d'assurance et leur sinistralité divergent selon la garantie.

1- Volet assurances :

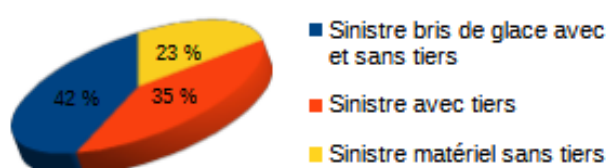
244 sinistres enregistrés pour 2022 avec une sinistralité en augmentation de +18,30 % sur le volet responsabilité civile et une stabilité de la sinistralité sur les autres risques.

La répartition et la typologie des divers risques se déclinent ci-après :

Sinistres aux biens



Sinistres flotte auto



Responsabilité civile par domaine



2- Volet assurance location d'engins :

Le Département loue temporairement et régulièrement du matériel spécifique pour l'entretien de la voirie.

Gestion de 182 contrats de location d'engins en 2022 avec une augmentation de la durée d'assurance, 1080 jours contre 843 jours en 2021.

Concernant la protection juridique et fonctionnelle des agents départementaux :

- 2 sinistres en protection juridique pour 2022,
- 4 sinistres de l'année 2021 non clôturés.

Adapter les systèmes informatiques pour une action publique plus agile et réactive

La Direction des Systèmes Informatiques et de Télécommunications (D.S.I.T.) s'attache à **adapter l'outil informatique par rapport notamment à l'évolution très rapide du contexte réglementaire, ce qui suppose d'être agile pour assurer une action la plus réactive possible.**

Cette exigence se traduit dans toutes les missions du SGID :

- La veille technique et réglementaire dans les domaines de l'informatique, des réseaux, des télécommunications et de leurs applications au Département ;
- L'inventaire des besoins en matériels et logiciels informatiques, en moyens de télécommunications, de méthodes et de procédures d'automatisation du Département ;
- L'étude et le conseil en infrastructures de réseaux, de télécommunications, de choix de matériels, de logiciels, de méthodes et de procédures d'automatisation pour le Département et ses partenaires ;
- L'analyse des besoins, le développement ou le choix et l'adaptation et le déploiement

d'infrastructures de réseaux, de télécommunications, de solutions matérielles et logicielles, de méthodes et de procédures d'automatisation ;

- La maintenance résolutive, évolutive, technologique et réglementaire des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels ;

- L'exploitation et la sécurisation des infrastructures réseaux, de télécommunications, des matériels et des logiciels, du système d'information et la production de documents et de fichiers pour les services du Département et des communes, ainsi que l'administration de l'intranet ;

- L'assistance technique et réglementaire aux utilisateurs des infrastructures réseaux ou de télécommunications, des matériels et des logiciels, des méthodes et de procédures d'automatisation ;

- L'élaboration des propositions budgétaires, la préparation des marchés, les commandes et le contrôle des prestations et des fournitures, l'enregistrement des factures et l'inventaire des matériels, des logiciels et des moyens de télécommunications, les relations avec les fournisseurs pour l'ensemble des domaines précités.

La D.S.I.T. est composée des services des études, de l'exploitation et de la cellule système d'informations géographiques départemental (S.I.G.D.)

Faits marquants en 2021

Cellule S.I.G.D.

- Réalisation du site web <https://ens.tarnetgaronne.fr/> pour la mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles (collaboration Cellule S.I.G.D. – Pôle Agriculture et Environnement – CAUE – Tarn et Garonne Tourisme) ;

- Réalisation du site web <https://lacarto.ledepartement82.fr/franceservices> « Proximité des services publics » : recherche des permanences du Conseil départemental et les sites France Services (lieu, horaires...) ;

- Réalisation d'outils de relevé terrain pour la Direction de l'aménagement et de la voirie : suivi de la viabilité hivernale, saisie des diagnostics phytosanitaires des plantations d'alignement, relevé des ouvrages hydrauliques (tablettes à disposition des référents en subdivision).

Bureau Action sociale & Prévention médico-sociale

- mise en place du dispositif PCH parentalité ;
- Mise en place de l'interface Implicit – Grand Angle ;

Bureau Gestion des subventions & Marchés publics

- Mise en place de l'interface Progos (subventions) – Grand Angle ;

- Mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion des marchés publics.

Bureau Gestion financière & comptable

- Mise en œuvre du nouvel outil de gestion comptable et financière Grand Angle

- Mise en œuvre de la nouvelle version de l'outil de gestion de la dette Salvia Financement.

Bureau Gestion des ressources humaines

- Mise en place de l'interface eCivi-RH – Grand Angle ;

- Mise en place de l'indemnité de Télétravail.

Bureau de la micro-informatique

- Collèges : Migration serveur magret vers Eole (collège pilote Olympe de Gouge et Simone Veil) ;

Bureau de la téléphonie

- Collèges : Installation du wifi à la demande dans tous les établissements ;

- Collèges : Mise en œuvre serveurs, wifi, téléphonie Collège de Verdun ;

La première phase du projet SGAD (système de gestion et d'archivage des documents) entre en production avec la gestion électronique de documents en juin 2022.

Faits marquants en 2022

Cellule S.I.G.D.

- Réalisation d'un portail SIGD <https://lacarto.ledepartement82.fr/portalsigd> regroupant l'ensemble des applications web SIG à destination du grand public, des partenaires et des agents de la collectivité ;

- Formation des techniciens des syndicats de rivière du Tarn-et-Garonne et du Gers (convention) à l'outil d'évaluation de la qualité hydromorphologique des cours d'eau (avec le SATESE) ;

- Organisation d'une réunion départementale des techniciens SIG des collectivités en collaboration avec l'Institut Géographique National.

Bureau Gestion des subventions & Marchés publics

- Personnalisation de l'outil de gestion des

marchés publics avec de nouveaux modules, ainsi que la modernisation de la plateforme de dématérialisation (AWS) ;

- Migration complète en version web de l'outil de catalogage de l'abbaye de Belleperche (Webmuseo) ;

- Mise en place d'une billetterie pour l'espace des Augustins (Supersonic).

Bureau de la micro-informatique

- Déploiement de 3562 micro-ordinateurs portables supplémentaires dans les collèges du Département.

Bureau de la téléphonie

- Déploiement et mise en service des nouveaux accès réseaux (fibre) entre l'ensemble des sites distants et l'Hôtel du Département, associés à un upgrade des débits internet.

Le parc d'équipement est constitué de :

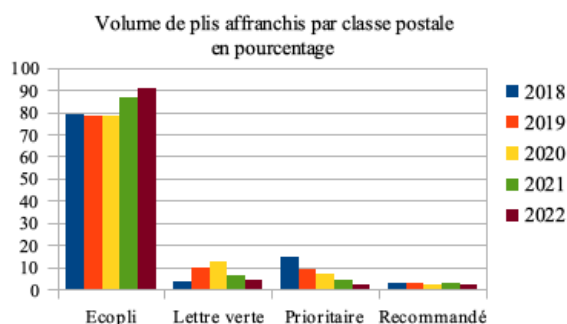
- services du Conseil Départemental, 1128 postes de travail informatiques répartis sur tout le département et reliés via fibre optique ou adsl ; 300 serveurs virtuels hébergés sur 10 serveurs physiques répartis sur 2 salles distinctes configurées en PCA.

- Collèges, 5666 postes informatiques et 906 tablettes ; 125 serveurs virtuels hébergés sur 36 serveurs physiques (2 par collège) reliés à la DSI pour assurer les sauvegardes.

Demandes d'assistance ou incidents signalés et traités : 5123 tickets d'intervention.

La recherche de la performance de l'action publique dans tous les services

Le **service courrier** a mené, cette année encore, une démarche sur l'optimisation des affranchissements : augmentation des plis affranchis en Ecopli et diminution de ceux expédiés en tarif prioritaire.



Il est constaté une augmentation du nombre de mails reçus. Le volume de courrier papier reste stable.

• 22 624 enregistrements

- 169 715 plis affranchis dont 939 recommandés

- 4 297 mails reçus et traités et environ 250 mails par mois (soit 3 000 sur 2022) directement éliminés (mail malveillant, spam, publicité, ...)

La Direction des moyens généraux en 2022 a poursuivies missions d'approvisionnement des services en moyens matériels et de maintenance des équipements départementaux.

L'année 2022 a permis de consolider les projets mis en place l'année précédente et de les intégrer dans une organisation pérenne.

Il s'agit notamment de la reprise des missions de visiteur technique ainsi que de l'atelier carrosserie qui avaient été interrompues pendant 3 ans.

Ces deux activités sont maintenant totalement opérationnelles et permettent un fonctionnement optimal de l'atelier mécanique ; ce qui a permis par ailleurs d'intégrer deux nouveaux mécaniciens pour compenser les mouvements de personnel.

Concernant les projets 2022 :

- Le début d'année a été marqué par le renouvellement complet des EPI pour les agents des routes.

Les groupes de travail constitués pour le lancement de la consultation ont conduit à modifier la gamme d'EPI proposés en mettant l'accent sur le confort aussi bien des vêtements que des chaussures.

Les nouveaux EPI qui équipent aujourd'hui les agents sont par ailleurs en bleu et orange car ces couleurs standardisées permettent un meilleur approvisionnement.

- Parallèlement à ces changements, la question du lavage des EPI était devenue préoccupante depuis 2021, dès lors qu'aucun prestataire n'avait répondu au marché qui avait été relancé.

Le précédent contrat qui liait le département à l'entreprise Bargues ayant posé de nombreux problèmes d'organisation et de qualité de prestation ; une solution alternative devait être trouvée.

L'entretien des EPI étant une obligation de l'employeur, le choix d'une prestation en régie s'est imposé et des travaux ont été entrepris pour installer dans les locaux de la collectivité une laverie équipée de matériel professionnel et un poste de lingère a été créé.

Le coût total de ce projet s'élève à 43 099 € TTC pour le matériel et 65 007,13 € TTC pour les travaux.

La laverie est entrée en fonction au 1er octobre 2022 et permet d'entretenir le linge de plusieurs services : voirie, restaurant administratif, CDEF, SATESE, laboratoire vétérinaire, environnement, Base de Loisirs, etc.

Depuis sa mise en service, les avis sont unanimement positifs sur la qualité de l'organisation mise en place ainsi que du lavage des vêtements.

- Pour l'entretien des espaces verts, un robot de tonte télécommandé a fait l'objet d'une acquisition pour un montant de 35 760 € TTC ; il permet d'entretenir des espaces difficiles d'accès ou en forte pente.

Enfin l'obligation d'entretenir une friche à proximité du collège de Labastide-Saint-Pierre nous a conduit à adopter la solution de l'éco-pâturage. Un troupeau de moutons se trouve depuis mai 2022 sur ce terrain qui a été équipé à cet effet d'un abri et d'un accès à l'eau

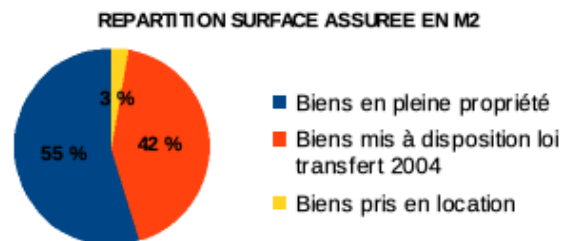
Valoriser, entretenir et gérer le patrimoine immobilier

Le service des assurances et de la valorisation du patrimoine est chargé de :

- assurer les biens immobiliers

Stabilité de la surface assurée pour les 159 biens en gestion (pleines propriétés, locations données et prises)

Biens	2021	2022
Biens en pleine propriété	142 847 m ²	143 228 m ²
<i>Dont biens donnés en location</i>	16 460 m ²	16 367 m ²
Biens mis à disposition suite loi transfert 2004	110 117 m ²	111 071 m ²
Biens pris en location	7 224 m ²	7 305 m ²
Total m² assurés	260 188 m²	261 604 m²



- la fiscalité des biens immobiliers

Malgré un taux d'imposition de plus de 4,7 %, l'année 2022 est marquée par une diminution des dépenses de l'imposition foncière liée à l'octroi d'exonérations sur le bâti et non bâti (bâtiments reclassés, taxes sur logements vacants, dégrèvement sur le non bâti suite à sécheresse).

La somme réglée par le Département pour 2022 s'élève à 132 978 € contre 142 961 € en 2021.

- l'élaboration et la gestion des contrats de location, occupations domaniales :

* 16 actes administratifs signés en 2022 contre 25 contrats signés en 2021,

* 42 dossiers en gestion.

La gestion de l'immobilier doit permettre au Conseil départemental d'assurer ses missions dans les meilleures conditions d'accueil sur l'ensemble du territoire, et de maintenir son patrimoine.

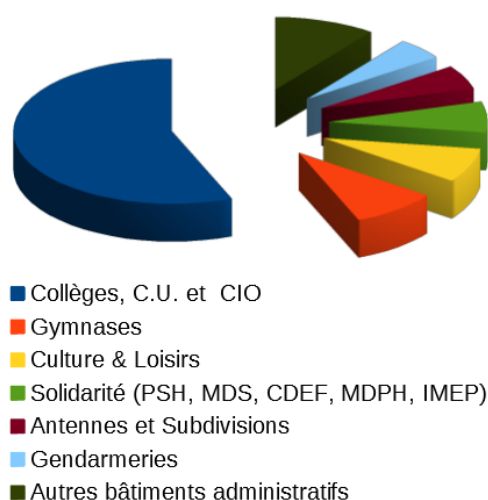
Aussi, la Direction de l'immobilier s'attache à garantir la conformité des bâtiments, à les préserver et les faire évoluer, à mener à bien les projets de construction ou de rénovation, à

optimiser la gestion immobilière et à apporter les éléments de décision pour la faisabilité de projets, et limiter l'empreinte écologique des bâtiments départementaux.

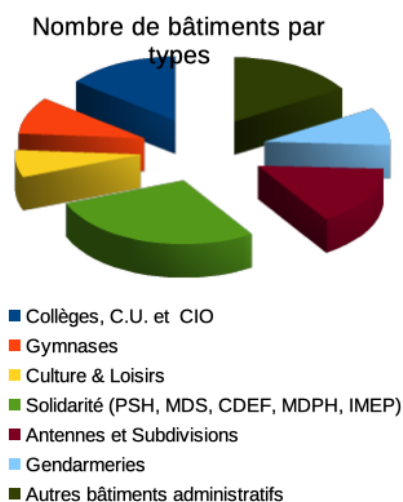
Actuellement, le patrimoine immobilier départemental se compose fin 2022 de 159 bâtiments dont 42 sont des locations (244 504 m² de planchers) répartis comme suit :

Répartition des bâtiments par surface :

Surface (m²) des bâtiments par types



Répartition des bâtiments en nombre :



Cessions / Acquisitions immobilières :

En 2022, le Département a cédé l'ancienne antenne locale de Maison de Solidarité à Villebrumier à la commune.

Aucune acquisition immobilière n'a été réalisée en 2022.

Les interventions de la Régie en 2022 :

La Régie de la Direction de l'Immobilier intervient sur des demandes d'interventions émanant des usagers des sites pour divers types de dépannages. Le bilan de 2022 est de 1027 demandes d'interventions reçues, dont 52 % sont réalisées en Régie.

Grâce à sa réactivité, la Régie réalise aussi des travaux imprévus ainsi que la mise en place d'événementiels (illuminations de Noël).

La Régie réalise enfin des travaux de rénovations de logements de fonction, dans les gendarmeries et dans les collèges.

Les réparations et maintenances

Par ailleurs, près d'1 200 000 € ont été consacrés en 2022 aux petits travaux d'entretien ou d'urgence, ainsi qu'à la gestion des contrats d'entretien et de vérifications.

Les recettes du patrimoine : elles se sont élevées à 940 000 € en 2022.

Les programmes annuels de travaux :

Le Département a élaboré en 2022 un programme de gros entretien annuel d'environ 4 200 000 € pour la réhabilitation des collèges, gymnases, gendarmeries, subdivisions et antennes départementales, bâtiments de la solidarité départementale, bâtiments culturels ...

Les grosses opérations d'investissement :

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage, et parfois la maîtrise d'œuvre de ses projets ; il a en revanche fait appel à un maître d'ouvrage délégué pour l'opération complexe de restructuration du Centre Universitaire.

- Rénovation du système de chauffage et climatisation de l'Hôtel du Département : les travaux, commencés en mai 2021, ont été terminés début 2022 avec des résultats probants sur les consommations énergétiques.

Malgré un cadre budgétaire contraint, le Département a su avoir une action ambitieuse par l'adoption de plusieurs plans de relance

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2022 (389,7 M€) sont en augmentation en volume par rapport à 2021 (356,7 M€).

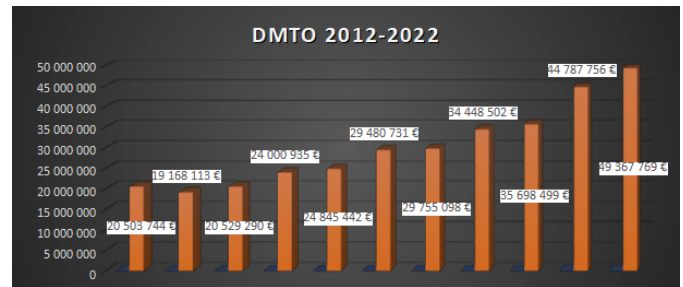
Entre 2021 et 2022, la dynamique de TVA a représenté +7.9 M€ (+9.7%).

Le marché des transactions immobilières en 2022 a de nouveau généré un volume de droits de mutation record de 49 367 769€ (10.2% par rapport à 2021).

Les **dotations** (60 769 149€) sont en **augmentation** de 2.7 M€ par rapport à 2021.

Les dotations de l'Etat pour compenser l'effet des mesures d'exonérations prises en lois de finances ont représenté 2 050 272 € en 2022, stables par rapport à 2021.

Les recettes d'investissement sont passés de 67 711 869 € à 87 324 669 €.



F.C.T.A	5 968 179,85 €
DSID	603 103,70 €
D.D.E.C	912 619,00 €
Produits amendes radars auto.	418 654,00 €
Subventions et participations	11 128 523,70 €
Divers	256 427,76 €
Couverture du besoin de fin.	27 749 547,01 €
Opérations d'ordre	27 287 614,10 €
Emprunt	13 000 000,00 €
TOTAL	87 324 669,12 €

La balance de clôture des comptes 2022 s'établit comme suit :

SECTION	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2021	60 037 055,02 €	106 703 252,60 €	- 46 666 197,58 €
Mouvements d'ordre	27 287 614,10 €	14 006 856,48 €	13 280 757,62 €
Total investissement	87 324 669,12 €	120 710 109,08 €	- 33 385 439,96 €
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels + reprise des résultats de 2021	389 715 116,25 €	295 638 057,91 €	94 077 058,34 €
Mouvements d'ordre	11 745 557,43 €	25 026 315,05 €	- 13 280 757,62 €
Total fonctionnement	401 460 673,68 €	320 664 372,96 €	80 796 300,72 €
TOTAL	488 785 342,80 €	441 374 482,04 €	47 410 860,76 €

Excédent global de clôture 2022 hors reports : + 47 410 860.76 €

(rappel 2021 : + 36 104 375,01 €)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à 295,6 M€ et sont en augmentation de **7,1 % par rapport à 2021** (275,9 M€).

Dans le détail, les dépenses réelles évoluent comme suit :

- Les charges à caractère général augmentent de 9,1 M€ due notamment à l'augmentation substantielle des coûts de l'énergie

- Les charges de personnel augmentent de 4 M€ du fait de l'augmentation du point d'indice et des autres mesures gouvernementales imposées dont notamment le Segur de la santé et la loi Taquet pour les familles d'accueil

- Les atténuations de produits : + 821 K€

- Les dépenses RSA : - 617 K€

- Les dépenses APA : +2,25 M€

- Les dépenses de séjour et d'hébergement : + 2,7 M€

- Les subventions : +668 K€

Enfin, les dépenses financières diminuent de 466 K€ et les charges exceptionnelles de 423 K€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement direct, autres investissements et les subventions d'équipement versées s'élèvent à 56.9 M€ (53.94M€ en 2021).

Les programmes départementaux et divers

Avec 35.6 M€, ils concernent principalement :

- **La voirie départementale**

- **Les collèges**

Les subventions d'équipements aux communes, EPCI et tiers représentent un montant total de 21.3 M€.

Les restes à réaliser

Les recettes et dépenses non réalisées au 31 décembre 2022 sont reportées dans la DM1 de 2023.

Elles s'élèvent à 18.7 M€ en recettes et 21.6 M€ en dépenses.

L'épargne

L'épargne de gestion 2022 est en augmentation de 5.1% par rapport à 2021 pour atteindre 59 614 329€

L'épargne brut passe de 49.9 M€ en 2021 à 53.8 M€ au CA 2022, les dépenses de fonctionnement ayant progressé moins vite que les recettes

L'épargne nette du Département passe de 32.9 M€ en 2021 à 36.5 M€ en 2022

La dette

La dette propre au 31/12/2022 : 167 713 215 €

- taux moyen : 2,47 % (il était de 2,67 % en 2021),

- durée résiduelle moyenne : 12 ans 2 mois (12 ans 4 mois en 2021)

La charge nette supportée par le Département au titre des trois allocations de solidarité (AIS) est passé de 44,38M€ en 2021 à 44,48M€ en 2022 ce qui ramène le taux de couverture à 47.4% en 2022.

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	33 535 969,91 €	13 482 125,98 €	- 20 053 843,93 €
PCH	8 766 565,54 €	4 590 887,27 €	- 4 175 678,27 €
RSA (hors personnel)	42 305 803,80 €	22 054 823€	- 20 250 980,80 €
TOTAL	84 608 339,25 €	40 127 836,25 €	- 44 480 503,00 €

Évolution du reste à charge :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Couverture initiale
APA	41 %	44 %	35 %	38 %	39,8 %	41 %	40,2 %	50 %
PCH	41 %	42 %	39 %	38 %	37,8 %	37 %	52,3 %	100 %
RSA	58 %	55 %	54 %	53 %	50,7 %	51,4 %	52,1 %	100 %
TOTAL	50 %	50 %	45 %	46 %	45,4 %	46,1 %	47,4 %	

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne brute	32 749 922 €	37 112 943 €	40 136 853 €	32 550 046 €	6 942 604 €	44 322 606 €	49 933 383 €	53 868 821 €
Epargne nette	18 974 168 €	23 008 530 €	24 989 402 €	17 317 318 €	31 008 969 €	28 285 785 €	32 883 771 €	36 478 557 €

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant dû dette propre	190 889 653 €	191 509 659 €	194 637 884 €	192 900 680 €	190 483 378 €	187 984 649 €	171 504 066 €	167 713 215 €
Annuité	20 937 854 €	21 011 556 €	21 928 787 €	20 775 744 €	21 205 941 €	20 849 751 €	21 445 602 €	21 312 132 €
Dont intérêts	7 832 625 €	7 361 562 €	7 257 012 €	6 038 541 €	8 788 639 €	5 351 022 €	4 965 018 €	4 521 281 €
Dont capital	13 105 229 €	13 649 994 €	14 671 775 €	14 737 203 €	15 417 302 €	15 498 729 €	16 480 584 €	16 790 851 €

Les plans de relance initiés par le Département

Plan de relance pour la mandature, le « plan de relance départemental »

Le Président Weill a ouvert le 27 octobre 2021 la séance plénière dite « Décision Modificative » au budget primitif 2021 du conseil départemental de Tarn-et-Garonne. Le président du Conseil départemental a précisé ses priorités dans ce mandat qui débute tout en évoquant les dossiers du jour : **« C'est dans ce cadre que deux rapports importants sur les politiques en direction des communes et des intercommunalités ainsi que sur l'immobilier des collèges s'inscrivent dans une ambition plus large que nous avons intitulé « plan de relance départemental » et dont j'ai confié la coordination à Jean-Michel Baylet. J'insiste sur le fait que ces deux rapports, ainsi que celui portant sur la Ligne Grande Vitesse, nous permettent de jeter les bases du fil rouge de cette mandature, fil rouge qui doit créer les conditions d'être au rendez-vous de l'essor démographique de notre département, de son attractivité, de son positionnement géographique stratégique aux abords de la métropole toulousaine et dans le Sud-Ouest Européen ».**

Jean-Michel Baylet déclare sur les deux grands volets du plan de relance départemental : « Le Conseil départemental, compétent en matière de solidarité territoriale, se doit, plus que jamais, de rester à l'écoute des collectivités pour leur apporter un soutien accru dans la réalisation de leurs investissements.

Nous souhaitons relancer la contractualisation avec les communes, et plus particulièrement avec les communes sièges de bassin de vie tout en l'étendant aux communautés de communes souvent porteuses d'équipements structurants, avec des bonifications de taux. Au-delà de la « bouffée d'oxygène » donnée à nos collectivités, ce sont aussi les carnets de commandes de nos artisans et petits entrepreneurs qui en tireront profit. »

Un gros effort de plus de 11 millions d'euros sera mené sur la rénovation des collèges, compétence essentielle du Département. Le plan de relance intègre aussi les thématiques suivantes : l'éducation, les infrastructures, la solidarité et la santé, l'agriculture, l'économie, le tourisme, la culture.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ
TOUT EN VEILLANT
À UN DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE**

DÉVELOPPER TOUS LES TYPES D'INFRASTRUCTURES POUR DÉSENCLAVER LES TERRITOIRES

Infrastructures routières et autres réalisations

Le Département met en œuvre des politiques d'aménagement, de conservation, d'exploitation et d'entretien d'un réseau routier de 2 563 kilomètres et 1080 ponts d'ouverture supérieure à 2 mètres. La recherche de la qualité, de la sécurité, du maintien du niveau de service, de l'efficacité, de l'innovation et du développement durable, détermine l'ensemble des actions déployées dans ce domaine. Le Département a en charge la sécurité et le confort des conditions de mobilité des Tarn-et-Garonnais.

Dans un contexte économique très difficile en 2022, notamment suite aux crises énergétiques et des matières premières, le Département a poursuivi sa politique volontariste en terme d'investissement routier.

Cette dynamique a été maintenue malgré une hausse substantielle des prix.

Pour les entreprises du domaine routier, cette activité soutenue a permis le maintien de l'activité économique très importante dans cette période de crise.

Sécuriser le réseau routier

Au quotidien, **les services de la voirie sont responsables de la viabilité du réseau**, notamment en période hivernale, avec 11 circuits de déneigement, opérationnels 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous réalisés en régie par les 160 agents des 4 subdivisions départementales.

Au total en 2022, 512 interventions d'urgence ont été réalisées en dehors des plages normales de travail, malgré une baisse globale de trafic liée au contexte sanitaire.

Une information des usagers a été réalisée par le biais de plusieurs médias :

- le n° vert renseignant sur l'état des routes : 0 800 390 677.

- le site internet du Département,

www.tarnetgaronne.fr/ et la cartographie associée et mise à jour quotidiennement,

- les réseaux sociaux,
- la presse contactée et alimentée par les informations des services départementaux.

La signalisation des routes et intersections et la sécurité routière sont au cœur de la politique départementale en matière de voirie et d'aménagement.

Le programme d'investissement en matière de signalisation verticale permanente s'est poursuivi et a été complété par la mise en place de nouveaux panneaux afin de répondre aux demandes de modification des régimes de vitesse et de priorité, à la signalisation de zones dangereuses, ainsi qu'aux besoins d'équipement des carrefours nouvellement aménagés.

De plus, l'Assemblée départementale a voté un budget de 600 000 € sur 4 ans afin de rénover la signalisation verticale sur le réseau routier départemental.

À ce titre, 150 000 € ont été investis pour la mise à niveau de la signalisation verticale

En matière de sécurité routière, le Département était présent lors des réunions du Comité de pilotage de la Sécurité Routière, dirigé par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Le Plan d'Actions de Sécurité Routière 2022 a été partiellement réalisé sur la base des enjeux visant, d'une part, à protéger les usagers vulnérables de la route et, d'autre part, à lutter contre les comportements accidentogènes, notamment les addictions au volant.

En matière de comptages routiers, plus de 302 mesures ont été effectuées en 2022, elles permettent de connaître l'intensité du trafic par catégorie d'usagers (VL et PL) mais aussi les vitesses pratiquées sur le réseau routier départemental. Des mesures ponctuelles sont également effectuées sur des points particuliers pour alimenter le recueil de données dans le cadre d'études de sécurité routière.

De plus, 120 exploitations de comptages vélo ont été réalisées en 2022 et transmises aux services concernés.

Les interventions sur le Domaine Public Routier Départemental

La politique de conservation du Domaine Public Routier Départemental a été mise en œuvre dans le respect du Règlement de Voirie en vigueur, de même que l'application de la décision du Conseil départemental de participer à l'élaboration ou à la révision des documents d'urbanisme prévisionnels.

Le service en charge de l'élaboration des documents a produit 1 241 arrêtés d'occupation du domaine public, 8 arrêtés permanents de circulation, 257 arrêtés temporaires de circulation (travaux), chiffres en forte augmentation par rapport à 2019 et 2020, comparables à ceux de 2021.

En 2022, ce sont 634 avis sur autorisation des sols qui ont été émis et 23 participations à des procédures d'urbanisme lancées.

La gestion des propriétés départementales, existantes ou futures, exercée au plan des cessions ou des acquisitions foncières (pour nouveaux projets et travaux), nécessite un suivi quotidien des tâches d'organisation matérielle des transferts de propriété (commande des plans d'arpentage, rapports à l'Assemblée, préparation et suivi des actes notariés).

Le Département traite les demandes de transports exceptionnels qui traversent son territoire. Les demandes s'appliquent essentiellement pour les convois de plus de 48 tonnes qui n'empruntent pas les réseaux structurants limités à 72 et 120 tonnes. Le Département a accompagné et favorisé le déplacement de 30 convois en 2022.

Bilan des programmes annuels voirie

Les programmes antérieurs à 2021, votés par l'Assemblée, sont entièrement réalisés.

- sur le programme de travaux 2021-2022 (65 opérations pour un montant de 17 090 000 €):
 - 64 opérations sont terminées,
 - 1 opération est en travaux.
- sur le programme de travaux 2022-2023 (78 opérations pour un montant de 17 650 000 €):

- 63 opérations sont terminées,
- 11 opérations sont en cours de travaux
- 4 opérations restent à lancer.

La remise en état de chaussées hors agglomération :

Les principaux chantiers en 2022 :

- RD 3 à Bouillac et Comberouger
- RD 8 à Montauban,
- RD 11 à Lachapelle et Mansonville
- RD 11 à Espalais et Valence d'Agen
- RD 20 à Caylus et Puylaroque
- RD 29 à Labarthe
- RD 33 à Parisot
- RD 56 à Moissac
- RD 63 à Angeville et Castelmayran
- RD 79 à Labastide du temple et les Barthes
- RD 101 à Lizac
- RD 200 à Valence d'Agen, Golfech et Lamagistère
- RD 656 à Valeilles, Saint-Beauzeil, Roquecor et Saint Amans du Pech
- RD 813 à Grisolles
- RD 813 à Golfech et Lamagistère
- RD 820 à Montauban-
- RD 927 à Moissac, Lizac et Lafrançaise
- RD 928 à Larrazet
- RD 930 à Montauban
- RD 957 à Miramont de Quercy-Montbarla et Montesquieu
- RD 958 à Varen
- RD 959 à Montauban et l'Honor de cos

Des aménagements de sécurité routière :

- réaménagement de carrefour RD 12 à Donzac
- aménagement de sécurité sur la RD 820 au carrefour avec la RD 83 bis à Montpezat de Quercy
- RD 26 création d'un carrefour giratoire à Saint Nicolas de la Grave
- réaménagement de carrefour de la RD 813 et RD 953 à Golfech

Douze réparations structurelles sur les ouvrages d'art :

- RD 7 Pont de Ginals à Brassac
- RD 9 Pont sur l'Audou à Septfonds
- RD 15 Pont de Marmaille à Lavit
- RD 20 Pont de Berry à Molières
- RD 26 Pont Las Picounes à Mas Grenier
- RD 26 Pont des Bourdettes à Mas Grenier
- RD 33 Pont de Saint Pèdre à Saint Projet

- RD 38 Pont limitrophe à Montpezat de Quercy
- RD 57 Pont de Ribot à Cazes Mondenard
- RD 78 Pont de Boyère à Montricoux
- RD 84 Pont de Péchorré à Caylus
- RD 958 Pont des Courounets à Negrepelisse

Sept mises à niveau des équipements sur les ponts situés sur les itinéraires de renforcements routiers (joints de dilatation, étanchéité ...)

- RD 813 Pont sur le Canal à Grisolles
- RD 813 Pont SNCF à Grisolles
- RD 928 Pont de Larrazet
- RD 928 Pont de Riquets à Larrazet
- RD 928 Ponceau à Gimat
- RD 953 Pont de Mondou à Saint Loup
- RD 999 Pont du Carreyrat

Huit chantiers de réparation de ponts effectués en régie par une équipe de maçons.

- RD 2 Pont de la Ligue à Montaignu
- RD 77 Pont à Saint Salvy
- RD 98 Pont à Gariés
- RD 56 Pont à Cazes Mondenard
- RD 22 Pont de Borie Grande à Caussade
- RD 957 Pont Miramont
- RD 999 Pont sur délaissé Saint Nauphary
- RD 36 Pont à St Caprais

Des réfections de couche de roulement en traverse urbaine en accompagnement de travaux communaux :

- RD 2 à Montaignu de Quercy
- RD 3 à Comberouger
- RD 6 à Dieupentale
- RD 26 à Verdun sur Garonne
- RD 30 E à Lamagistère,
- RD 41 à Montaignu de Quercy
- RD 813 à Castelsarrasin

Des remises en état de routes ayant connu des effondrements ou des éboulements liés aux fortes intempéries des hivers 2021-2022 :

La crue de 2021 a provoqué un glissement de terrain important sur la route départementale n°78 sur la commune Lamothe-Capdeville.

Le lessivage des terres supportant la chaussée et le travail de sappe entretenu par la rivière Aveyron ont amené la construction d'un voile de soutènement

érigé par la technique de paroi dite berlinoise.

Deux parois ont été réalisées (54m et 86m) sur une profondeur de forage variant de 14 à 18 m.

Le montant des travaux s'élève à 1 350 000 € TTC.

En 2022 :

- 78 opérations, dont 7 réalisées en régie,
- 17 650 000 € de travaux.

Interventions en faveur de l'environnement

Une mise en œuvre de politique nouvelle sur la replantation des plantations d'alignement et la modernisation de l'éclairage public :

Une gestion des arbres d'alignement

Les alignements d'arbres font partie intégrante du paysage et du patrimoine de Tarn-et-Garonne. Prés de 13 900 arbres composent aujourd'hui ce patrimoine. L'arbre nécessite un entretien régulier et une surveillance basée sur des diagnostics réguliers. Ceux-ci conduisent parfois à abattre quelques sujets. Les aléas climatiques ainsi que certains aménagements entraînent également la suppression d'arbres.

Pour remédier à la disparition progressive de ce patrimoine et pour être en conformité avec le code de l'environnement et la loi biodiversité, la collectivité compense systématiquement tous les arbres abattus par des replantations.

En 2022, la collectivité a replanté 330 arbres en alignement ou sur des délaissés routiers ou des aires de repos. De nouvelles essences plus adaptées au changement climatique ont été plantées en plus des traditionnels platanes.

Une modernisation de l'éclairage

Le département a engagé la rénovation des points lumineux sur ses giratoires équipés de lampes vétustes.

Au titre du programme voté en 2022 :

- modernisation de l'éclairage du giratoire de Cayrac sur la route départementale n° 820
- modernisation de l'éclairage du giratoire de la

Vitarelle à Montech sur la RD 813

- modernisation de l'éclairage de l'ouvrage d'art sur le Tarn sur la RD 118 à Moissac
- modernisation de l'éclairage du giratoire de la RD 813/ Pôle bio énergie

Cela consiste à remplacer les points lumineux existants et équipés de lampe sodium par des luminaires de technologie LED.

Ainsi, des luminaires LED à faible puissance sans dégradation du niveau d'éclairement de la chaussée ont été installés sur les mats existants, avec une réduction de 50 % de l'intensité entre 23h00 et 5h00 du matin.

L'économie d'énergie de ce type d'installation est notable.

Le plan de prévention du bruit

Par délibération du 16 octobre 2019 le Département a approuvé, après consultation, le plan de prévention du bruit dans l'environnement 2019-2023 concernant les routes départementales de Tarn-et-Garonne.

Le Département subventionne les projets communaux en voirie

- 2887518€ de dotation annuelle aux communes et EPCI pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.

- En plus, notons **38** autres dossiers traités pour **662 217 €** d'aides dont le volume est réparti sur les différentes politiques de travaux d'accompagnement sur les abords des routes départementales en zone urbaine, d'aménagement de carrefour, de réfection des ponts situés sur la voirie communale, de dégâts exceptionnels et imprévus sur la voirie communale, de la répartition du produit des amendes de police, **d'aide à l'aménagement d'aires de covoiturage et au développement de bornes de recharge pour véhicules électriques.**

INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Renforcer le réseau électrique

Dans le cadre du développement territorial, le Département veille à la qualité de l'alimentation électrique en zones rurales, via le **Syndicat**

départemental d'Énergie (SDE), partenaire incontournable des maires dans ce domaine.

À ce titre, le Département a participé financièrement à la réalisation de 20 renforcements basse tension en électricité dans les zones rurales.

La subvention servie par le Département au Syndicat Départemental d'Énergie s'est élevée à 686 021 € en 2022.

Améliorer la couverture de la téléphonie mobile

Sur le plan de la couverture mobile du territoire, le « **New Deal Mobile** » négocié en 2017 par l'Etat avec les opérateurs mobiles a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif « Couverture ciblée ».

Dans le cadre de ce dispositif l'équipe projet co-présidée par le Conseil Départemental et la Préfecture, avec l'appui de l'AMF82 et de Tarn-et-Garonne Numérique, dispose d'une dotation annuelle de 5 à 6 nouveaux sites mobiles qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service.

Après examen contradictoire des opérateurs, ces derniers ont jusqu'à deux ans après publication au journal officiel pour que l'un d'entre-eux (opérateur leader) équipe pour le compte des 4 opérateurs les zones remontées par l'équipe projet départementale.

En 2017, un « **appel à problème** » **téléphonie mobile avait été lancé par l'Etat via la plateforme « France Mobile » pour permettre aux élus locaux de signaler les zones mal couvertes sur leurs territoires. 34 dossiers tarn-et-garonnais avaient été déposés sur cette dernière.**

C'est à partir de ce stock de dossiers que Tarn-et-Garonne Numérique, après analyse technique, fait remonter les propositions d'arbitrages à l'équipe projet afin d'épuiser les dotations allouées.

Communes impactées	Publication J.O.	Opérateur en charge du site	Date de mise en service
Ginals (2 sites)	04/07/2018	SFR	En service
Lafitte	11/07/2019	Orange	En service
Lachapelle Mansonville St-Jean-du-Bouzet	11/07/2019	SFR	En service

Varenes Verlhac-Tescou	11/07/2019	SFR	En service
Angeville Couture Fajolles	23/12/2019	Free Mobile	En service
Vaïssac	23/12/2019	Free Mobile	En service
Espinas	31/05/2020	Bouygues Telecom	En service
Durfort- Lacapelette	31/05/2020	Free Mobile	En service
Montesquieu	31/05/2020	Orange	Juin 2022
Asques Castera	31/05/2020	SFR	Juin 2022

À noter également :

- Les dossiers de Vaïssac (bourg), Tréjols (Ste Urcisse), Orgueil/Fabas, Varen (St Gregoire) et Montpezat de Quercy (La Madeleine) feront l'objet d'études radio en 2022 en vue d'une inscription à la dotation 2023,
 - Les dossiers de Piquecos et Saint-Sardos ont été pris en charge par SFR, hors dotation, leur mise en service est intervenue fin 2021
 - Les dossiers de Monclar-de-Quercy, Le Causé, Beaupuy et Esparsac sont pris en charge par Orange, hors dotation, leur mise en service est programmée mi-2023.
- La fin du dispositif New Deal Mobile devrait intervenir en 2023.

INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES

Réussir une politique ambitieuse de développement du très haut débit par les programmes de « montée en débit de l'ADSL » et du « 100 % fibre optique » en Tarn-et-Garonne

En regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes de Tarn-et-Garonne, la création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique (TGN) en février 2016 a permis la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) porté par le Département depuis 2012.

Cette structure publique a pour mission d'assurer l'aménagement numérique du territoire, de promouvoir et développer les usages et les services numériques.

Rappel des financements de ces programmes :

- Coût public des programmes « MeD ADSL »

(12,3M€) et « 100% Fibre » soit 36,33M€

- L'Etat finance 19,13M€ (octobre 2019)

- La Région Occitanie finance 9,94M€ (octobre 2019)

- Reste à charge des membres de TGN : 7,26M€ (répartis selon la clé de 2/3 pour le CD82 (4,84M€) et de 1/3 pour les EPCI (2,42M€))

- Le financement de la part des membres du syndicat mixte sur le périmètre de ce programme est assuré par un emprunt sur la période 2017-2037 qui permet de lisser l'effort de chacun.

Ce programme de « montée en débit de l'ADSL » est mis en œuvre pour réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique dans l'attente de la fibre optique. Il se révèle être une première étape particulièrement bienvenue dans le contexte de crise sanitaire.

Le programme de « montée en débit de l'ADSL »

Il a été mis en œuvre entre 2017 et 2019 pour réduire les fractures et les inégalités territoriales en matière d'aménagement numérique dans l'attente de la fibre optique. Il s'est révélé être une première étape particulièrement bienvenue dans le contexte de la crise sanitaire de 2020 et 2021.

Le programme 100 % Fibre Optique

Décidé en octobre 2017 par le Conseil Syndical de TGN, le choix de mettre en place une délégation de service public (DSP) concessive pour financer, construire et exploiter un réseau fibre optique jusqu'à chez l'abonné (FttH) a fait l'objet de plusieurs étapes de consultations formelles à l'issue desquelles un appel à candidatures a été lancé, en avril 2018. À la suite d'un vote unanime le Conseil syndical de TGN a, le 7 janvier 2019, signé un contrat de DSP concessive avec Altitude Infrastructure marquant le lancement de la construction du réseau fibre sur 4 ans et de son exploitation sur 30 ans.

TGN a déployé pour le compte de ses adhérents (9 intercommunalités, 3 communes (soit 191 communes) et le Département), la construction du réseau « fibre optique pour tous » sur

le département (hors agglomération de Montauban sous contrat privé avec ORANGE) avec le concessionnaire ALTITUDE INFRA et sa filiale OCTOGONE FIBRE.

À fin 2022, plus de 100 000 prises étaient déployées sur près de 110 000 que compte la zone d'initiative publique et près de 40 000 d'entre-elles étaient commercialisées (lorsqu'un abonnement est souscrit), plaçant le programme tarn-et-garonnais parmi les plus avancés du grand sud-ouest.

La fibre en quelques chiffres :

- 100 % des foyers, entreprises et sites publics de département équipés en fibre optique d'ici mi-2023 (hors Grand Montauban)
- le service fibre optique ouvert dans chaque commune du département d'ici fin 2022
- 112 000 prises construites
- coût global du projet : 244 M€
- part d'investissement public : 21,7 M€

Le Syndicat évolue statutairement fin 2022 et devient « Tarn et Garonne Aménagement » :

À noter que lors du vote des OB le 15 décembre 2022, l'Assemblée Départementale a approuvé l'évolution du Syndicat Mixte TGN en syndicat mixte à la carte qui réponds à trois principes :

- **garantir** à ses membres **la poursuite des missions** en faveur de l'aménagement et des usages numériques,
- **converger vers de nouvelles politiques au premier rang desquelles s'inscrit l'engagement en faveur de la maîtrise de l'eau** (curage de retenues existantes, réaffectation de retenues nouvelles, création de nouvelles retenues jusqu'à 40 000 m²).
- **organiser le syndicat sur le plan institutionnel pour porter des projets** de création d'aménagements **d'envergure départementale**.

Cette évolution s'exécute dans le cadre de la charte départementale du 26 mars 2021 signée entre le Département, la chambre d'agriculture de T&G, les représentants du milieu associatif et du monde agricole, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elle vise « à conforter la ressource en eau sur les zones déficitaires ».

Dans ce cadre, le Département a transféré au

Syndicat mixte qui devient « **Tarn et Garonne Aménagement** » (TGA), **une partie de la compétence d'approvisionnement en eau** telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de meilleure gestion de la ressource en eau.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES : LGV

Un accompagnement constant à la ligne LGV

En 2021, la période de pause dans l'avancement du projet de Ligne à Grande Vitesse entre Bordeaux et Toulouse, s'est terminée grâce à la décision annoncée par le premier ministre faisant suite à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités 2019.

Celle-ci a proposée aux collectivités un financement à parts égales du Grand Projet du Sud-Ouest.

Le Département de Tarn-et-Garonne a ainsi pleinement adhéré à cet objectif en votant, aux côtés de la Région Occitanie et d'autres collectivités bénéficiaires de la grande vitesse, une participation proportionnée aux deux projets de LGV, Toulouse-Bordeaux et Bordeaux Dax.

En phase avec le schéma directeur des mobilités, le Département s'est également prononcé favorablement sur deux grands projets venant accompagner l'arrivée de la grande vitesse en Tarn et Garonne et le développement urbain et démographique non seulement de Montauban mais de l'ouest du Département.

Ainsi, le Conseil départemental de Tarn et Garonne soutiendra financièrement et techniquement, au travers d'une structure à mettre en place, la réalisation d'un nouvel échangeur sur l'A62 au droit de Lacourt Saint Pierre et celle d'un réseau viaire adapté au nouveau contexte.

Il a, pour ce faire, réactivé l'association des territoires traversés par la LGV afin de garantir le meilleur niveau de concertation et d'optimisation des ces projets.

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ET LA COHÉSION TERRITORIALE

Soutenir le développement territorial

Le Département reste le partenaire privilégié des communes et des communautés de communes pour accompagner leur développement : il intervient dès la conception des projets, par sa politique de soutien à l'ingénierie territoriale, jusqu'à leur financement, avec un large panel de subventions adaptées aux besoins des collectivités rurales.

Ainsi, au-delà de l'exercice de ses compétences propres, le Département accompagne les communes et leurs groupements dans la mise en œuvre et le financement de leurs projets locaux.

Ces interventions en faveur du développement des territoires, de l'activité et de l'égalité, s'inscrivent dans la vocation du Département à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

Plusieurs révisions de ces politiques ont été menées ces dernières années avec en 2020, **la ré-hausse des plafonds de dépenses subventionnables et la réactualisation des taux d'aides aux communes en matière de Bâtiment et de Cadre de vie (mis en place en 1991) au vu des référentiels 2017 de population et de potentiel fiscal**, ce qui a permis à 104 communes de voir leur taux augmentés.

En 2021, notons plus particulièrement l'adoption lors du vote de la Décision Modificative du **plan de relance départemental le 27 octobre, dans un contexte de crise sanitaire, prévoyant un renforcement des dispositifs d'aides en matière de soutien financier aux communes et communautés de communes. Dans ce cadre, il a été décidé de faire évoluer le guide des interventions financières en apportant 3 grandes modifications :**

1/ suppression des enveloppes plafonds des collectivités instaurées sur la période 2020-2026

2/ relèvement du seuil de versement des

subventions en annuités à 200 000 € (sauf pour les politiques en matière d'eau et assainissement, des EHPAD pour lesquelles le seuil reste à 100 000 €).

3/ Dans le cadre des contrats d'équipements : il est proposé d'étendre leur éligibilité aux communautés de communes, et de mettre en place une grille de bonification des taux d'intervention pour les communes et les communautés de communes, basée sur un classement en deux groupes des collectivités ; les 14 communes « centre de bassin de vie » supportant des charges de centralités et les 181 autres communes.

L'ingénierie territoriale auprès des communes et EPCI : Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités (TGCC)

Le Département est le partenaire historique des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire en plus de sa vocation à incarner la solidarité territoriale reconnue dans la loi NOTRe.

C'est pourquoi depuis 2016, en plus de son accompagnement financier, **le Département a souhaité apporter un appui technique gratuit aux communes de moins de 5 000 habitants et aux établissements publics de coopérations intercommunales de moins de 40.000 habitants** afin de les aider à réaliser leurs projets.

Ces collectivités ont souvent besoin d'expertises pour les accompagner dans des dossiers complexes où le besoin de recherche de financements croisés et les évolutions réglementaires représentent les principaux freins à la concrétisation de leurs opérations.

En complément du soutien financier voté en Octobre 2021 au travers du plan de relance, le Département mobilise une équipe dédiée «Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités» afin de conforter une relation de qualité et de proximité avec les collectivités.

TGCC propose un panel de mission d'assistance à la carte sur les domaines variés de la construction ou de la rénovation de bâtiments communaux, d'équipements sportifs, de tourisme, d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement selon deux modalités d'intervention :

- Mission catalogue : 10 jours d'assistance sur la base du «guide des aides départementales aux communes et communautés de communes» Edition 2022.

- Assistance ponctuelle : conseils sur problématiques ponctuelles dans la limite de 5 jours par an.

Sur l'année 2022, TGCC reste fortement mobilisé, ce sont plus de 140 opérations qui ont pu être accompagnées par le service.

La grande majorité des projets a bénéficié des 10 jours d'assistance gratuite, les interventions ponctuelles se révélant pour la plupart être un préalable au lancement d'une opération à venir.

Le coût moyen d'une opération suivie par le service s'élève à 482 000 € HT :

- 2/3 des opérations ont un coût d'opération inférieur à 500 000 € HT,
- 1/3 des projets dépassent les 500 000 € HT.

La rénovation des bâtiments communaux représente 60 % du volume d'activité de TGCC et passe à 80 % avec l'intégration des travaux relatifs aux rénovations de logements communaux.

Les 20 % restant se répartissent entre les projets de constructions, d'aménagement d'espaces publics et d'assainissement.

Les trois grands axes d'intervention pour la conduite de projet se confirment au fil des années :

Axe 1. Approche et méthodologie de projet

Sur cet axe, TGCC intervient très en amont et sensibilise la collectivité sur la méthodologie de projet.

L'opportunité puis la faisabilité de l'opération sont travaillées avec les collectivités (compétences, exigences réglementaires, économie d'énergie, mutualisation des équipements, sensibilisation aux nouvelles pratiques liées notamment aux énergies renouvelables, définition du niveau d'études préalables à lancer...).

C'est à ce stade que sont initiées les démarches avec le CAUE, le SDE, l'ADEME...et tout intervenant

nécessaire à la bonne appréhension des besoins en vue de l'établissement d'un programme abouti

Axe 2. Assistance dans la constitution des dossiers de demande de subvention

La constitution des dossiers de demandes de subventions nécessite une expertise de plus en plus fine pour arriver à une optimisation des plans de financement des projets.

Dans cet objectif, vu la complexité des montages, il est impératif de constituer des dossiers sur des coûts de projets sécurisés (stade APD). Aussi un travail de fond est réalisé avec la direction de la solidarité et de l'attractivité territoriales du Département sur les financements et cela dès les premières estimations de travaux.

Une collaboration d'autant plus pertinente qu'avec la mise en œuvre du plan de relance du Département, l'élaboration des contrats d'équipement se trouve facilitée pour les communes qui font appel à TGCC.

En 2022, ce sont plus de 100 dossiers qui ont été constitués par TGCC tous financeurs confondus.

Axe 3. Assistance dans la constitution des pièces de marchés et dématérialisation des processus

En fonction des capacités de la collectivité accompagnée à mener son opération globalement ou par phase, TGCC travaille à la constitution des pièces administratives de la consultation des entreprises.

Au vu de la hausse des prix des matériaux et le contexte économique difficile, il est impératif de travailler à la qualité des dossiers de consultation afin de faciliter au maximum l'accès aux marchés publics à toutes les entreprises et notamment les PME locales.

En 2022, ce sont plus de 200 marchés notifiés pour 12 408 433 € HT.

Au total, ce sont 95 entreprises attributaires de marché dont 70 sont des entreprises Tarn et Garonnaises.

Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités assure également pour le compte du Département des missions de maîtrise d'ouvrage :

- le suivi et la mise en œuvre de la convention

de partenariat pour le site de la Pente d'Eau de Montech entre Voies Navigables de France, le Département, la Communauté de Communes Grands Sud et la commune de Montech,
- la valorisation culturelle et touristique de la grotte de Bruniquel,
- le suivi du plan pluri-annuel d'investissement de l'IMEP de Mimizan,

TGCC est référent technique sur les différents comités d'itinéraires V80 « canal des deux mers à vélo » et V87 « la Vagabonde » et participe aux groupes projets pour l'élaboration du schéma départemental du tourisme 2023-2028 et pour l'étude en vue de la définition d'un itinéraire touristique fluvial et fluvestre en Tarn et Garonne..

Les subventions aux collectivités pour la réalisation d'équipements structurants

Les projets communaux subventionnables s'inscrivent dans les domaines d'intervention suivants :

Fonds départemental de soutien à l'ingénierie (soutien à l'ingénierie interne et externe des collectivités locales et PETR) :

- 21 dossiers traités
- 317 080 € d'aides votées en 2022

Bâtiments communaux

Ces aides concernent l'entretien et la création des bâtiments communaux, de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et locaux périscolaires, la réhabilitation du patrimoine commémoratif, le soutien à l'exercice médical coordonné et la création d'hébergements en faveur des étudiants en santé .

- **190 dossiers traités**
- **7 411 836 € d'aides votées en 2022 dont 5 180 279 € au titre de la création/réhabilitation des bâtiments communaux, 1 838 781 € au titre des salles polyvalentes, culturelles, de réunion et locaux périscolaires, 11 418 € au titre de la réhabilitation des monuments commémoratifs et 381 358 € au titre du soutien à l'exercice médical coordonné.**

Habitat et cadre de vie

Ensemble de politiques s'adressant aux actions publiques de mise en valeur des bourgs, aux

travaux d'investissement pour les aménagements de villages, à la résorption de l'habitat insalubre, à la création de lotissements de qualité et la création et réhabilitation de cimetières.

- **198 dossiers traités**
- **5 964 164 € d'aides votées en 2022 dont 2 718 523 € pour les actions publiques de mise en valeur des bourgs, 2 901 575 € pour les travaux d'investissement pour les aménagements de villages, 231 158€ pour la résorption de l'habitat insalubre, 4500 € pour les lotissements communaux et 108 408€ pour les cimetières.**

Les contrats d'équipements

Le Département soutient les communes, et les intercommunalités depuis le 27 octobre 2021, en proposant de contractualiser les subventions attribuées à travers des contrats d'équipements.

Chaque contrat arrêté avec une commune (ou un EPCI) prévoit un programme d'investissement à exécuter sur trois à cinq ans et détermine l'aide globale afférente à la mise en œuvre des politiques départementales mobilisables ainsi que les bonifications d'aides applicables en fonction de la classification retenue par l'assemblée (bâtiments communaux, cadre de vie, voirie, scolaire, sport, logement, tourisme...).

Cet outil permet de privilégier une vision du développement à moyen terme et de faire bénéficier à la commune d'une trésorerie en début d'opération, étant précisé que les intercommunalités ne bénéficient pas de ce régime d'avance de trésorerie.

Chaque contrat peut donner lieu à modifications par la voie de l'avenant (2 avenants au maximum sur la durée du contrat).

L'année 2022 a été marquée par une montée en puissance des contractualisations d'équipement, consécutive à l'adoption du plan de relance fin 2021.

Ainsi, 23 nouveaux contrats et 4 avenants ont été conclus avec les communes et communautés de communes pour un montant total d'aides votées au titre de l'exercice 2022 de 9 463 333,00 €

Concernant les 23 nouveaux contrats :

- 5 ont été conclus avec des communes dites « centres - bassins de vie »

- 2 ont été conclus avec les communautés de communes dont 1 avec l'agglomération du Grand Montauban
- 10 ont été conclus avec des communes de moins de 1 000 habitants
- 6 ont été conclus avec des communes de plus de 1 000 habitants non classées « centres-bassins de vie ».

Ainsi, la contractualisation d'équipement proposée par le Conseil départemental s'impose comme un outil garant du ré-équilibre territorial avec plus de 43 % des contrats conclus avec des petites communes rurales.

Notons toutefois que 20 % des communautés de communes, nouvellement intégrées au dispositif, ont mobilisé cet outil dans la conduite de leur programme d'investissement à fin 2022

Ingénierie interne dédiée à la recherche de financements pour des projets départementaux structurants :

Le département qui porte en maîtrise d'ouvrage ses propres projets structurants, a centralisé la recherche des financements auprès de l'Europe et de l'Etat dans la direction de la solidarité et attractivité territoriale qui, via une organisation transversale avec les directions ressources en termes de pilotage de travaux, a pu mobiliser sur 2022, les financements suivants :

- aide européenne FEDER / REACT EU pour l'opération d'équipement informatique des collèges notifiée le 20 juin 2022 avec l'octroi d'une aide de 1 211 359,36 €
- aide de l'Etat DSID programme 2022 : c'est un volume d'aide globalisé de 2 256 891 € pour les travaux du collège de Labastide st Pierre, travaux de jalonnement de la véloroute V87, Opérations de sécurité sur le réseau routier départemental de grande circulation – prog 2022, opération de remplacement des menuiseries dans 9 collèges – prog 2022.

Politiques territoriales contractuelles

Le Département a toujours inscrit son intervention auprès des territoires dans un cadre partenarial en contractualisant avec les partenaires financiers que sont l'Etat et la Région.

Les principes de la contractualisation territoriale pour la période 2021/2027 en Occitanie sont issus du volet territorial du Contrat Plan Etat Région, signé le 1er décembre 2022 à Albi en présence de la première Ministre Elisabeth Borne.

Ainsi en 2022, pour les 3 territoires de projet lauréats en Tarn-et-Garonne que sont; le PETR du pays Garonne Quercy Gascogne, le PETR du pays Midi-Quercy et la communauté d'Agglomération du Grand Montauban, le département a participé :

- à la programmation 2022 des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés le 17 décembre 2021, conformément au vote de l'assemblée départementale du 21 avril 2021,
- à l'élaboration des nouveaux contrats territoriaux Occitanie 2022/2028 déclinant la stratégie régionale du Pacte Vert

Également en 2022 :

Le Département a poursuivi son implication dans l'élaboration des contrats « bourg-centre » initiés par la Région avec les communes d'Albias et de Lavit-de-Lomagne.

Il a également contribué à l'élaboration des premières conventions valant opération de revitalisation du territoire (ORT) au titre du dispositif « Petites Villes de demain » (PVD) et ce, conformément aux dispositions prévues dans les conventions d'adhésion, signées avec les 8 territoires lauréats le 14 septembre 2021 et l'Etat.

Pour rappel, les territoires lauréats à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ANCT au titre du dispositif PVD de l'Etat sont les suivants :

- la commune de Caussade et la communauté de communes du Quercy Caussadais,
- la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron avec Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus,
- la communauté de communes du Quercy Vert Aveyron avec Nègrepelisse et Monclar-de-Quercy,
- la communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain avec Lafrançaise,
- la communauté de communes Pays de Serres en Quercy avec Lauzerte, Montagu-de-Quercy, Cazes-Mondenard, Bourg-de-Visa et Roquecor,
- la communauté de communes Terres des Confluences avec Moissac,
- la communauté de communes des Deux Rives

avec Valence d'Agen,
- et la communauté de communes de la Lomagne
Tarn-et-Garonnaise avec Beaumont-de-Lomagne
et Lavit-de-Lomagne.

Tout au long de l'année 2022, dans la perspective d'élaboration des conventions ORT, les territoires PVD ont conduit des diagnostics afin de construire les orientations stratégiques de développement à long terme et de réfléchir aux secteurs d'intervention de l'Opération de revitalisation du territoire. Dans ce cadre en 2022, la plupart ont recruté leur chargé de mission « Petites villes de demain ». Pour l'ensemble de ces moyens, le Département a contribué au financement de l'ingénierie interne et externe PVD en mobilisant son fonds de soutien à l'ingénierie territoriale.

Enfin, le Département de Tarn-et-Garonne couvert partiellement par le zonage Massif Central a signé le 17 novembre 2022 à Tulle la convention interrégionale Massif Central pour la période 2021/2027 conformément au vote de l'assemblée départementale du 23 juin 2022. Ces dispositions contractuelles entre l'État, les 5 régions et 23 départements partenaires offrent des perspectives complémentaires d'accompagnement technique et financier pour les territoires et projets situés sur la zone Massif.

AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS DANS TOUS LES TERRITOIRES

Améliorer l'accès aux services publics de proximité

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP)

L'État et le département sont engagés conjointement dans la mise en œuvre du Schéma départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public conformément à la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et à la loi NOTRe.

L'objectif est affiché clairement : faciliter l'accès aux services publics pour tous et toutes quel que soient le lieu de résidence, les modes de vie, les pratiques et les usages.

Ainsi, le 27 juin 2018, l'assemblée départementale a validé le SDAASP et son plan d'action sur 6 ans (2018-2023) déployé dans le cadre de 3 domaines prioritaires que sont l'accès aux services publics, la santé et le numérique. Ce schéma a été entériné par arrêté préfectoral du 19 juillet 2018.

La gouvernance du dispositif SDAASP a été revue parallèlement à la création de la nouvelle agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT). Ainsi, c'est le comité local de cohésion territoriale (CLCT) qui est désormais en charge du suivi des travaux du SDAASP. En 2022, ce comité s'est réuni le 18 février et le 23 mai en préfecture. Ce comité est chargé du suivi de l'ensemble des dispositifs nationaux pilotés par l'ANCT.

Au titre de l'axe 1 : développer les services publics à la population (maillage France services) :

En 2022, on note une stabilisation du réseau des «France Services» à **18 structures France services en activité à juillet 2022 dont la cellule itinérante du Conseil départemental qui propose depuis avril 2021 des permanences dans les sites de proximité des maisons départementales des solidarités et dans certaines communes rurales. Notons que pour le fonctionnement de la cellule départementale France Services, le Département perçoit une subvention forfaitaire annuelle de 30 000 € financés par l'État (FNADT) et le fonds inter-opérateurs (FIO).**

Au titre de l'axe 2 : renforcer l'accès aux soins

La politique départementale en la matière est principalement tournée sur **l'amélioration des conditions d'accueil des internes en médecine générale sur le territoire.**

Dans ce cadre, en 2022, la mission Accueil des internes en médecine générale a continué d'accompagner les étudiants dans l'organisation de leur stage sur le territoire et dans leur recherche d'un logement.

Aussi, le Département a participé à la journée du choix des internes à la faculté de médecine de Rangueil en octobre 2022.

Parallèlement, le Conseil départemental poursuit son soutien aux initiatives locales en matière de santé à travers sa politique d'aides à l'exercice médical coordonné. Dans ce cadre, en 2022, 8 dossiers portés par des communes ont pu être soutenus pour un total de 381 358 € d'aides notamment :

Dans le cas d'un exercice coordonné labellisé par l'agence régionale de santé :

- 150 000 € d'aides pour le centre de santé pluridisciplinaire de Molières,

- 148 250 € d'aides pour le cabinet médical de l'équipe de soins primaires de Montpezat-de-Quercy

et hors cadre d'exercice coordonné labellisé par l'agence régionale de santé :

- le centre médical de Montbartier (18 000 €), le centre médical de Villebrumier (25 295 €), le cabinet médical provisoire à St Antonin Noble Val (3 909€), le cabinet médical à St Etienne de Tulmont (11 904€), la création d'un cabinet infirmier à Durfort Lacapelette (24 000 €)

Notons que le suivi des labellisations des exercices coordonnés est réalisé par le comité départemental des maisons de santé pluriprofessionnelles qui se réunit 1 à 2 fois par an et au sein duquel le conseil départemental dispose d'un siège. En 2022, ce comité s'est réuni le 28 septembre 2022 pour labelliser la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'hippodrome à Montauban et l'équipe de soins primaires de Lauzerte.

Enfin, le Conseil départemental s'est fortement engagé dans le déploiement du projet de création de centres de santé en adhérant en juillet 2022 au GIP Ma santé, ma région. Ce dispositif constitue un outil complémentaire à la lutte contre les déserts médicaux sur les territoires. Jusqu'à présent, il a été saisi par plusieurs collectivités qui ont répondu aux appels à manifestation d'intérêt lancé par la région et 3 territoires du département de Tarn-et-Garonne ont d'ores et déjà officiellement intégré le GIP :

- territoire des communes de St Porquier, La Ville Dieu et Castelsarrasin (pour la reprise du centre de santé « Du Canal à l'Aronne »)

- territoire de la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

- commune de Verdun sur Garonne

Le conseil départemental accompagne le déploiement de ces centres de santé sur les territoires, fait le lien avec les acteurs de santé pour garantir une complémentarité avec les dynamiques d'exercice déjà en place sur les territoires (lien avec les structures d'exercices coordonnés, les CPTS, la médecine libérale) et contribue à la promotion du GIP et de l'exercice salarié en participant à des actions de promotion communes avec le GIP.

Au titre de l'axe 3 : Développer les usages du numérique

Dans le cadre de cet axe, le conseil départemental s'est positionné sur la conduite d'actions permettant l'accompagnement et la sensibilisation aux usages du numérique.

Des travaux ont été menés en 2021 portant sur l'élaboration du schéma départemental d'inclusion numérique (SDIN) , étudié conjointement par la Direction de la solidarité et attractivité territoriales et le pôle des solidarités humaines en référence au Plan pauvreté. Ces travaux ont abouti à l'adoption par **l'assemblée départementale le 23 juin 2022 de nouvelles orientations pour le schéma départemental d'inclusion numérique pour la période 2022/2026. Ce schéma s'articule autour des 3 priorités suivantes :**

Priorité 1: renforcer l'accompagnement des publics prioritaires du Conseil Départemental et positionner le Conseil Départemental comme chef de file de l'inclusion numérique sur le territoire.

Priorité 2: Soutenir l'action des territoires engagés en faveur de l'inclusion numérique.

Priorité 3: Soutenir l'action des associations réalisant des actions de médiation au numérique, les intégrer dans la démarche départementale en complémentarité avec l'engagement initial de l'Etat.

Pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce cadre, une coordinatrice de la médiation numérique départementale a été recrutée en

novembre 2022 et un conseiller numérique lequel assure une mission de médiation numérique auprès des publics des maisons départementales des solidarités .

Par ailleurs, T&G Numérique porte le **Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)** qui vise à :

- identifier et de qualifier l'ensemble des initiatives locales ou départementales en matière d'usages et services numériques dans le champ des politiques publiques
- évaluer les forces et les faiblesses au regard des spécificités et des attentes locales
- participer à forger son « identité numérique » à chaque échelle territoriale
- coordonner un dispositif d'action pour concourir aux stratégies qui auront été décidées collectivement

Pour rappel, lancé en 2019 en associant l'ensemble des territoires et des acteurs à la structuration de politiques départementales sur les usages numériques, le SDUSN doit fixer un cap au développement du numérique sur certains sujets comme l'inclusion numérique, l'E-administration, les mobilités, le télétravail...

En 2021, un programme de 10 actions baptisé « Mon Tarn-et-Garonne Numérique » a été arrêté par le Comité de Pilotage du projet (réunissant le Conseil Départemental et les EPCI via l'ensemble des délégués de Tarn-et-Garonne Numérique).

Ce programme définit les premières mesures à engager dans le cadre du SDUSN, à savoir :

Axe 1 - Vers une république numérique : l'administration et le service public de demain

- Une plateforme Open Data alimentée en autonomie par les collectivités
- Un opérateur public de services numériques pour les collectivités

Axe 2 - Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens

- Un territoire d'innovations sur les usages et services numériques

Axe 3 - Un territoire numérique accueillant, attractif et innovant pour les usagers et les citoyens

- Une offre de services en faveur d'un numérique éthique, partagée sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau d'acteurs impliqués.

Ce schéma constitue pour le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, un véritable outil au service de ses membres.

En octobre 2021, le plan France Relance (axe « transformation numérique des collectivités ») a attribué une enveloppe de 197 000 € à Tarn-et-Garonne Numérique pour la mise en œuvre des premières actions du SDUSN.

Dans ce cadre, c'est la mise en place d'un dispositif de stockage électronique sécurisé pour les 9 communautés de communes membres de TGN qui est plébiscité par ces dernières, dans un contexte mondial de risque accru en matière de cybersécurité.

Ce dispositif (baies de stockage, liens sécurisés) est déployé sur 2022.

Ce choix, rendu possible grâce au déploiement généralisé de la fibre optique, va également permettre d'apporter un socle numérique commun aux territoires, dans la perspective de leurs services numériques de demain et de leur mutualisation.

Le schéma départemental de présence postale

Toutes les questions relatives aux modalités d'évolution de la présence postale territoriale sont encadrées par les principes régissant le contrat de présence postale pluriannuel. Le contrat en cours pour la période 2020/2022 (*) a été signé le 20 janvier 2020 par l'État, le groupe la Poste et l'association des maires de France et des Présidents d'intercommunalité. Il fixe de grandes priorités au groupe la Poste en matière de présence postale :

- Maintien d'au moins 17 000 points de contact sur le territoire national,
- Couverture des points de contact sur un département (au maximum 10 % de la population peut être

située à plus de 5 kms ou à 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact),
- Mutualisation des moyens avec des partenaires locaux pour le maintien des points de contacts.

Pour cela, le contrat établit un certain nombre de règles qui permettent à la Poste d'adapter son réseau de points de contact aux besoins des populations et d'associer les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) à la gouvernance de la présence postale territoriale.

La CDPPT est composée d'élus locaux, son but est d'organiser une concertation locale sur les projets d'évolution de l'activité de la Poste sur le territoire (évolution des statuts des points de contact, changement d'horaires, horaires et mesures estivales).

En Tarn-et-Garonne, au 31/12/2022, on dénombrait 100 points de contact dont 45 bureaux de poste, 45 agences postales communales et 10 relais poste commerçants.

Ainsi, 96,2% de la population du département se situe à moins de 5 km et 20 minutes en trajet automobile d'un point de contact de La Poste. Le réseau postal de Tarn-et-Garonne était donc, en 2022, conforme à la norme d'accessibilité de 90%.

La dotation départementale du fonds de péréquation est de 1 024 003 € dont 885 095 € de dépenses obligatoires (france services, indemnités agences postales + relais poste, fonctionnement bureaux éligibles, maintenances/partenariats). En 2022, le fonds de péréquation a la main de la CDPPT sélevait à 138 908 € et a été ventilé comme suit :

Accompagnement clientèle fragile bureaux de poste en Quartier Politique de la Ville en 2021
Bureau de poste de Moissac – association « Escale Confluence » : 18,4 k€
Ateliers numériques en espace accueil : association « MAJ » - 8 k€
Bureau de poste Montauban-Pont-de-Chaumes – association « Montauban Services » : 15 k€
Bureau de poste Montauban Midi-Pyrénées – association « PEP 82 » : 15k€
Bureau de poste Montauban Villebourbon – association « Montauban Services » : 15 k€
Bureau de poste de castelsarrasin

- association « MAJ » 7,6 k€

Travaux de modernisation et sécurisation des Agences Postales Communales
Agence Postale Communale de Réalville : 6 k€
Agence Postale de L'Honor-de-Cos – 20 k€
Agence Postale d'Orgueil – 20 k€
Agence Postale Sérignac – 20 k€
Agence Postale de Montaigne-de-Quercy – 7 k€

Animation du réseau des Agence Postale Communale
Formation gérants Agence Postale Communale remplaçant – renouvellement de la convention de partenariat avec le CDG 82 ; 3 k€ -réunions trimestrielles

Animation France Services
Hébergement et animation plateforme « Ecoboost France services » - 3,6 k€.

(*) Ce contrat s'éteint à fin 2022, il sera mis en place un nouveau dispositif à compter de 2023 dans le cadre d'un contrat 2023-2025.

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

Organiser la promotion touristique du département

En 2022 une convention de partenariat liant le Département et l'Agence de développement touristique fixe les objectifs sur la période 2022-2024. Elle porte sur la mise en œuvre par l'agence de la politique touristique du Département.

C'est dans ce cadre, que le Département a pu, au travers de l'agence départementale « Tarn-et-Garonne Tourisme » financer des plans de substitution pour le tourisme en Tarn-et-Garonne qui ont porté sur des actions de promotion, de communication et de valorisation des professionnels du tourisme. Le budget global attribué (fonctionnement et actions) était de 1 382 847 €.

2022 s'est caractérisée par la canicule de début de saison, les difficultés de recrutement de personnels évoqués par les prestataires, l'inflation

avec la hausse du coût du carburant et la baisse du pouvoir d'achat, sur fond de la guerre en Ukraine et le spectre de la pandémie toujours présent ce qui pénalisait les prestataires touristiques. Toutefois les professionnels tarn-et-garonnais montrent une bonne satisfaction sur la saison estivale. 2022 est la première année post-covid avec des niveaux de fréquentation équivalents à ceux de 2019. Une hausse de fréquentation en lien avec le retour des clientèles étrangères, et notamment britannique. Au titre de la promotion du département, « Tarn-et-Garonne Tourisme » a mené des actions principalement sur :

- une mutualisation autour d'un plan d'actions intitulé « Tremplin », avec le CRTL et les CDT du groupement G4 (Gers, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne), en raison de l'annulation de Salons du Tourisme, 5 actions de substitution ont été lancées :

- * 1 Campagne TV sur France 3 Pays de Loire/ Bretagne,

- * 2 Campagnes digitales sur les sites de France TV et de Météo France,

- * 1 partenariat avec le journal Ouest France (insertion, article web et bannières publicitaires)

- * 1 Campagne digitale avec le Caramaps (cible des camping-caristes géolocalisés sur le bassin Ouest).

- une valorisation des productions et des filières de l'agro-tourisme dans le cadre de plusieurs opérations de promotion notamment par la participation de deux journées sur l'espace de la Chambre Régionale d'Agriculture au Salon International de l'Agriculture à Paris.

- des campagnes de communications comme par exemple sur France 3 Occitanie avec la diffusion de 50 spots de séduction du 11 au 24 avril pour développer la notoriété de la destination Tarn-et-Garonne ou la réalisation d'un plan de Communication spécial pour la réouverture de l'« Abbaye de Beaulieu en Rouergue ».

- la valorisation de l'œnotourisme en accompagnant les candidatures au renouvellement du label « Vignobles & Découvertes » des vignobles de Fronton et des Coteaux du Quercy.

Budget 2022 pour les catalogues et publications touristiques : 63 767 €

Ce budget est dédié à l'édition de supports de communication distribués par l'Agence départementale "T&G Tourisme" notamment en direction des nouveaux arrivants.

L'appui aux actions touristiques développées par les associations et collectivités :

- * soutien au titre de la promotion et l'attractivité touristique

Le Département accompagne également les associations et collectivités qui initient des actions sur le département ; ainsi en 2022, le Département a octroyé des aides financières votées en direction des associations et collectivités au titre des actions touristiques.

- 41 demandes d'aides traités

- **150 308 € d'aides**

- * soutien au titre de fonctionnement en direction de 3 associations

- **6 750 € d'aides**

- * soutien au titre du réseau « Gîtes de France »

- **15 000 € d'aides**

- * soutien au titre de la valorisation des sentiers de petites randonnées pédestres

Dans le cadre de son schéma départemental touristique, le Département accompagne les collectivités chargées de **l'entretien et du balisage des sentiers de petites randonnées pédestres**.

- 3 demandes d'aides traités comme en 2021 pour 6 492 € d'aides

Les aides aux projets d'investissement des collectivités locales en matière touristique

Le Conseil Départemental soutient financièrement les communes et EPCI dans leurs investissements en matière d'équipements touristiques.

À ce titre, en 2022, les aides ont porté sur :

- * soutien aux équipements sites de visites :

- 1 demande d'aide traitée pour **2 361 € d'aides**

- * soutien à la structuration des Offices de Tourisme :

- 1 demande d'aide traitée pour **6 000 € d'aides**

- * soutien aux campings communaux :

- 1 demande d'aide traitée pour **7 500 € d'aides**

- * soutien aux équipements de loisirs :

- 1 demande d'aide traitée pour **9 367 € d'aides**

* soutien à la valorisation du Canal des 2 mers :

- 1 demande d'aide traitée

- **8 187 € d'aides**

* soutien aux Gîtes de Groupes :

- 1 demande d'aide traitée

- **30 000 € d'aides**

Porter des projets d'envergure

Valorisation culturelle, patrimoniale et touristique de la Grotte de Bruniquel

Ce projet a été initié le 18 octobre 2017, par l'Assemblée qui a approuvé le principe de maîtrise d'ouvrage départementale portant sur les études préalables pour la valorisation culturelle patrimoniale et touristique de la grotte de Bruniquel.

Le bureau d'études MEDIEVAL désigné pour étudier ce projet, a proposé plusieurs scénarios. Le futur maître d'ouvrage choisira le scénario à réaliser et assurera la mise en œuvre du projet.

Ce projet structurant est inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027.

En 2022, le Conseil Départemental s'est porté maître d'ouvrage pour confier à un cabinet de juristes et d'experts financiers la création d'une maîtrise d'ouvrage sous forme d'un Établissement Public de Coopération Culturelle qui intégrera la Mairie de Bruniquel, propriétaire des châteaux et tous partenaires publics candidats.

Cette dernière sera chargée de mener les études de programmation, de porter les travaux, de rechercher des financements, de signer les actes juridiques avec les acteurs liés à la découverte de la grotte, de gérer et d'exploiter le site, de réaliser toutes les études nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Puis en phase 2, ces travaux se poursuivront par un accompagnement à la procédure de création de l'EPCC ou tout autre structure juridique adaptée avec rédaction des statuts, suivi de la validation préfectorale, préparation de l'ensemble des actes et conventions à conclure pour permettre le démarrage de l'EPCC et établir un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans.

Pente d'Eau de Montech

En 2022, le Département poursuit son engagement sur cette opération emblématique.

Dans le cadre du partenariat engagé avec les 4 partenaires historiques du projet (Département, Voies navigables de France, Communauté de Communes Grand Sud et commune de Montech) un comité de suivi s'est réuni pour dresser le bilan de l'année écoulée.



Globalement, la fréquentation a fortement augmenté sur 2022 et le site bénéficie aujourd'hui d'une bonne notoriété.

Il est impératif maintenant de sécuriser l'installation de prestataires privés pour pérenniser l'attractivité du site.

Les agents de la subdivision départementale de Castelsarrasin assurent l'entretien de la voie verte avec plusieurs passages de fauche comme le prévoit le plan de gestion commun à tous les partenaires.



En 2022, les travaux suivants ont été réalisés par notre collectivité :

- amélioration de l'aire de jeux,
- plantations sur le talus du belvédère
- mise en place de deux tables de pique-nique

supplémentaires

- des panneaux de signalétiques et de scénographie sont venus compléter ceux en place.

Régulièrement sollicité pour mettre en avant son caractère exemplaire, le projet bénéficie d'une certaine reconnaissance de la profession pour son innovation technique, son respect de l'environnement et son impact économique sur la Région.

En 2022, le projet était à l'honneur lors des 7ème rencontres interrégionales de l'urbanisme et a obtenu la médaille d'argent en décembre 2022 aux Victoires du Paysage.



Mobilités et sports de nature

Le Département est résolument engagé dans une politique touristique favorisant les sports de nature via les mobilités douces. Ainsi, tant sur les itinéraires de randonnées pédestres que sur les pistes cyclables, de nombreuses actions ont été mises en œuvre sur 2022.

Valorisation du chemin de Saint Jacques de Compostelle

Le Département s'est engagé dans une démarche de valorisation du chemin de Saint-Jacques de Compostelle axée sur :

- la mise en place de haltes-repos et d'aires de pique-nique,
- la signalétique directionnelle,
- la sécurisation de certains tronçons le long de la route départemental,
- la valorisation culturelle et patrimoniale du chemin jacquaire,

- la gestion problématique des sanitaires.

Ainsi sur le GR65 et le GR 36, l'ensemble des aménagements a été réalisé et les derniers éléments de signalétique posés pour la saison touristique 2022.

La démarche de valorisation s'est poursuivie avec la signature en juillet 2022 d'une convention de partenariat entre le Département et les communes traversées par un GR avec pour objectif de mutualiser l'utilisation des sanitaires publics et les charges affectées à leur entretien sur la saison touristique.

11 communes ont pu bénéficier de ce dispositif.

Dans la logique des aménagements réalisés et démarches de valorisations engagées sur les deux itinéraires GR 65 et GR 36, le Département a adhéré en septembre 2022 à l'Association Française des Chemins de Compostelle et travaillé sur des actions visant à :

- améliorer l'accueil et les services sur les itinéraires
- animer et développer la structuration du « GR 65-via podiensis » en termes d'accessibilité et d'animation d'itinéraire et pour le GR 36 réactiver une démarche collective et créer un comité de pilotage composé des 4 départements traversés et du comité régional de randonnée pédestre.

Développement des Véloroutes et des vélo voies vertes

1- Le Département est partenaire actif sur le comité d'itinéraire de la V80-Canal des deux mers à vélo

Sur 2022, une convention de partenariat pour la période 2022-2024 est venue formaliser un plan d'action et les modalités du partenariat entre les signataires (Charentes Tourisme, les Départements de l'Aude, la Gironde, l'Hérault, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne, les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie-Pyrénées Méditerranée).

Elle fixe les deux principaux objectifs suivants :

- Construire autour de cet itinéraire, un produit touristique fleuron de l'itinéraire à vélo au plan international, en phase avec les aspirations des



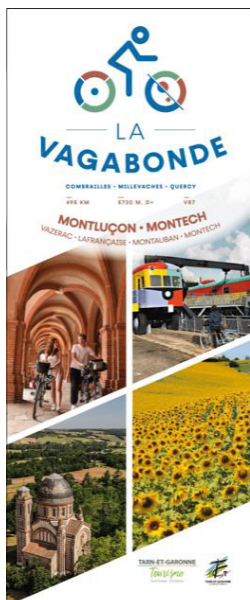
clients pour un tourisme de nature et de loisirs

- Accroître, par des moyens de promotion, la fréquentation de l'itinéraire et évaluer les retombées touristiques et économiques sur le territoire.

Au-delà de la poursuite des campagnes de communication, l'action phare de ce programme concerne la réalisation d'une étude de fréquentation sur tout le linéaire du Canal des 2 Mers à Vélo afin de mesurer la fréquentation de l'itinéraire, d'analyser les retombées économiques des aménagements réalisés, de mieux connaître les clientèles, de mieux dimensionner les projets de développement le long du Canal des 2 Mers. Cette étude sera réalisée selon la méthode EVA-VELO standardisée au niveau national d'analyse de la fréquentation et de retombées du vélo pour une remise des conclusions en 2024.

2- Création du comité d'itinéraire de la V87 La vagabonde

La création d'un comité d'itinéraire de la vélo-route V87 « la vagabonde » a été officialisée en juin 2022 à Evaux les Bains en présence des 5 Départements partenaires qui œuvrent à la valorisation et la promotion de cet itinéraire.



Il traverse notre Département sur plus de 50 kilomètres et est un atout majeur pour compléter l'offre d'itinérance sur le Département puisqu'il connecte avec les itinéraires majeurs du département que sont le canal des deux Mers à vélo et la vélo route Vallée et Gorges de l'Aveyron.

Une convention de partenariat a été formalisée en novembre 2022 et permet au groupement

de mener conjointement des actions de promotion et de communication pour une mise en valeur de l'itinéraire.

En 2022, les actions ont porté prioritairement sur :

- le dépôt de la marque « La Vagabonde » auprès de l'institut national de la protection industrielle (INPI),
- la production de contenus photographiques et



textuels qui serviront à la création des différents supports et à la mise en place d'une stratégie digitale,

- la mise en place d'un carnet de route décrivant les différentes étapes de l'itinéraire V87,
- la création d'une cartographie globale simplifiée en format digital.

De plus, 2022 marque la première année d'adhésion à France Vélo Tourisme pour ce qui concerne l'itinéraire V87. Cela a permis de disposer d'une première visibilité auprès des pratiquants.

En parallèle, le Département a lancé les études de jalonnement avec le cabinet ASCODE avec pour objectif une fin de travaux pour la saison estivale 2023.

Avec la mise en œuvre d'un véritable jalonnement de qualité, la collectivité souhaite impulser une dynamique et une montée en gamme de la qualification des itinéraires du département de Tarn-et-Garonne, favorisant ainsi le tourisme de pleine nature et l'attractivité de notre territoire.

Le jalonnement consiste à une mise en place, à la fois des éléments réglementaires avec la signalisation directionnelle cyclable de l'itinéraire mais apporte aussi une réponse aux attentes des cyclistes (services à disposition, le patrimoine alentour, les accès aux hébergements, les points d'entrées de l'itinéraire...).

3- Véloroute des Gorges et Vallée de l'Aveyron

L'opération de création et pose de panneaux RIS au départ des 11 boucles vélo en connexion avec la vélo route Gorges de l'Aveyron situées sur le territoire de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron s'est terminée en Avril 2022.

Grâce à cette action de qualité, le Département confirme son action autour de la thématique de l'itinérance.

L'objectif à terme étant la création d'un comité d'itinéraire associant tous les partenaires afin d'assurer l'animation, le suivi et la promotion globale de cet itinéraire.



4. Piloter le projet stratégique pour répondre aux nouveaux défis et faciliter la dynamique de projets pour les investisseurs et porteurs de projets mais aussi en renforçant la collaboration avec les Offices du Tourisme ...

Ces travaux seront finalisés en 2023 par l'adoption du schéma départemental du tourisme 2023-2028.

Redéfinir la stratégie touristique du département par l'écriture d'un nouveau Schéma Départemental du Tourisme 2023-2028

Le précédent schéma 2017-2021 arrivant à terme, il convenait d'élaborer un nouveau schéma de développement touristique pour la période 2023-2028. Pour cela, le département a souhaité être accompagné par un cabinet externe recruté un cabinet externe, Cabinet Voltere en juillet 2022 et une chargée de mission tourisme en charge du pilotage puis la mise en œuvre du schéma départemental 2023-2028.

Une concertation élargie auprès des acteurs du tourisme (élus, Préfecture, Région Occitanie, CRTL, offices de tourisme, professionnels du tourisme, partenaires...) et des habitants a été lancée. En interne, c'est un travail en transversalité avec « Tarn-et-Garonne Tourisme » et des services du département (culture, sport, voiries, environnement, agriculture, développement local, social) qui a pu être mené. L'ensemble de ces travaux a permis d'établir le diagnostic du territoire et de faire émerger 4 axes stratégiques forts qui seront traduits en 2023 en fiches actions à déployer sur la période 2023-2028, à savoir :

1. Renforcer l'attractivité et la visibilité du département en mobilisant les acteurs locaux
2. Qualifier l'offre touristique départementale (autour du terroir et des savoir-faire, de la structuration des filières (activités de pleine nature notamment le vélo, les randonnées pédestres, l'œnotourisme...))...
3. Faire du Tarn et Garonne une destination accessible pour tous (en travaillant sur la mobilité, en favorisant l'accessibilité des offres aux familles, publics modestes et personnes à mobilité réduite)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**RENFORCER
LES SOLIDARITÉS HUMAINES
ET L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL DE PROXIMITÉ**

Le département est chef de file de l'aide et de l'action sociale. Selon l'article L3211-1 Code Général des Collectivités Territoriales : « *Il est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.* » Ces compétences sont pilotées et mises en œuvre au quotidien par les directions et services relevant du Pôle Solidarités Humaines tant au niveau central (7 allée Mortarieu à Montauban) que sur l'ensemble du territoire départemental à travers le travail quotidien des services sociaux affectés dans les différentes Maisons Départementales des Solidarités.

L'année 2022 a continué à être marquée par les effets de la crise sanitaire avec des impacts sur la prise en charge des publics fragiles dans un contexte de difficultés d'accès au soin et d'éloignement des services publics des usagers. Les maisons des solidarités déployées sur l'ensemble du Territoire restent un des derniers lieux d'accueil physique des usagers. Les services du Pôle Solidarités Humaines doivent s'adapter en permanence pour tenir compte de ce contexte évolutif et des nombreuses réformes du secteur (loi Taquet, Ségur, 5^e branche autonomie...).

ENGAGÉ DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉPENDANCE ET POUR L'AUTONOMIE

Pour les personnes âgées

L'APA

La promulgation de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement en 2015 modifie notamment les conditions d'attribution de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et confie au Département un rôle majeur en matière de coordination de l'action sociale en faveur des personnes âgées et de leurs aidants. L'APA est versée par le Département mais les montants plafonds sont fixés au niveau national.

Pour bénéficier de l'APA, il faut :

- Être âgé de 60 ans ou plus,

- Résider en France de façon stable et régulière,
- Être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du groupe iso ressources (GIR) 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du Département. Le GIR correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille nationale AGGIR.

Le montant d'APA attribué dépend du niveau du GIR, du plan d'aide et du revenu. En fonction des ressources, le bénéficiaire peut avoir un reste à charge.

L'APA sert à payer (en totalité ou en partie) soit les dépenses nécessaires pour rester à domicile (APA à domicile), soit le tarif dépendance de l'établissement médico-social où la personne est hébergée (APA en établissement). Le tarif dépendance dépend du niveau de GIR du résident. Il peut être couvert en tout ou partie par l'APA.

L'AIDE SOCIALE

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, l'aide sociale s'adresse aux personnes âgées vivant à domicile, en établissement ou en famille d'accueil et qui, pour des raisons financières, ne peuvent subvenir intégralement à leurs frais d'entretien.

Au 31/12/2022, le versement de ces aides a représenté une somme de 10 620 514,53 € étant précisé qu'un mois supplémentaire a été versé aux EHPAD publics et que 65,28% de ces dépenses ont été compensées par des recettes (55,49 % en 2021).

Pour les personnes en situation de handicap

LA PCH

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées; vise notamment la **création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de la prestation de compensation du handicap (PCH)**. La prestation de compensation du handicap (PCH) permet de compenser les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH comprend 5 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle,

animalière). Son attribution dépend du degré de handicap, de l'âge, des ressources et de la résidence.

La MPDH instruit entre autres les dossiers PCH. Les principaux indicateurs d'activité de la MDPH pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- nombre de personnes accueillies : 8 554
- nombre d'appels téléphoniques reçus : 27 535
- s'agissant du pôle enfants : 5 161 décisions/avis ont été rendus en 2022
- s'agissant du pôle adultes : 15 743 décisions/avis ont été rendus en 2022

En ce qui concerne la PCH, en 2022, 1 420 décisions/avis ont été rendus (chiffres PCH inclus dans les décisions/avis ci-dessus).

L'AIDE SOCIALE

Le Département finance également les aides légales destinées à **favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées ou à financer leur hébergement.**

L'aide sociale versée aux établissements et aux services en direction des adultes handicapés (y compris ceux hébergés en EHPAD) a représenté des dépenses à hauteur de 34 216 698,94 €. 20,73 % de ces dépenses ont été compensées par des recettes.

LES MESURES SEGUR

Les accords LAFORCADE : Ils ont consisté, notamment, en une revalorisation salariale de 183 € net de plus par mois (238 € brut - 447 € brut chargés) pour un certain nombre de personnels (soignants, auxiliaires de vie sociale, accompagnants éducatif social) travaillant dans des Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) à compétence exclusive conseil départemental (foyer de vie, foyer d'hébergement, SAVS), avec effet au 1er novembre 2021. La CNSA a versé au département une dotation de 868 756 € correspondant au financement de 165 ETP, sans aucun élément de calcul pour chaque ESMS concerné. Une enquête a donc été réalisée par les services du département auprès des ESMS pour évaluer le nombre d'ETP concernés à un instant. Et cette dotation a été intégralement reversée fin décembre aux établissements concernés.

Les accords CASTEX : Ils ont consisté, notamment, en une revalorisation salariale de 183 € net de plus par mois pour un certain nombre de personnels (professionnels de la filière socio-éducative du secteur adultes handicapés et du secteur Enfance), avec effet au 1er avril 2022.

À noter par ailleurs que le Département gère dans le cadre d'un budget annexe l'institut médico-pédagogique de Tarn-et-Garonne (IMEP), situé sur la commune de Mimizan, qui est un établissement social et médico-social dont l'autorité de tutelle est l'ARS de Nouvelle Aquitaine.

Cet établissement dispose de 60 places dont 10 en accueil de jour pour enfants et adolescents autistes, ou présentant des troubles envahissants du développement. Il a réalisé 7812 journées en 2022. Le taux d'occupation en 2022 est de 65,69 %.

Le Département engagé pour diminuer le reste à charge des bénéficiaires

Dans le cadre de cet environnement législatif et réglementaire, le bilan des actions menées en 2022 par les services du pôle solidarités humaines en direction des personnes âgées et des personnes handicapées est substantiel. **En effet, en 2022, ce domaine d'actions a représenté 59,1%, (91,4 millions d'euros, hors dépenses de personnel) des dépenses de fonctionnement du pôle solidarités humaines.**

Il convient d'insister sur le fait que la mise en œuvre de ces dispositions par les services du pôle solidarités humaines s'accompagne d'efforts de gestion importants à travers notamment des actions en matière de contrôle de l'effectivité des prestations d'aide sociale.

L'État par le biais de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) ne compense pas entièrement le coût du versement de l'APA et de la PCH alors que ce sont des dépenses obligatoires pour le Département, ce qui signifie que ce dernier doit prendre sur ces deniers propres.

Les dépenses APA/PCH

En 2022, on dénombre 6 910 bénéficiaires de l'APA. Cela représente une dépense de près de **31 M€** avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 36,66% en 2022**.

Les bénéficiaires PCH et ACTP sont au nombre de 1441 pour une dépense de **10,09 M€** (en comprenant les 161 bénéficiaires de l'ACTP) avec un **taux de couverture par la CNSA d'environ 35,75%**. À noter, la mise en place en 2022 de la PCH parentalité : 6 bénéficiaires ont pu percevoir l'aide humaine à la parentalité pour un coût de 85 050 euros et 2 bénéficiaires ont perçu l'aide technique à la parentalité pour un montant de 2 400 euros.

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des mesures à destination des services d'aides à domicile

S'agissant de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, il a pour objectif d'accroître fortement l'attractivité des métiers de la branche par la revalorisation des salaires et des parcours des professionnels concernés.

Il ouvre la voie à une revalorisation salariale inédite, à hauteur moyenne de 13% à 15% pour les salariés des services (entrant dans le champ d'application de l'avenant) d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Il est entrée en vigueur au 1er octobre 2021.

Seuls les services d'aide à domicile portés par des personnes morales privées à but non lucratif (associations, mutuelles, fondations) étaient concernés et les personnels des services d'aide à domicile publics n'avaient bénéficié d'aucune revalorisation salariale.

Aussi, afin de remédier à cette disparité de traitement, l'État a instauré l'attribution, à compter du 1er avril 2022, d'un complément de traitement indiciaire (CTI) aux fonctionnaires exerçant des missions d'aide à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap. Le montant de ce complément de traitement indiciaire correspond à 49 points d'indice majoré pour 1 équivalent temps plein.

Le coût de ces revalorisations salariales, en 2022, s'élève à 2 719 408,13 € pour l'avenant 43 et 352 640,35 € pour le CTI, soit un coût total de **3 72 048,48 €**.

Le Département de Tarn-et-Garonne a décidé de compenser les conséquences de l'avenant 43 et du CTI par le versement de dotations afin que ces revalorisations n'impactent pas le tarif horaire et donc le reste à charge des usagers.

Parallèlement, la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 a prévu une aide de la CNSA aux Départements à hauteur de 50 % pour l'année 2022, dans la limite d'une enveloppe nationale de 261 millions d'euros. Cette enveloppe nationale limitative induit, de fait une non compensation intégrale à hauteur des 50 % prévus.

Enfin, l'année 2022 se caractérise également par le passage à un tarif socle national minimum de 22 € de l'heure que ce soit pour l'APA, la PCH ou l'aide ménagère en prestataire. Les dépenses induites par ce passage au tarif socle sont, théoriquement, intégralement compensées par la CNSA.

Être à l'écoute des usagers vulnérables : le CDCA

Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) est une instance consultative créée par l'article 8 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, placée auprès de l'assemblée départementale et présidée par le président du conseil départemental ou son représentant. Elle se substitue au comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA) et au conseil départemental consultatif des personnes âgées (CDCPH).

Le CDCA peut prendre en considération tout sujet relatif aux politiques visant l'autonomie et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées dans le département. Il est consulté obligatoirement, pour avis, sur de nombreux dossiers, dont les rapports d'activités de la MDPH, de la CFPPA, les schémas départementaux etc...

Il est composé de deux formations spécialisées (une pour les personnes âgées et une pour les personnes handicapées) comprenant 48 sièges chacune, répartis sur quatre collèges. Certains

membres, notamment ceux du quatrième collège, sont communs aux deux formations.

Chaque formation spécialisée est présidée par un vice-président issu du premier collège et élu en formation plénière. Elle constitue son bureau qui est composé de six membres dont le vice-président. L'installation du CDCA dans notre département a eu lieu, le 29 juin 2017.

En 2022, le CDCA s'est réuni 2 fois en formation plénière et les bureaux se sont rencontrés deux fois pour rendre un avis sur le PRIAC (Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie).

Par ailleurs, le 9 mars 2022 a eu lieu une réunion d'information à destination de la formation personnes âgées du CDCA. A la demande des membres de cette formation, l'ordre du jour de la réunion a été le suivant :

- Présentation de la direction autonomie et de ses différentes missions
- Allocation personnalisée autonomie
- L'aide aux aidants

Lors de la réunion plénière de juin 2022, les membres du CDCA ont été amenés à donner un avis sur les rapports d'activités de la MDPH et de la Direction de l'autonomie.

Si le fonctionnement de cette instance n'est pas facilité par le nombre conséquent d'acteurs, le Département souhaite que cette institution prenne toute sa place pour renforcer la démocratie participative au niveau local et faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales.

En effet, le CDCA est un partenaire important pour le Département, notamment dans le cadre de l'élaboration des schémas relatifs aux personnes handicapées ou aux personnes âgées en perte d'autonomie car ces ceux-ci structurent les politiques publiques portées par la collectivité en direction de ces publics.

Le Département investi sur la plupart des axes de la conférence des financeurs par des actions de prévention, en faveur des aidants, de l'habitat inclusif...

LA CFPPA

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement indique que « dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins (...), recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention (...) ».

Le périmètre d'intervention de la conférence se compose de 6 axes :

- l'accès aux équipements et aides techniques individuelles,
- le forfait autonomie,
- la prévention par les SAAD,
- la prévention par les SPASAD,
- le soutien aux proches aidants,
- les actions collectives de prévention.

Présidée par le président du conseil départemental et vice-présidée par l'agence régionale de santé, elle est composée d'un représentant des caisses de retraite (CARSAT, MSA, SSI, AGIRC-ARRCO), de l'ANAH, de la mutualité française et de la CPAM. En outre, deux collectivités ont rejoint la conférence des financeurs en 2017 : le CIAS de Valence d'Agen et la ville de Montauban.

La conférence s'est réunie 2 fois en instance plénière en 2022 et 1 fois en bureau (formation restreinte chargée de la validation des cahiers des charges des appels à projets, de l'instruction et de l'analyse des candidatures déposées et de la mise en place de groupes de travail sur des thématiques précises).

En 2022, la CNSA a alloué au Tarn-et-Garonne une enveloppe répartie comme suit :

659 496,08 € pour les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (dont 15 000 € réservés aux aides techniques individuelles) et **42 934,83 €** pour le forfait autonomie.

La totalité du forfait autonomie a été allouée aux résidences autonomie du département. Les 135 résidents des établissements concernés ont pu bénéficier d'au moins une action : activité physique, mémoire, bien-être, lien social, sorties culturelles...

Par ailleurs, la conférence a aidé au financement de **31 aides techniques pour 31 personnes âgées**, pour un montant de **10 960,20 €**.

Concernant les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie, les appels à projets lancés en 2022 ont permis de recueillir 65 dossiers dont 48 ont été retenus.

LA CFHI

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif est destinée aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix d'un mode d'habitat à taille humaine, à proximité des services. Il est assorti d'un projet de vie sociale et partagée, élaboré et piloté par les habitants (activités de convivialité, sportives, culturelles...), afin de lutter contre l'isolement.

La loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) a étendu le champ d'action de la conférence des financeurs à l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

La conférence des financeurs de l'habitat inclusif est chargée de recenser les initiatives locales en matière d'habitat inclusif et de définir un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif. Elle s'est réunie 2 fois en instance plénière en 2022.

Afin de favoriser le développement de l'habitat inclusif, l'article 34 de la loi de financement de la sécurité sociale publiée le 15 décembre 2020, a introduit pour les Départements la possibilité de créer une nouvelle prestation individuelle, **l'aide à la vie partagée (AVP)**, à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap souhaitant intégrer un habitat inclusif.

Cette aide individuelle a vocation à contribuer au financement des fonctions d'animation et de coordination du projet de vie sociale au sein de cet habitat.

L'aide à la vie partagée concourt à solvabiliser les personnes qui intègrent un dispositif d'habitat inclusif pour lequel le porteur a conclu une convention avec le Conseil départemental.

Elle est destinée aux personnes en situation de handicap bénéficiant de droit ouvert à la MDPH

ou d'une pension d'invalidité délivrée par la caisse primaire d'assurance maladie et aux personnes âgées de plus de 65 ans. Aucun critère de ressources, de dépendance ou de taux d'incapacité n'est exigé.

Dans le cadre de la phase d'expérimentation, dite phase « starter », le département de Tarn-et-Garonne a conclu, le 19 août 2022, une convention tripartite avec la CNSA et l'État, afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 80% des dépenses AVP, pour les projets inscrits dans la programmation AVP 2022-2029.

Ainsi, par délibération du 23 juin 2022, l'Assemblée départementale a retenu dans le cadre de la programmation AVP 2022-2029, **16 projets dont 7 à destination des personnes en situation de handicap, 7 à destination des seniors et 2 projets regroupant les 2 publics**.

Cette programmation représente un accompagnement ciblé de 150 personnes.

LES AIDANTS

Le Département s'est particulièrement saisi des problématiques des aidants. Il est membre du comité de pilotage du pôle partenaires aidants porté par l'APAS 82 et participe aux différents groupes de travail tout au long de l'année.

Dans ce cadre, il a contribué à la mise en place d'un questionnaire à destination des aidants en 2020 et 2022 et a participé à l'élaboration du guide de l'aidant du Tarn-et-Garonne.

Ce guide est un outil qui devrait permettre aux proches aidants du territoire de trouver des réponses à leurs questions et ainsi faciliter leur quotidien. Ce document, simple et très concret rassemble toutes les informations sur les droits des aidants et de leur proche en perte d'autonomie et indique tous les interlocuteurs locaux, régionaux ou nationaux auxquels chacun peut s'adresser pour trouver de l'aide.

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'HABITAT SOCIAL

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de **l'aide à la personne, transférée en 2005, et de l'aide à la pierre, déléguée en 2006.**

Le périmètre d'action du Conseil départemental en matière d'aides à la pierre est défini à partir des deux axes d'intervention suivants exercés de façon concomitante : **une compétence déléguée par l'Etat et une politique d'accompagnement d'initiative départementale.**

Délégation des aides à la pierre

L'Assemblée départementale a décidé d'exercer cette délégation en 2005. Par délibération du 18 octobre 2017, le renouvellement de cette **délégation pour 6 ans (2018-2023) a été acté et les conditions de sa mise en œuvre sont décrites dans deux conventions signées avec l'Etat :**

- convention globale de délégation (2018-2023) signée le 4 mai 2018,
- convention avec l'ANAH pour les logements privés conventionnés, signée le 1er juin 2018.

Cette délégation concerne tant les opérations du parc public que celles réalisées dans le cadre de la réhabilitation du parc privé (propriétaires bailleurs – propriétaires occupants) pour le territoire de délégation du Conseil départemental (l'entier territoire départemental hors communauté d'agglomération du Grand Montauban).

Sur 2022, s'agissant **du parc public**, les opérations d'offre nouvelle en construction ou amélioration instruites et agréées par le service départemental de l'habitat concernent 232 logements. Dans le cadre du second volet du plan de relance, une **enveloppe complémentaire de 20 000 € a été affectée à une opération de rénovation thermique de 5 logements appartenant à Tarn-et-Garonne Habitat**. L'ensemble des crédits délégués par l'Etat sur le parc public s'élèvent à 486 400 € en 2022.

Concernant, le **parc privé**, la programmation 2022 a permis le financement de 325 dossiers (302 propriétaires occupants et 23 logements sociaux) pour un montant de subvention au titre des travaux de 4 262 637 €. Une aide de 428 056 € a été affectée pour l'ingénierie des dispositifs.

Les interventions du Département sur ses crédits propres

Concernant le parc public :

- l'aide aux communes pour la création de logements sociaux

Cette aide, de 3 435 € maximum par unité de logement, s'adresse aux communes de moins de 7 500 habitants qui procèdent à la réhabilitation de leur patrimoine et qui bénéficient de la prime à l'amélioration de logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS). Aucun dossier en 2022.

- l'aide à l'ensemble des opérateurs H.L.M. :

En application de la délibération du 5 avril 2017 définissant la politique départementale en matière de logement social, le Conseil Départemental intervient sur les axes suivants :

- l'aide à la production de logements sociaux avec une aide de 2 500 € par logement PLAI, plafonnée à 10 logements par opération, sous réserve que les opérateurs H.L.M. justifient de surcoûts grevant particulièrement leurs coûts d'opérations : 57 500 € attribués en 2022.

- l'aide à la revitalisation des centre bourgs avec une aide de 10 000 €/logement. **En 2022, deux opérations de construction de 16 logements de l'office public départemental Tarn-et-Garonne Habitat (TGH)** dans le centre de Parisot et Verdun sur Garonne à proximité des commerces et services, ont bénéficié d'une aide départementale bonifiée globale de 160 000 € au titre de la revitalisation des centres bourgs.

- l'aide à réhabilitation du patrimoine de Tarn-et-Garonne Habitat : dans sa séance du 21 octobre 2020, l'Assemblée départementale a renouvelé son concours financier à Tarn-et-Garonne Habitat pour la réhabilitation de son patrimoine ancien, énergivore et inadapté à hauteur de 10% du

montant hors taxe des travaux pour une période de 5 ans (2020-2024). Un programme de réhabilitation annuel est établi et l'impact des travaux doit être direct non seulement en termes d'économies d'énergies (eau, gaz, électricité) et de réduction des charges imputables aux locataires mais aussi en termes d'accès au logement social des plus démunis. **Une aide de 268 576 € a été attribuée à TGH en 2022. L'activité principale de TGH est la construction et la gestion de logement social et aménagement.**

- l'octroi de garanties d'emprunts aux opérateurs

Pour l'ensemble du territoire départemental (territoire du délégataire GMCA inclus) le Conseil départemental accorde sa garantie d'emprunt à tout opérateur mettant en œuvre une opération inscrite en programmation des crédits de l'État, soit 70 % de garantie apportée sur le montant global du prêt sur les opérations situées hors territoire de délégation du GMCA et 40 % sur le territoire GMCA.

Les garanties accordées en 2022 aux bailleurs, pour la production ou réhabilitation de 326 logements, s'élèvent à **13 115 779,60 € sur un montant global de prêts de 23 316 787 €.**

En contrepartie de ces garanties d'emprunts, un **contingent de 22 logements locatifs est réservé au Conseil départemental.** Ces logements sont attribués à des familles tarn-et-garonnaises sur proposition du service Habitat/logement social, en collaboration avec les travailleurs sociaux du Département.

Concernant le parc privé (en 2022, des aides à hauteur de 134 577 € ont été accordées) :

Maintien à domicile : propriétaire occupant âgé de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap : aide sous la forme d'une subvention complémentaire d'un montant égal à 10% de la subvention accordée par l'ANAH plafonnée à 500 €.

Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : propriétaire occupant en centre bourg réalisant des travaux de lutte contre l'habitat dégradé selon les critères fixés par l'ANAH : prime de 1 500 € cumulable avec la prime énergétique..

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables

Le Département est compétent en matière de **fonds de solidarité logement (FSL)**. L'exercice de cette compétence s'effectue notamment dans le cadre d'une convention de gestion avec la Caisse d'allocations familiales de Tarn-et-Garonne et le Grand Montauban-Communauté d'agglomération qui a créé son fonds en 2007. La participation du Département au FSL s'élève à 360 000 € en 2022 et le bilan des deux fonds FSL affiche un volume d'aides accordées de 1 082 329 € en 2022 dont 818 475 € sur le seul territoire départemental.

Depuis qu'il est gestionnaire du FSL (loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), le Conseil départemental a maintenu l'aide destinée à **financer des actions d'accompagnement des bénéficiaires du FSL** menées par des associations, des centres communaux d'action sociale, qui louent ou sous-louent des logements aux personnes en difficulté. De même, le Département favorise les **actions de médiation juridique dans le cadre de la prévention des expulsions.**

Ces engagements favorisant l'accès ou le maintien dans le logement conduites par différents opérateurs représentent 178 850 € en 2022 .

En Tarn-et-Garonne, les interventions de structures associatives sont organisées en liaison **avec les conseillers en économie sociale et familiale**, employés directement par le Département, qui œuvrent au sein des équipes des 5 maisons départementales des solidarités du territoire.

En 2022, les **subventions de fonctionnement aux associations** se sont élevées à 247 234,17 € au titre des politiques du logement.

RENFORCER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Département en charge du versement du RSA et de l'insertion des bénéficiaires

Dans son rapport du 13 janvier 2022 la Cour des comptes rappelle que « **le revenu de solidarité active constitue aujourd'hui le principal instrument de lutte contre la pauvreté** ». Si dans ce rapport la Cour n'appelle pas à une généralisation de la recentralisation de la gestion administrative du RSA par l'État comme cela existe à Mayotte, la Cour invite les Départements à améliorer l'insertion des bénéficiaires, démarche dans laquelle le Tarn-et-Garonne est déjà largement engagé.

Depuis 2009, l'augmentation constante de la dépense relative au revenu de solidarité active (RSA) conjuguée à la persistance de la crise économique jusqu'à une période récente ont nécessité de poursuivre et d'amplifier la gestion rigoureuse du dispositif selon deux axes : les différents niveaux de contrôle d'une part, et la pertinence de l'accompagnement dans le parcours d'insertion des personnes d'autre part. **Il convient toutefois de souligner le fait que la stabilisation du nombre de bénéficiaires du RSA socle se confirme depuis 2018. Dans ce nouveau contexte, le Département fait le choix de poursuivre et d'amplifier les politiques d'insertion visant l'accès direct à l'emploi.**

Ainsi, pour l'année 2022, le Département a financé le RSA à hauteur de 38 805 081,91 euros pour 5880 allocataires en moyenne mensuelle, contre une moyenne mensuelle de 6 090 allocataires en 2021, représentant un versement mensuel moyen en 2022 de 550 € par foyer.

Un minima social de plus en plus contrôlé

L'accès à la prestation sociale RSA s'appuie sur la dimension de solidarité envers les personnes les plus démunies et engage le bénéficiaire dans un parcours d'insertion qui vise l'accès à l'emploi. Ce processus est notamment fondé sur **deux niveaux de contrôle : le traitement des fraudes et les équipes pluridisciplinaires.**

Le Département a organisé le traitement des fraudes en partenariat étroit avec les

organismes payeurs et étudie les dossiers dans une **Commission départementale de traitement des fraudes**. En 2022, le traitement des fraudes est en baisse.

	2022
Nombre de commissions	6 (10 en 2021)
Nombre de dossiers étudiés	67 (131 en 2021)
Montant des indus	454 220 € (996 821 € en 2021)
Sanctions	56 079 € (95 559 € en 2021)

Les équipes pluridisciplinaires se déclinent sur chaque territoire de MDS. Elles sont entre autres chargées d'émettre un avis concernant les sanctions dont sont passibles les bénéficiaires en raison d'un manquement à une obligation d'insertion (absence de conclusion d'entretien avec le conseiller Pôle Emploi ou de contrat d'engagements réciproques avec le Département ou les organismes conventionnés). Le contrat d'engagement réciproque contracté avec le Département est écrit et énumère les engagements réciproques des parties en termes d'insertion professionnelle. Il précise, notamment, les actes positifs et répétés de recherche d'emploi que le bénéficiaire s'engage à accomplir.

Les équipes pluridisciplinaires assurent le suivi des bénéficiaires au titre de leurs obligations liées au RSA et réorientent les personnes pour un suivi au plus près de l'évolution de leur situation. En 2022, l'action du Département est notable :

- 1383 personnes convoquées
- 322 personnes réorientées (personnes convoquées et non convoquées) dont :
 - 132 de Pôle Emploi vers le social (126 en social ; 19 en socio-pro ; 30 en pré-pro)
 - 190 du social vers Pôle Emploi

Motifs :

- 240 personnes ont été convoquées soit 17,35 % pour absence aux rendez-vous des agents du Département + opérateurs PDI
- 509 pour manquement à l'insertion professionnelle
- 463 pour manquement à l'insertion sociale
- 77 pour faire un point sur la situation
- 94 signalements de Pôle Emploi

Retour à l'emploi, le Département en avance pour l'insertion

Le deuxième volet du revenu de solidarité active a consisté en 2022, pour le Département, à favoriser l'employabilité des personnes pour un meilleur retour à l'emploi.

Les bénéficiaires du RSA, dans le Tarn-et-Garonne, représentent 16,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en 2022 contre 13,8 % en 2021.

Aussi, en 2022, en partenariat avec les services de l'État, le pôle solidarités humaines s'est efforcé de développer les dispositifs favorisant le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA **à travers notamment le recours aux contrats aidés : parcours emploi compétences (PEC)**. 93 contrats ont été signés dans le secteur non marchand et 6 contrats dans le secteur marchand. La participation financière du Conseil départemental s'élève à 88 % du montant du RSA socle arrondi à 500€ par mois pour toute embauche d'un salarié RSA ; à ce montant s'ajoute pour les 12 premiers mois une aide complémentaire dans le cadre du Plan Emploi Insertion de 50,00 € autant pour un PEC dans le secteur non marchand que pour un PEC dans le secteur marchand.

Cette politique est complétée par les contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Ce dispositif, issu de la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) de juillet 2014 et piloté par l'État, prévoit une participation du Conseil départemental. **Pour 2022, cette contribution s'est élevée à 353 556,93€ pour 13 ACI (ateliers chantier d'insertion) pour le recrutement de 97 BRSA.**

La plateforme innovante : Tarn-et-Garonne Emploi

Le Département poursuit son plan emploi insertion (engagement dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers un retour en emploi) par la mise en place de la **plateforme numérique Tarn-et-Garonne Emploi qui favorise la mise en relation des entreprises locales et des bénéficiaires du RSA.**

Tarn-et-Garonne Emploi est une solution dynamique pour rapprocher les entreprises qui recrutent et les candidats en fonction de leurs compétences. Le bénéficiaire du RSA crée son CV

par compétence directement sur la plateforme et les employeurs déposent leurs offres d'emplois par compétence.

Une rencontre se fait ensuite par la géolocalisation des offres et des profils permettant à chacun de repérer les potentialités de son territoire.

En 2022, on dénombrait 2381 personnes inscrites sur la plateforme et 978 offres d'emploi visibles.

T&G Emploi est financé par le Conseil départemental et le fonds social européen (FSE). Le FSE investit dans le capital humain, l'objectif premier étant d'améliorer l'emploi et les possibilités de formation dans les pays de l'Union européenne. Il s'efforce aussi d'améliorer la situation des personnes les plus vulnérables menacées de pauvreté.

En qualité de chef de file de l'inclusion, le Département de Tarn-et-Garonne s'est vu confier, par délégation de l'État, la gestion d'une enveloppe de FSE.

La crise sanitaire COVID-19 a engendré un retard quant à l'adoption du nouveau programme du Fond Social Européen+ (FSE+) initialement prévu pour se déployer dès 2021. Une enveloppe financière d'un montant de 6 224 982 € (hors crédits assistance technique) de FSE+ pour la période 2022–2027 a été affectée au Département au titre de la priorité 1 du Programme national "Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus".

Le département a retenu 2 Objectifs Spécifiques lui permettant de venir co-financer des actions :

- en lien avec l'employabilité, qui contribue à «Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » (OSH)
- à visée plus sociale qui contribue à « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants » (OSL)

Pour 2023, trois appels à projets cofinancés par le Fonds Social Européen+ sont déjà parus dans ce cadre.

Le Département engagé dans une véritable politique d'insertion

La politique départementale d'accompagnement des bénéficiaires du RSA s'appuie sur un programme départemental d'insertion (PDI) et un pacte territorial d'insertion (PTI) qui permettent, à travers la coordination de tous les acteurs, d'optimiser l'accompagnement des personnes dans un véritable parcours d'insertion au-delà même des seuls bénéficiaires du RSA.

Le programme départemental d'insertion (PDI) constitue le document de planification structurant élaboré par les services du pôle solidarités humaines. La nouvelle programmation mise en place pour la période 2021-2023 s'articule autour de trois catégories d'actions :

- des actions de définition de projet professionnel, et d'immersion en situation de travail pour valider le projet, ainsi que la réalisation de formations pré-qualifiantes.
- des actions d'accompagnement des travailleurs indépendants, bénéficiaires du RSA.
- des actions de coaching des bénéficiaires du RSA dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

En 2022, ce dispositif a permis d'accompagner 303 personnes.

Le premier pacte territorial d'insertion (PTI) a été approuvé par l'Assemblée départementale le 16 mars 2016. Véritable cadre de référence de la nouvelle programmation du fonds social européen (FSE) 2014-2020, il a permis l'adoption d'un premier volet de la politique d'inclusion sociale sur la thématique « Égalité des chances et l'inclusion », projet financé à 100% par du FSE.

Les opérations menées au titre du PTI concernent toutes les questions liées aux freins à lever, en amont de l'employabilité. La nouvelle programmation mise en place pour la période 2021-2023 se décline autour des 2 axes suivants :

- 1 parcours de confiance et estime de soi : remobilisation au travers d'activités notamment sportives,
- 1 parcours autonomie : apprentissage linguistique, numérique, épicerie solidaire et mobilité.

En 2022, ce dispositif a permis d'accompagner 100 personnes.

ENGAGÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE

**Porteur de cette politique,
le Département coordonne l'ensemble des acteurs**

L'expression « prévention et protection de l'enfance » renvoie à l'ensemble des règles et des institutions dont le but est de prévenir les dangers auquel un mineur est susceptible d'être exposé ainsi que le traitement des situations de danger pour ce dernier (article L.112-3 du code de l'action sociale et des familles).

Cette mission est dévolue aux Départements depuis les lois de 1983 sur la décentralisation. Toutefois le Département est loin d'être seul dans cette mission. La protection de l'enfance est partagée avec :

L'autorité judiciaire : le Département a l'obligation de la protection administrative et de la mise en œuvre des mesures de protection judiciaire (y compris le financement).

Les partenaires notamment des associations :

- les établissements : MECS, lieux de vie et établissements d'accueil mère/enfant
- le service de placement familial spécialisé de la Sauvegarde de l'Enfance
- le service d'assistance éducative en milieu ouvert de la Sauvegarde de l'Enfance

Le Centre départemental de l'enfance et de la famille (établissement public autonome mais dont le ou la directeur(trice) est désormais rattaché(e) à la fonction publique territoriale par la loi 3DS) :

- l'espace visites pour les visites médiatisées
- le service d'accueil des mineurs et des jeunes majeurs pour l'accueil d'urgence, d'observation et d'évaluation

Tout l'enjeu pour le Département est que tous ces acteurs travaillent ensemble. **La politique de la protection et l'enfance est structuré via un schéma départemental enfance famille.**

Conformément aux dispositions de l'article L112-3 du code de l'action sociale et des familles, **le service de l'aide sociale à l'enfance est un service personnalisé du Département rattaché au pôle solidarités humaines.**

La loi du 5 mars 2007, précisée depuis par la loi du 14 mars 2016, a généré des modifications dans l'organisation du mécanisme de protection de l'enfance à partir de trois axes principaux :

- **améliorer la prévention,**
- **rationaliser la procédure de signalement,**
- **développer les modes de prise en charge des enfants.**

La loi du 5 mars 2007 crée la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). Cette cellule est chargée de recueillir, traiter et évaluer toutes les informations préoccupantes émanant de toutes les sources relatives aux mineurs en danger ou en risque de l'être.

Dans ce cadre, en 2022, la cellule de Tarn-et-Garonne a recueilli, enregistré et évalué :

- 788 informations préoccupantes pour 1794 mineurs,
- 244 signalements pour 323 mineurs,
- 14 signalements nationaux pour 17 mineurs.

Le Département prend en charge tous les mineurs et fournit des efforts quantitatifs et qualitatifs pour répondre au déficit des solutions d'hébergement

Au sein des services du pôle solidarités humaines, trois cadres responsables techniques enfance famille (RTEF) déployés sur trois territoires infra-départementaux, assurent le soutien technique et organisationnel auprès des assistants sociaux éducatifs, des psychologues et des assistants familiaux dans le cadre de cette mission placement.

Dans ce cadre, en 2022, en Tarn-et-Garonne, **996 enfants bénéficiaient d'une prise en charge de l'aide sociale à l'enfance, dont :**

- 853 enfants confiés au service placement du pôle solidarités humaines du Conseil départemental,
- 89 enfants confiés au service d'accueil familial de la Sauvegarde de l'enfance en tant qu'opérateur de la collectivité départementale.
- 54 enfants confiés auprès de tiers en qualité tiers dignes de confiance.

Il convient d'insister sur le fait que le nombre d'enfants placés en Tarn-et-Garonne a doublé en 10 ans.

- 60% des enfants sont placés auprès de familles d'accueil,
- 25% sont placés en établissement,
- 15% rentrent dans le cadre d'autres modes d'hébergement.

Il est important de relever la saturation du dispositif d'accueil avec hébergement.

En 2021, on enregistre un effort important de création de nouvelles places par le Conseil départemental pour faire face à l'évolution croissante des placements (+ 25 places autorisées en MECS (maisons d'enfants à caractère social) et + 41 places de PHD (placement hébergement à domicile). Malgré cela, le nombre de places reste insuffisant, contraignant les services à valider des dépassements de capacité important.

Au 31/12/2022, sur les 701 places installées, 996 jeunes étaient accueillis, soit 295 jeunes accueillis en dépassement de capacité ou orientés hors département ou hébergés chez des tiers.

De plus, les établissements n'ont pu installer la totalité des **places prévues faute d'avoir pu capter de nouveaux logements et en raison de difficultés de recrutement de travailleurs sociaux notamment.**

S'agissant des assistants familiaux, **leur rémunération a représenté un coût de 17 566 828,00 euros pour le Département. Il est à souligné que le Département est assez volontariste dans les rémunérations des assistants familiaux pour renforcer l'attractivité du métier. Des mesures supplémentaires de revalorisation salariale ont été actées en 2023 dans le cadre de l'application de la loi Taquet.** Pour la même année, le coût des placements d'enfants relevant de l'ASE en MECS s'est élevé à 6 527 735, 60 €.

L'augmentation importante du nombre de placements entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de **visites médiatisées** à mettre en place. Pour rappel, cette obligation légale consiste à organiser le maintien du lien entre un enfant placé et ses parents, dans le respect du

cadre posé par le juge des enfants. **En 2022, cette obligation a concerné 4 059 visites à organiser pour 333 enfants (contre 2 592 visites en 2021).**

L'espace visite du CDEF + TISF (techniciennes en intervention sociale et familiale) n'ont pas permis d'absorber toutes ces visites, contraignant les référents du service placement du pôle solidarités humaines à assurer 228 visites pour 15 enfants.

L'Espace Visite du CDEF effectuée à ce jour, 133 visites mensuelles pour 132 enfants contre 93 visites pour 82 enfants en Juin 2022. La montée en charge doit se poursuivre en 2023.

En 2022, les mineurs non accompagnés (MNA) sont au nombre de 99 dans le département (ils étaient 172 en 2017 et 125 en 2018). Lorsqu'ils sont pris en charge par les services, ils sont hébergés à l'hôtel le temps de l'évaluation de leur âge. Ils sont nourris et des activités sont mises à disposition en attendant la décision de justice. Ensuite, ils sont placés comme les autres enfants, il n'y pas de dispositifs spécifiques dédiés aux MNA.

Créer les conditions pour éviter le placement en misant sur la prévention

Il existe deux grands dispositifs qui entrent dans la logique de prévention :

- AEMO (l'action éducative en milieu ouvert) est une mesure ordonnée par le juge des enfants. L'article 375-2 du code civil dispose que « chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. Dans ce cas, le juge désigne, soit une personne qualifiée, soit un service d'observation, d'éducation ou de rééducation en milieu ouvert, en lui donnant mission d'apporter aide et conseil à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre. Cette personne ou ce service est chargé de suivre le développement de l'enfant et d'en faire rapport au juge périodiquement. »

L'AEMO est exercée par des travailleurs sociaux de la Sauvegarde de l'Enfance (associatif) ou par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. 336 mesures AEMO ont été mises en œuvre en 2022, ce qui représente une dépense de 1 264 358,30 € pour le Département.

Par ailleurs il est noté que les interventions des TISF (Technicien de l'intervention sociale et

familiale) ou des auxiliaires sont exercées par les partenaires suivants : **la fédération d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) et le service maintien à domicile 82 (SMAD82).** Ces actions ont représenté en 2022 un coût de 258 510,05 € pour le Département.

- L'aide éducative à domicile (AED) est un contrat entre le Département et la famille de l'enfant à protéger sans l'intervention de la justice et qui peut être interrompu à tout moment.

La mesure d'AED est exercée par des éducateurs spécialisés du service enfance famille du Département. Les actions administratives sont exercées directement par des éducateurs du pôle solidarités humaines (18 ETP). Elles peuvent prendre la forme d'actions collectives, d'actions ponctuelles et de suivis de jeunes majeurs.

Le Département en avance dans la prise en charge et l'insertion des jeunes majeurs

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dispose le droit à la prise en charge par l'ASE des majeurs de moins de 21 ans. Est par ailleurs reconnu expressément un « droit au retour » à l'ASE pour les jeunes de moins de 21 ans qui ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou qui n'en remplissaient plus les conditions, et qui éprouvent par la suite des difficultés d'insertion sociale. Le bénéfice du contrat d'engagement jeune doit être systématiquement proposé aux majeurs de moins de 21 ans.

Le Département a toujours poursuivi la mise en place des contrats jeunes majeurs bien avant cette loi.

De plus, dans le cadre de la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, le Département s'est engagé dans une démarche de contractualisation d'un « pacte pour l'enfance » avec l'État. Un engagement contractualisé a été signé en date du 2 octobre 2020 entre le Président du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne et le Secrétaire d'État, Adrien Taquet, ainsi que l'Agence régionale de santé.

Dans le cadre des axes de travail relatifs à cette contractualisation, la création d'un dispositif expérimental destiné à l'accueil des jeunes majeurs sortants de l'aide sociale à l'enfance, a été mis en place en 2022 pour 60 jeunes.

Par ailleurs, un dispositif pour un suivi de 12 cas complexes est activé, mobilisant des cofinancements du Conseil départemental et de l'ARS.

L'adoption et l'accès aux origines personnelles

Le service adoption-recherche des origines du pôle solidarités humaines a pour mission d'accompagner les personnes seules ou en couple qui :

- souhaitent engager une démarche d'adoption
- sont titulaires d'un agrément et en attente d'un enfant
- ont adopté et demandent des conseils sur la fonction
- souhaitent accéder à leurs origines personnelles

Dans ce cadre, en 2022 :

- 21 candidats à l'adoption en attente d'un enfant ont été suivis,
- 1 enfant adopté à l'étranger est arrivé en Tarn-et-Garonne,
- 12 enfants ont été admis en qualité de pupille de l'État,
- 2 pupilles ont été placés en vue d'adoption,
- 1 pupille de Tarn-et-Garonne a été adopté.

Le Conseil de famille s'est réuni 7 fois en 2022 et a examiné 63 situations de pupilles. Le service adoption a traité 40 demandes d'accès aux origines personnelles en 2022.

Engager dès le plus jeune âge avec la PMI

Le service de protection maternelle infantile (PMI) est un service non personnalisé du Département, placé sous l'autorité et la responsabilité du Président du Conseil départemental, qui exerce les missions suivantes :

- activités de planification familiale et d'éducation familiale,
- consultations et prévention médico-sociale en direction des femmes enceintes,
- consultations et prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans, établissement des bilans de santé pour les enfants de 3-4ans en école maternelle,
- actions médico-sociales préventives et de suivi pour les parents à la suite d'une naissance.

Planification et éducation familiale

Dans notre département, **le centre de planification et d'éducation familiale** (CPEF) fonctionne sur la base de conventions signées entre le Conseil départemental et les centres hospitaliers de Montauban et Moissac/Castelsarrasin.

À ce titre, 600 consultations ont été réalisées en 2021. Il est noté que depuis 2 ans les consultations au CPEF à Moissac et Castelsarrasin commencent à être repérées par la population, le fonctionnement du CPEF de ce territoire a été revu dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental enfance-famille 2017-2021, mais a été freiné dans sa mise en place par l'épidémie de COVID 19.

La périnatalité et les actions prénatales

C'est un axe primordial du travail de la PMI. Pour une grande part de leurs activités, **les sages-femmes interviennent par le biais de consultations ou de visites à domicile** auprès des femmes enceintes dont l'état de santé, la situation matérielle ou morale nécessitent une protection particulière (notamment chez les mineures).

En 2022, 2 837 avis de grossesse (contre 2 875 en 2021) ont été reçus par le service. **Les sages-femmes ont effectué 1 871 visites à domicile pour 556 femmes vues.**

Les sages-femmes participent également à la réalisation de **l'entretien prénatal précoce** du 4^{ème} mois afin de mieux adapter la prise en charge des grossesses à risques notamment du point de vue psychologique.

Elles s'appuient alors régulièrement sur les compétences des **psychologues de PMI** qui interviennent dans le champ de la **prévention précoce**, en anténatal puis en postnatal. Les psychologues ont rencontré en 2022, 166 familles dans le département et ont réalisés 946 entretiens.

Les actions postnatales

Elles concernent la promotion de la santé de la mère et de l'enfant.

Le nombre de naissances est quasiment stable dans notre département, il était de 2 644 en 2020, de 2 672 en 2021 et 2679 en 2022.

Les consultations infantiles

En **2022, 1 913 enfants** ont été **vus en consultation contre 2 004 en 2021** ; ce service est impacté par la difficulté de recrutement de médecin.

Les visites à domicile et consultations des puéricultrices

Une des priorités du service est **l'accompagnement en sortie de maternité dès le 1^{er} mois de vie**.

Les consultations de puériculture

274 séances de consultations pour 572 enfants dont 62 de moins de 1 mois, ont été réalisées en 2022. 808 enfants ont été vus en dehors des consultations de puéricultrices formalisées à la demande des familles.

Les visites à domicile

Les puéricultrices ont réalisé 3 326 visites à domicile en 2022 concernant 1 926 enfants dont 706 de moins de 1 mois contre 3 711 visites à domicile en 2021 pour 1 681 enfants dont 836 de moins de 1 mois.

Une autre intervention de la protection maternelle et infantile est à souligner concernant **la prévention des mauvais traitements et le traitement des informations préoccupantes**.

La protection maternelle et infantile a un rôle actif pour les enfants de moins de six ans lorsque ses compétences peuvent être appelées pour éclairer une situation (les puéricultrices ont rencontré en 2022, 380 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante sur les pôles contre 533 en 2021 mais la mise en application des textes de lois relatifs à l'évaluation des informations préoccupantes a nécessité plus de temps pour le traitement de chaque situation (rencontre de tous les enfants de la fratrie).

Par convention avec l'éducation nationale, le médecin de la protection maternelle et infantile est interpellé pour les établissements scolaires, pour les petites et moyennes sections en écoles maternelles en cas de suspicion de mauvais traitement.

Les bilans de santé en école maternelle

Le bilan de santé des enfants de 3 – 4 ans : Ils sont réalisés à l'école maternelle ou à la MDS de secteur pour les enfants de 3 à 4 ans scolarisés en petite section et moyenne section. **Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 2 760 examens ont été réalisés.**

L'enfance handicapée

Les services de la protection maternelle et infantile travaillent en étroite collaboration avec le **centre d'aide médico-sociale précoce (CAMSP)**. Le Conseil départemental finance ce centre à hauteur de 20 %, soit 206 346,17 € en 2022 ; les 80 % restants étant à la charge de la CPAM.

Les assistants maternels et assistants familiaux

L'agrément nécessaire pour exercer la profession d'**assistant maternel** ou d'assistant familial est délivré par le Président du Conseil départemental. Le service PMI a la responsabilité de leurs agréments, leurs suivis, et leurs contrôles.

En 2022, 854 visites à domicile ont été effectuées par les référentes agrément (infirmières puéricultrice, assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants) auprès de 479 assistants maternels ; 329 visites à domicile ont été effectuées par ces mêmes professionnelles auprès de 122 assistants familiaux.

En 2022, le Tarn-et-Garonne comptait 1 100 assistantes maternelles. La majorité exercent à leur domicile ; certaines d'entre elles accueillent les enfants au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) soit 20 MAM en 2022. Depuis plusieurs années le nombre d'assistantes maternelles diminue progressivement (nombreux départs à la retraite).

Les assistants familiaux étaient au nombre de 345 en 2022. Ce chiffre est stable.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans :

Le service de PMI est responsable des propositions, au Président du Conseil Départemental, en vu des ouvertures et des modifications des établissements.

Il a pour mission le suivi, le contrôle/inspection de tous les EAJE (établissements d'accueil des jeunes enfants) ainsi que le suivi et contrôle des ACM (accueil de loisirs pour mineurs accueillant des enfants de moins de 6 ans) et avis pour la DDETSPP.

Depuis 2020, date du départ de 3 médecins du service, cette mission est réalisée par une infirmière puéricultrice (IPDE).

Le Tarn-et-Garonne compte 65 EAJE (crèches, micro-crèches ou jardins d'enfants) soit 1 391 places d'accueil, et 66 ACM (accueil de loisirs de mineurs) dont 2 accueils de loisirs avec hébergements, **soit 1 900 places d'accueil de moins de 6 ans** (contre 52 structures pour 1 263 places en 2018).

Il y a eu 6 créations de micro-crèches en 2022 (un projet communal et cinq projets de gestionnaires privés).

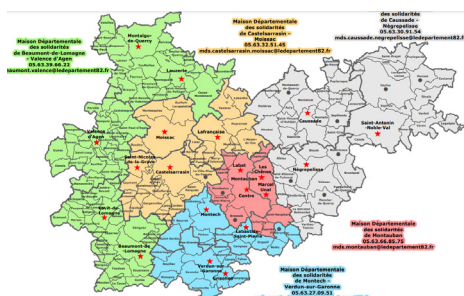
En 2022, l'IPDE a réalisé 71 visites dont 3 inspections inopinées de micro-crèches suite à des plaintes reçues.

LES MDS AU CŒUR DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PROXIMITÉ

Les MDS : le premier accueil social présent dans tous les territoires

Le Conseil départemental est consacré comme l'échelon territorial pilote de l'action sociale, à partir notamment de la coordination des acteurs locaux.

Avec 5 maisons départementales des solidarités (comprenant 20 sites de proximité) et 180 agents affectés, le Conseil départemental offre un service de proximité aux Tarn-et-Garonnais. Ces agents ont pour mission la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales du Conseil départemental.



Le **nouveau schéma d'organisation territoriale des maisons départementales des solidarités** permet aujourd'hui de s'engager pleinement dans une stratégie sociale territoriale, en cohérence avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'État et le Département ayant signé le 12 juillet 2019 la convention d'appui qui s'y rattache.

Le Département s'engage notamment dans la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours et de l'accueil social inconditionnel de proximité, qui constituent avec la stratégie sociale territoriale, les axes du projet de service de la direction de l'action sociale territorialisée.

Le projet de service 2019-2022 : l'action ambitieuse du Département

1. La démarche du référent de parcours :

À partir de la nomination d'un référent de parcours, l'objectif est de garantir un accompagnement social global, de qualité et sans rupture aux personnes et familles confrontées à des situations complexes pouvant nécessiter la mobilisation de plusieurs intervenants. **Cette démarche se fonde en particulier sur le principe de participation active de la personne à la construction de son projet**, dans le cadre notamment des instances d'élaboration et de suivi qui seront mises en place et au sein desquelles elle aura un rôle de premier plan.

Aussi, depuis le début de l'année 2020, le Département engage un vaste plan de formation des professionnels au développement du pouvoir d'agir (Cf.3).

De nombreux partenaires ont rejoint la collectivité en signant la convention relative à cette démarche, à partir notamment du guide départemental élaboré et diffusé : ADIAD, Mission locale, DSDEN82, MSA, CAF, CARSAT, CCAS de Montauban, UDAF, la raison des ados, les MAIA, Reliance 82, Espace et vie, SMAD82, SOLIHA.

2. L'accueil social inconditionnel de proximité :

Le Département est engagé à double titre : d'une part dans sa capacité à assurer lui-même un premier accueil social en coordination avec les

ressources du territoire et d'autre part dans son engagement en qualité de chef de file en matière d'action sociale et de développement social, à structurer un réseau de premiers accueils sociaux inconditionnels de proximité.

Trois orientations se dégagent et constituent à partir d'un état des lieux, les objectifs du projet de service :

- Un accueil de qualité au sein des maisons départementales des solidarités : il s'organise aujourd'hui à partir d'une plateforme 1^{er} accueil urgences sur l'agglomération du Grand Montauban, de chaque site de proximité (hors agglomération de Montauban) et des permanences d'action sociale en zone rurale, qui viennent compléter localement ce dispositif, répondant ainsi au problème de mobilité que peuvent rencontrer les personnes.

- Une complémentarité des compétences des intervenants sociaux et administratifs au sein des MDS : renforcement en termes de formation et d'outils des secrétaires de MDS qui ont un rôle pivot s'agissant notamment de l'accueil et de l'orientation des personnes.

- Un schéma d'organisation de la réponse sociale sur le territoire. La structuration d'un réseau de partenaires autour du premier accueil social paraît pertinente à l'échelle des sites de proximité et donc des territoires des intercommunalités. Depuis mars 2023, nous organisons sur chaque territoire des réunions de travail dans l'objectif de développer une culture commune, coordonner l'accueil social, favoriser les initiatives et développer des outils de travail en réseau, formaliser le maillage territorial par une charte de l'accueil.

3. Un plan de formation au développement du pouvoir d'agir :

L'approche en DPA-PC **visait à recentrer la personne au cœur de l'accompagnement** et constitue un processus apte à rendre aux personnes et aux intervenants une capacité de mise en mouvement, un rapport à l'action et aux expériences porteurs de changements.

Face à la quête de sens des professionnels et au sentiment d'épuisement qui parfois l'accompagne, elle offre l'opportunité d'un pas de côté : l'intervenant se défait (fait un pas de côté) de sa posture d'expert, du réflexe de « prescription

pour » et s'offre un espace de « co-construction avec » rejoignant ainsi les principes de la démarche du référent de parcours.

Le choix s'est donc porté sur l'organisation fin 2019 d'une journée forum sur le DPA ouverte aux professionnels intervenant sur les MDS (181 présents sur 221 invités), avec intervention de collègues du Département de la Gironde venus témoigner de leur expérience et d'une formatrice en DPA- PC.

À la suite de la publication d'un marché public, l'organisme de formation FF Formations a été retenu pour élaborer et mettre en œuvre un plan de formation sur 3 ans (6 jours par agent).

Le Département initie une démarche inter-institutionnelle pour assurer le meilleur accueil social de proximité

Tout d'abord, est prévu une **extension du plan de formation aux partenaires**. En signant la convention d'appui à la stratégie pauvreté, le Département s'est engagé à sensibiliser et former des professionnels de la collectivité mais aussi les partenaires locaux ayant vocation à contribuer à la mise en œuvre de la démarche du référent de parcours (CAF, MSA, CH, CARSAT, CDEF). 230 professionnels formés dans le cadre du plan de formation 2020/2023.

Le Département saisit ainsi l'opportunité d'une démarche inter-institutionnelle, créant les conditions futures d'un travail en complémentarité et en transversalité renforcé et fondé sur une participation active de la personne.

Les maisons des solidarités offrent par ailleurs un accès au dispositif « **France Services** ». La localisation de l'intervention de la « France Service » portée par le département dans les locaux des MDS apporte aux publics les plus éloignés du numérique un soutien pour réaliser de nombreuses démarches administratives, suite à la suppression de permanences physiques réalisées précédemment sur les territoires.

Le Département a développé une plateforme mutualisée et collaborative des ressources sociales territoriales. Ce portail territorial des acteurs sociaux se nomme PASIP82. Il s'agit de construire un outil pratique par territoire pour correspondre au mieux à l'objectif de l'accompagnement social inconditionnel de proximité. Ce principe d'inconditionnalité implique que toute personne se présentant doit recevoir, après avoir été écoutée, un premier niveau d'information, voire une proposition d'orientation vers un interlocuteur expert, même si sa demande ou ses attentes ne relèvent pas d'une prise en compte par cette institution d'accueil.

Dans le cadre de la contractualisation Etat/Département 2019-2022 le Département s'engage à structurer un réseau de PASIP (premier accueil social inconditionnel de proximité) et un maillage partenarial (outils partagés favorisant la connaissance mutuelle des acteurs, l'échange d'informations et notamment le partage des bonnes pratiques, facilitation des professionnels) répondant aux besoins sociaux du territoire.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



**DÉVELOPPER LES SAVOIRS
ET L'ANIMATION DES TERRITOIRES**

ENGAGÉ POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UNE MEILLEURE ÉDUCATION

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Construction, extension et rénovation et fonctionnement des collèges

Le département gère, entretient, rénove, équipe et assure le bon fonctionnement de 18 collèges publics sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de cette compétence obligatoire « collège », le Conseil Départemental doit également répondre aux besoins de construction, d'extension et de réhabilitation de collèges. Le département a réalisé les projets suivants :

- **Projet d'extension des collèges de Montech et Labastide-Saint-Pierre** : les équipes de maîtrise d'œuvre ont été désignées à l'issue d'une procédure de concours. Les projets retenus répondent parfaitement aux besoins des usagers et vont permettre d'améliorer très sensiblement le fonctionnement de ces deux établissements.
- **Réfection des toitures du collège de Labastide Saint-Pierre** : la dernière tranche de réfection des toitures a été réalisée à l'été 2022. Cette seconde tranche a permis aussi de renforcer l'isolation thermique de toutes les toitures du collège.
- **Programme pluriannuel d'investissement (PPI)** : Un programme pluriannuel d'investissement dans les collèges a été voté par le Département pour les années 2023 à 2028. Une première partie, de 2023 à 2025, permettra de lancer 16 opérations de gros travaux de rénovation, notamment sur les installations de chauffage, sur les demi-pensions et les installations sportives.

Fonctionnement des collèges

En 2022, la dotation affectée aux dépenses de fonctionnement des 18 collèges publics s'est élevée à 2 828 153 € en sus des dépenses directes et 1 501 332 € pour les 7 collèges privés du territoire.

Quelques chiffres supplémentaires :

- **11 282 élèves inscrits dans les 18 collèges publics en septembre 2022,**
- **2 501 élèves accueillis dans les 7 collèges privés,**
- **161 000 €** pour l'équipement en matériel et mobilier des collèges,
- **392 400 €** de dotations complémentaires et dépenses diverses

Une restauration scolaire de qualité grâce à « *Bien manger en Tarn-et-Garonne* »

Le Département s'est engagé dans une politique **ambitieuse pour améliorer les quelques 938 500 repas servis chaque année** dans les seules cantines des collèges publics du département.

La politique « Bien manger en Tarn-et-Garonne » vise à **améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective** en valorisant les produits locaux dans les assiettes des collégiens. Cette politique prévoit également de travailler sur le gaspillage alimentaire, la gestion des biodéchets, des menus adaptés aux produits frais, non transformés.

Les 15 collèges concernés par la restauration collective ont bénéficié d'un **logiciel spécifique, acquis par le département** : opérationnel dès la rentrée 2022 après formation des utilisateurs (chefs de cuisine et seconds), il permet notamment une **nomenclature commune** à tous les établissements, une gestion des stocks harmonisée, des échanges d'informations entre le Département et les collèges ainsi qu'une évaluation du respect des exigences posées par la loi Egalim, applicables au 1er janvier 2022.



La convention proposant une incitation financière pour l'approvisionnement en produits frais, de saison et de proximité avec

une participation de 10 cts supplémentaires par repas **a été reconduite en 2022. Les collèges publics ont ainsi bénéficié d'une aide globale de 93 800 €.**

Public Labos poursuit, en outre, ses **formations à l'équilibre alimentaire, à la qualité nutritionnelle** des repas ainsi qu'au repas végétarien.

Accroître les équipements en informatique et communication

Les collèges disposent de **1847 micro-ordinateurs** : un micro-ordinateur pour 6 élèves hors ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 1 micro-ordinateur pour 3 élèves ULIS.

80 postes informatiques à usage administratif ont été renouvelés.

Dans le cadre du programme **Collèges numériques et innovations pédagogiques (CNIP)** 2016 et 2017, l'ensemble des collèges publics et privés ont été équipés de deux classes mobiles (32 tablettes numériques) et de 6 tablettes pour les professeurs.

Dans le cadre du programme Collèges numériques et Ruralité, une solution « wifi à la demande » a été mise en service depuis 2020. Ainsi tous les collèges sont équipés de bornes wifi.

3 562 ordinateurs portables ont été livrés, au printemps 2022, dans les collèges publics et privés, accompagnés du mobilier de stockage et de rechargement approprié.

Le Département met **également à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges, un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques** et des logiciels installés lors de leur mise en service pour un montant annuel de 45 000 €.



De nombreuses aides départementales en faveur des collégiens

Compétence facultative du Département, l'attribution de l'aide départementale aux jeunes collégiens et internes tarn-et-garonnais demeure un volet important de la politique départementale en faveur de l'accès de tous à l'Éducation.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le Département a attribué 125 050 € d'aides pour 1 111 dossiers de demande de bourses départementales.

D'autre part, le Département a également **participé aux actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics à hauteur de 195 000 €** permettant l'organisation de nombreuses actions incluses au parcours artistique et culturel du collégien, au parcours d'avenir, au parcours d'éducation à la citoyenneté et à l'environnement ...

Cette année a vu le retour des classes de **découverte et séjours linguistiques** organisés par les collèges et les écoles, publics et privés, il a ainsi été subventionné :

- 16 séjours pour les **collèges publics** : montant **37 938 €** / 798 participants dont 34 bénéficiaires d'aides particulières ;
- 6 séjours pour les **collèges privés** : montant **19 799 €** / 479 participants dont 24 bénéficiaires d'aides particulières ;
- 43 séjours pour les **écoles publiques** : montant **120 718 €** / 1 729 participants dont 82 bénéficiaires d'aides particulières ;
- 1 séjour pour 1 **école privée** : montant **2 000 €** / 54 participants.

Néanmoins les « **activités à la journée** » ont été plébiscitées :

- **597 élèves du cycle primaire** ont participé aux **journées sport et environnement** ;
- **412 élèves de maternelle** ont participé aux journées du goût, rebaptisées « **journées du goût et de la nature** » et ateliers réadaptés.

Pour la **quatrième** année de mise en place, les **journées d'intégration réservées aux élèves de 6^{ème}** ont permis d'accueillir 1 070 collégiens du département sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Ce projet est intégralement financé par le Conseil départemental sur la base de 11 € par élève au titre des animations proposées et d'une prise en charge intégrale du coût des transports.

L'aide aux déplacements des élèves pour des sorties culturelles : en 2022, le Conseil départemental a délibéré pour **ajouter à la liste des lieux culturels sélectionnés**, les lieux partenaires du dispositif « Collège au cinéma » relancé en 2023 à titre d'expérimentation.

Une enveloppe de 27 500 € a été reconduite pour cette politique en faveur des élèves des écoles, collèges et lycées.

Développer le sport en milieu scolaire

En 2022, l'aide du département pour développer la pratique sportive en milieu scolaire représente 148 131 €.

L'investissement en équipements sportifs, indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les 18 collèges du Département s'est porté sur l'achat d'équipement avec des dotations en gros équipements sportifs pour l'ensemble des collèges pour un montant total de 55 503,21 € : paniers de basket, buts de handball ; tables de tennis de table ; agrès de gymnastique ; matériel d'athlétisme... et petits matériels sportifs : matériel pour l'escalade, filets de buts, ballons, raquettes...

Le Conseil départemental a soutenu l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) à hauteur de 41 600 €, ainsi qu'une association sportive pour le championnat de France des collèges, à hauteur de 500 €.

La politique du « Savoir-Nager » a permis, durant l'année scolaire 2021-2022 à 2 457 élèves de 91 classes de 6ème du département de profiter de ce dispositif et de participer aux cycles de natation. Les frais d'entrée aux structures aquatiques et le transport sont intégralement pris en charge pour un montant de 42 373 € en 2022. La crise du Covid n'a pas permis aux élèves de profiter des structures aquatiques comme les autres années car celles-ci ont été partiellement fermées pour des raisons sanitaires.

Durant l'année scolaire 2021/2022, les collèges du département ont bénéficié d'une intervention du Conseil départemental pour les projets partenariaux :

- le financement pour la réalisation de 38 projets sportifs en direction des élèves des collèges publics de la 6ème à la 3ème à hauteur de 35 780 € dans les domaines de la course d'orientation, la danse, les activités physiques de pleine nature, la gymnastique, la pétanque, la musculation, le judo, le cross, l'aviron, le rugby, l'équitation et le roller ;

- la rémunération des heures d'interventions des associations, pour un montant de 16 796 € au bénéfice de 5 classes sportives et d'une section sportive.

- la mise à disposition de deux éducateurs sportifs du Département au bénéfice du Collège Olympe de Gouges de Montauban et du Collège Vercingétorix de Montech pour l'entraînement des sections sportives de rugby.

L'enseignement pour tous grâce au transport adapté

Au regard des dispositions réglementaires en vigueur, le **Conseil départemental organise le transport des enfants en situation de handicap** sur son réseau spécifique de substitution.

La prise en charge s'adresse aux élèves et étudiants domiciliés en Tarn-et-Garonne fréquentant un établissement général, agricole ou professionnel, public ou privé et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie.

Ces enfants sont ainsi transportés, quotidiennement, de leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire.

Il est tenu compte de leur lieu de domiciliation, de l'affectation de scolarisation, des horaires d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires pour constituer des services acheminant les élèves.

Cette politique représente :

- **299 élèves transportés** sur le réseau de substitution ;

- 18 élèves acheminés par les parents (remboursement des frais kilométriques)
- 88 services exploités par 6 entreprises de transport ;
- **1 692 400 € de budget pour 2022.**

L'aide départementale aux écoles communales

Au titre de ses interventions en faveur des communes, le Département soutient les opérations d'aménagement, de grosses réparations, de constructions et de rénovation énergétique de locaux scolaires de 1^{er} degré.

Il s'agit notamment d'aménagement de salles de motricité ou de jeux, d'extensions de groupes scolaires, de constructions de préaux, de rénovations de revêtements de sol ou de toitures, de réfections de salles de classe, de mises aux normes des cantines scolaires, d'isolations et de mises aux normes électriques, de réfections de chauffage, ou encore de rénovations thermiques de bâtiment.

En 2022 :

- 48 dossiers de subvention d'aides aux communes ;
- **1 097 037 €** de subventions attribuées aux communes
- 958 893 € de subventions ont été versées.

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire et animateur du Centre universitaire, est l'acteur majeur de l'enseignement supérieur sur son territoire. Toutefois, l'enseignement supérieur n'est pas une compétence obligatoire du Département. Il a fait le choix de s'investir pour offrir localement les moyens et les voies nécessaires pour poursuivre des études de qualité, avec l'accompagnement de services dédiés à la vie étudiante et à l'intégration.

En 2022, plus de 1 100 étudiants bénéficient d'un enseignement universitaire.

La déclinaison au niveau local de la SRESRI (Stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) 2022-2028, affirme une politique volontariste de soutien au développement des villes d'équilibre avec 3 défis à relever :

- préparer les compétences de demain, accompagner et éclairer les transitions ;
- faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe ;
- offrir aux jeunes les conditions de la réussite dans tous les territoires.

L'offre de formation s'agrandit

Le Centre universitaire offre la possibilité aux étudiants d'accéder localement à des formations d'enseignement supérieur riches et diverses, du bac + 1 au bac + 5, suivant les domaines :

- Juridique : Droit, Université Toulouse Capitole
- Artistique : Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) Université Toulouse Jean Jaurès
- Éducatif : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) Université Toulouse Jean Jaurès
- Social : Association ERASME – Institut du travail social : formation de moniteur éducateur
- Santé : Institut de Formation aux Métiers de la Santé : formation des infirmiers et des aides-soignants, accueillis sur le campus en septembre 2021

Ces deux dernières formations sont particulièrement nécessaires pour le territoire au regard de la pénurie de travailleurs sociaux et de professionnels de santé.

Promotion de la vie étudiante

Une médiathèque et un restaurant constituent le cœur des services rendus aux étudiants et usagers. **La médiathèque, portée par une équipe CD 82 et universités, propose une documentation** (ressources papier & numérique) liée aux enseignements dispensés sur le campus. **Elle offre également un large panel de services** (reprographie à tarif réduit, aide à la recherche documentaire, salle informatique, salles de travail de groupe, WIFI...).

Les actions culturelles et sportives à tarif préférentiel :

- **PASS Cinéma,**
- **PASS Piscine,**
- Actions et animations diverses auprès des associations étudiantes.

Les actions de communication :

- **Journée « Portes ouvertes »**,
- Promotion et visibilité de l'offre auprès des lycées,
- **Semaine de l'étudiant.**

Les actions de solidarité et d'intégration :

- Actions de prévention autour de la santé : dépistage, don de sang, petit-déjeuner équilibré...
- **Fonds d'aide d'urgence étudiant,**
- **Dispositif d'aide au logement,**
- **Offre de jobs étudiants.**

Le Département, financeur majoritaire du restaurant du Centre Universitaire

Le Département a versé la subvention d'équilibre à hauteur de 348 223 €, représentant 59 % des recettes de fonctionnement (les autres recettes de fonctionnement sont les recettes d'activités et celle du CROUS, de participations interministérielles). En effet, le restaurant universitaire est aussi le restaurant administratif des agents publics et des élus du département.

Le restaurant a fourni en 2022, 54 391 repas. La reprise d'activité est bien réelle, la fréquentation est supérieure à celle d'avant la crise (44 476 en 2019).

Ainsi de septembre à décembre 2022, ce sont en moyenne 313 repas servis par jour alors qu'entre janvier et Avril, il n'y en avait que 249.

Le maintien du tarif à 1 € pour les étudiants boursiers, l'application d'un tarif à 3,30 € pour les élèves ERASME et IFAS (équivalent à celui des étudiants) pour lutter contre la précarité, contribuent à une hausse de la fréquentation avec la modernisation du logiciel de restauration qui en facilite l'accès.

Le Département a grandement investi pour restructurer le site

Le projet de restructuration (cofinancés Région/FEDER, Département et État) débuté en 2019, s'est poursuivi en 2022 avec les travaux sur le pavillon de l'Éducation et la réalisation d'aménagements extérieurs pour une livraison complète du site en 2023.

Le pavillon de l'Éducation et l'entrée historique constituent la dernière tranche de rénovation.

Le site du centre universitaire a été quasiment remis à niveau, il ne reste plus que des travaux d'optimisation.

FACILITER L'ACCÈS À UNE OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE DE QUALITÉ

PROMOUVOIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES

Bien au-delà de ses compétences obligatoires, il s'agit de promouvoir la culture sous toutes ses formes et de garantir :

- une ouverture sociale et culturelle en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel par une pratique culturelle et artistique ;
- une meilleure solidarité géographique afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles.

La médiathèque départementale, un pilier de l'action culturelle



Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale de Tarn-et-Garonne est un centre de ressources documentaires et culturelles pour les bibliothèques du département. Elle a également une mission de formation, de conseil et d'accompagnement auprès des bibliothécaires et élus (aide à la rédaction de PCSES, schémas intercommunaux de lecture, accompagnement à la mise en réseau des bibliothèques, mise en œuvre de nouveaux services, accompagnement des projets de construction, modernisation et aménagement des bibliothèques, etc.).

L'action de la Médiathèque s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2020-2024, voté lors de l'assemblée plénière du 18 décembre 2019.

En 2022, deux communes et deux EPCI ont sollicité l'aide du Département pour un montant total de 61 709 € : aide à l'informatisation des réseaux du Quercy Caussadais et de Grand Sud Tarn et Garonne, aide à l'acquisition de mobilier pour la médiathèque de Castelsarrasin, aide à l'acquisition de matériel numérique et de mobilier ainsi qu'une aide pour des travaux d'aménagement de la Mémo, la médiathèque municipale de Montauban.

Dans le cadre du Contrat départemental de Lecture Itinérance 2020-2022 signé avec la DRAC Occitanie, dont l'objectif est de renforcer les réseaux de lecture publique, dans une logique d'action culturelle de proximité au plus près des besoins, la Médiathèque a programmé deux manifestations culturelles :

- Le Média'Tour, manifestation qui consiste à inviter et à faire circuler des groupes de musique de la scène locale dans les médiathèques du Département, s'est tenu entre le 21 juin et le 6 juillet avec le duo Araëlle de musique celtique. Six concerts ont réuni 414 spectateurs.
- Le Mois du Film Documentaire, manifestation nationale consistant à faire découvrir le film documentaire de création, a réuni 150 personnes lors de cinq séances tout public (dont la soirée inaugurale à l'espace des Augustins de Montauban). Près de 500 élèves ont également assisté aux projections-débats animées par l'association Mû Temps dans cinq collèges du département.

La Médiathèque a renforcé son offre de ressources numériques accessibles sur son portail via un accès unique et disponible pour les usagers de 56 bibliothèques du département. Deux nouvelles ressources sont disponibles depuis fin 2022, le Prêt numérique en bibliothèque (PNB) ainsi qu'une ressource musicale (MusicMe). 760 personnes sont inscrites aux ressources numériques.

Chiffres clés de 2022 :

- 107 communes de Tarn-et-Garonne desservies par la Médiathèque départementale par le bibliobus ou par le biais des échanges (6 réseaux intercommunaux de lecture publique, 42 bibliothèques et dépôts, 18 écoles) ;
- près de 250 000 documents imprimés et audiovisuels à disposition des bibliothèques du réseau ;
- 17 500 € pour l'action culturelle (manifestations

culturelles et matériel d'animation) ;

- quelque 10 600 € pour la formation des bibliothécaires ;
- plus de 174 000 € de budget pour l'acquisition de livres, CD, DVD et périodiques ;
- 30 200 € consacrés à l'acquisition ressources numériques.

Les Archives départementales entre rénovation et ouverture au public

Compétence obligatoire du Département, les Archives départementales sont chargées de collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les archives.

Mémoire du département, elles assument également une mission de contrôle, de conseil et d'aide auprès des différents services dans la gestion de leurs documents courants.

L'année 2022 a marqué la fin du **chantier de réaménagement des Archives** décidé en 2017. Aucune réponse n'ayant été donnée à la question de l'imminente saturation des magasins, aux mauvaises conditions de conservation des documents et au manque de fonctionnalité du site, la nouvelle mandature s'est engagée à agir et a lancé, fin 2022, une étude de programmation axée sur la résolution de ces problèmes.

Le **contrôle et la collecte des archives publiques** ont été particulièrement dynamiques, avec une forte présence sur le terrain, en particulier auprès des services de l'État concernés par des déménagements en 2024, mais aussi des communes, des établissements publics et des services de la collectivité.

Le **secteur des « entrées extraordinaires »** s'est aussi notablement développé, grâce à une prospection active dans différentes directions (studios photographiques, architectes, associations diverses etc.). En outre, la ligne budgétaire « acquisitions extraordinaires » du service a doublé en 2022 (plus de 20 000 €) et une régie d'avances a été créée pour les achats en ligne (3 000 €/an).

La question de l'archivage électronique, mise sur la table dès 2014, a connu un tournant en 2022 avec l'abandon de la solution de la

société Intalio et le rapprochement avec le programme interministériel VITAM, dans le but d'installer à court terme la solution VITAM-VaS hébergée sur les serveurs de Bercy.

La signature de la convention Département/VITAM devrait intervenir en 2023 et les premiers versements dans la SAE suivre dans la foulée.

Du côté des **classements**, le projet de mise en place du moteur de recherche Bach a mobilisé les équipes autour de la reprise des inventaires des archives numérisées ; parmi les autres traitements réalisés, il faut signaler la numérisation intégrale et le classement d'un fonds de photographies assez exceptionnelles d'un photographe du Quercy de la fin du XIX^e siècle, Paul Faur (10 ml).

En vue d'améliorer la sécurité des collections et la réponse aux sinistres, les Archives départementales participent à la formation animée par le Bouclier bleu et Occitanie Livre et Lecture, au niveau régional, sur la rédaction d'un plan d'urgence.

Le marché de restauration a permis de rendre à la consultation 48 documents, pour l'essentiel des minutes notariales du XVe au XIXe siècles et des registres de l'Enregistrement, très endommagés par des dégâts des eaux anciens. A noter la restauration d'un registre de reconnaissances des seigneurs de Montricoux et de Nègrepelisse tenu par le notaire Valriacy, de 1460 à 1486.

Dans le secteur de la **numérisation**, les AD82 sont impliquées dans la mise en œuvre d'un programme régional de numérisation et de valorisation portant sur la numérisation/indexation des sources régionales relatives à l'internement des réfugiés espagnols et d'autres nationalités pendant la Seconde Guerre. Coordonné par la Haute-Garonne, ce projet présente, au-delà du travail de mémoire, un double intérêt : il va permettre de faciliter les recherches par les particuliers et d'amorcer la préparation d'une vaste opération de numérisation des fonds de la Seconde Guerre mondiale, très fragiles, afin de les préserver.

Le partenariat avec Occitanie Livre et Lecture et la Bibliothèque nationale de France pour la numérisation de la presse ancienne s'est,

quant à lui, poursuivi et a porté en 2022 sur un titre de presse d'information locale : La Feuille villageoise (1876-1939), et trois revues de création littéraire : Le Quercy (1892-1900), Feuilles au vent (1918-1922) et le Glaneur (1880). La convention de diffusion des données signée avec la Bibliothèque nationale de France devrait aboutir fin 2023 par la diffusion via Gallica des près de 100 000 pages numérisées depuis 2018.

La **communication** des archives au public, que ce soit en salle de lecture ou à distance, a connu une forte croissance.

L'action culturelle et éducative n'a pas été moins intense. L'année 2022 a ainsi vu naître un cycle de conférences intitulées « Causeries du vendredi », avec un budget dédié. Elles ont lieu dans la nouvelle salle du service éducatif sur des thèmes historiques larges et sont assurées par des historiens, professeurs et autres professionnels d'ici ou d'ailleurs. Elles ont fait salle comble (soit 50 personnes par causerie) et attiré un public mêlé d'habitues et de simples curieux.

Le service a été, par ailleurs, bien occupé par la préparation d'un livre sur le Tarn-et-Garonne dans les années 1920. Fruit d'un gros travail de recherches, commencé avec l'organisation d'une exposition en 2019-2020 à Montauban et poursuivi depuis, l'ouvrage, qui comptera 180 pages, a été confié fin 2022 à un éditeur et paraîtra en 2023.

Enfin, des partenariats ont été noués sur des opérations spécifiques : avec la Région et un PETR pour la réalisation d'une découverte virtuelle du château de Longues-Aygues de Nègrepelisse, inscrit à l'inventaire des MH mais inaccessible au public ; avec l'ONAC, pour la mise en place d'un parcours mémoriel à Moissac sur le sauvetage d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

2022, en chiffres :

- 495 mètres linéaires d'accroissement (archives publiques et privées) ;
- conservation : 78 579,83 € consacrés à la restauration et à l'achat de fournitures de conditionnement ;
- salle de lecture : 279 lecteurs inscrits ; 6 765 consultations ; 1140 séances de travail ;
- 607 recherches historiques, administratives ou

généalogiques par correspondance ;

- numérisation : 23 808 fichiers réalisés dans l'année ;
- service éducatif : 1 159 scolaires sensibilisés aux archives ;
- site internet : 85 606 visites (hors consultation des images en ligne)

Le soutien financier et techniques aux acteurs culturels

Les acteurs culturels et socioculturels, associations, communes et intercommunalités ont bénéficié en 2022 d'un montant global de subventions de 1 097 000 €.

Par ailleurs, **une subvention globale de 430 000 € a été allouée à Tarn-et-Garonne Arts et Culture** (ex ADDA) lui permettant de développer ses missions, d'organiser des manifestations nombreuses et variées notamment dans le cadre du Big Bang des Arts, sur le territoire départemental.

2022 en chiffres :

- 232 500 € pour l'organisation de festivals ;
- 332 000 € au profit d'initiatives portées par les associations et les collectivités ;
- 532 500 € aux acteurs structurants de la politique départementale, inventaire du patrimoine, centre d'art, théâtre, musique et danse ;
- 181 acteurs culturels soutenus et 183 dossiers instruits.

Le service **Tarn-et-Garonne Régie Spectacles**, composé de trois techniciens spécialisés en lumière et son, propose ses interventions avec **prêt de matériel** de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations, qui bénéficient ainsi de prestations de qualité professionnelle.

Durant l'année 2022, ce service a effectué 100 prestations (contre 48 en 2021 du fait du contexte sanitaire) entre janvier et décembre, parmi lesquelles :

- des participations aux soirées du festival « Alors Raconte » ;
- des journées consacrées aux événements de la

Lyre de Castelsarrasin ;

- des prestations pour la Communauté de Communes Quercy Caussadais et la Communauté de Communes des 2 Rives.

Coordonner les enseignements artistiques

La politique du Département en la matière concerne 8 écoles de musique publiques dont le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Montauban et 5 écoles de musique associatives. **Tarn-et-Garonne Arts et Culture a pour mission d'animer ce réseau d'établissements d'enseignements artistiques** selon le « Schéma des Départemental des Enseignements et de l'Education Artistiques » (SDEEA), adopté par l'assemblée départementale le 18 décembre 2019 pour la période 2020-2024.

Le SDEEA vise à :

- lutter contre les inégalités territoriales, pour un enseignement de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- lutter contre les freins d'accès à la culture, pour une pratique artistique proposée au plus grand nombre ;
- favoriser l'innovation pédagogique.

En 2022, le soutien aux écoles de musique et au Conservatoire représente un montant de **207 805 €** ; le soutien aux chorales représente un montant de 3 000 €.

La langue et la culture occitanes

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline en deux axes principaux.

Premièrement, la valorisation du fonds documentaire issu des opérations « Al Canton » rassemblant des témoignages écrits et oraux du passé sur les territoires des anciens cantons du département. En 2022, cela a pris la forme de conférences thématiques ou encore de projections publiques d'extraits de DVD, grâce au concours d'associations locales investies dans la promotion de la langue et la culture occitanes.

L'enseignement bilingue, l'initiation et la sensibilisation à la langue et à la culture occitanes

constituent le deuxième volet pour lequel le Département s'engage en allouant un financement global à hauteur de 85 000 € en 2022 ; soit 5 431 élèves du primaire et 323 collégiens touchés à travers des actions de sept principaux acteurs culturels dédiés à l'occitan.

L'Espace des Augustins

L'Espace des Augustins propose une programmation riche et variée à destination du jeune public et du tout public qui est caractérisée par une montée en puissance au niveau des actions et de la fréquentation depuis 2018. Ce lieu est toujours identifié comme l'espace culturel départemental et repéré comme tel parmi les institutions culturelles par le grand public et les établissements scolaires.

Programmation des Augustins en 2022 (hors interventions partenaires) :

- Exposition « Avec plaisir, carnet de voyage insolite en Tarn-et-Garonne » : l'artiste Cendrine Bonami-Redler a pris le temps de silloner notre département et d'en croquer ses paysages, son architecture et ses habitants.

- Exposition « Emilie Prouchet dalla Costa » : Une artiste sculptrice du département.

- Spectacles : Lolomis, Céline Béreguer, Chagrin d'école, Marie Sigal, Dorantes, J'ai trop d'amis, Lettres à Ginette, La métamorphose des cigognes, Carla Pirès

Quelques chiffres en 2022 :

- Budget : 115 000 € (dont 63 000 € de contrats-cession) ;
- Nombre de spectateurs : 6 859 (tous programmeurs confondus)
- Recettes : 12 000 €

Pour mémoire, la première partie de l'année 2022 a été impactée par la crise sanitaire au niveau de la fréquentation scolaire notamment.

L'Abbaye de Belleperche

Ancien monastère du Moyen Âge, l'abbaye de Belleperche est ouverte à la visite et abrite le

Musée des arts de la table. L'abbaye de Belleperche, fondée au XII^e siècle, comptait parmi les plus riches abbayes cisterciennes du Midi.

En 2022 le service des publics de l'abbaye de Belleperche a reçu 4 701 personnes, soit plus qu'en 2019 (+ 6,6%). Cela représente 215 visites, ateliers ou activités menées par un médiateur culturel. Le nombre total d'élèves accueillis est de 3 839 soit +50 % par rapport à 2021 et les restrictions liées au covid-19.

Une attention particulière est accordée aux groupes de personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale (710 personnes accueillies lors de 47 médiations) avec des visites et/ou ateliers adaptés dans le détail à chacun de ces publics.

Enfin les groupes d'adultes, souvent des autocaristes, ont été reçus lors de 39 médiations pour 810 personnes. C'est au niveau de ce public que la baisse la plus significative avait été enregistrée en 2021 en raison de la pandémie. Mais ce dernier commence à retrouver le chemin des visites et sorties culturelles comme l'attestent les chiffres et la progression de + 32 % par rapport à 2021. Nous sommes encore malgré tout loin des chiffres de 2019 avec près de - 35 % pour les visiteurs comptés dans les groupes d'adultes.

En 2022, au total **19 600** personnes sont venues à l'abbaye et 8 753 personnes ont participé aux Médiévales.

Les animations 2022 :

29 manifestations entre avril et décembre, pour près de 12 000 participants :

- L'arbre, spectacle jeune public ;
- Nuit de l'abbaye, flânerie musicale ;
- Les aventuriers du cloître perdu, soirée interactive ;
- Apportez votre chaise, mini festival ;
- Pique-nique concert avec Les Bawling Cats et Petits Vince Trio ;
- Jeux de rôle et escape game en famille ;
- Les Médiévales ;
- Déjeuner organisé par le lycée professionnel Jean de Prades ;
- Grieselda, dans le cadre du festival Les Intégrales d'Automne ;
- Ginger Bread Man, spectacle jeune public ;
- Trois conférences dégustations avec Les

Causeries Culinaires ;

- 11 activités à destination des familles proposées pendant les vacances scolaires.

À noter que deux manifestations (une journée des « Journées occitanes » et la soirée danse « Un monde à part ») ont été annulées en raison de la canicule du mois de juin.

DÉVELOPPER LES PRATIQUES DU SPORT

L'aide départementale aux projets structurants

Le Département intervient pour la réalisation, l'extension d'équipements sportifs, terrains multi-sports, parcours sportifs, city-park, skate-park, terrain de tennis, boulodromes, circuits VTT... À ce titre, **47 projets communaux ont été subventionnés pour un montant global de 1 332 579 €** (création de plateau multi-sport, travaux de mise aux normes de l'éclairage de stade, rénovation de terrain de tennis, aménagement de boulodrome, aménagement de city-park, création de parcours sportif et de santé...) et 11 projets associatifs pour un montant global de 36 200 € en 2022. Au total, plus de 58 projets communaux et associatifs d'investissement subventionnés pour un montant de **1 368 779 €**.

Le soutien au sport performance

Le Département subventionne les clubs et les sportifs de haut niveau, dans le cadre du « sport performance ». Ainsi, **31 clubs de haut niveau pour un montant de 773 391 € et 42 sportifs individuels ou équipes ont été soutenus pour leur participation à des championnats régionaux, nationaux ou internationaux pour 90 233 €**. Au total, le Département a subventionné 73 associations pour un montant de 863 624 €.

Le sport, vecteur de cohésion sociale et d'éducation

61 comités départementaux et clubs uniques, toutes disciplines confondues, ont été subventionnés pour leur fonctionnement en 2022, pour un montant de **291 975 €**.

Près de **90 088 €** ont bénéficié à **79 associations dont 16 projets à destination des jeunes intégrant ceux de l'Aide Sociale à l'Enfance** ainsi que pour l'achat de matériel sportif (63 projets).

Par ailleurs, 70 associations ont été subventionnées pour **l'organisation de manifestations sportives**, soit un budget global de **110 850 €**.

Dans le cadre de cette politique, **le Conseil départemental a financé** des tenues sportives pour 26 clubs ayant formulé une demande (shorts et maillots) pour un budget de 15 763 € (football, rugby, badminton, course à pied, basket-ball, cyclisme, parapente, tennis de table, pétanque et les activités de pleine nature.

Le sport solidarité

Le Département s'implique également auprès **des publics prioritaires par la mise à disposition d'une éducatrice sportive spécialisée dans 8 établissements à raison de 30 heures par semaine :**

- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) Le Pech Blanc à Lamothe Capdeville ;
- ESAT Les Rives de la Garonne à Castelmeyran ;
- Foyer occupationnel de Pousiniès à Saint-Etienne de Tulmont ;
- Foyer occupationnel du Barradis à Lavit ;
- Foyer d'accueil médicalisé de Bordeneuve à Saint-Etienne de Tulmont ;
- Foyer d'accueil médicalisé Les Canneles à Valence d'Agen ;
- Foyer d'accueil médicalisé Les 4 Vents à Lavit ;
- Maison d'accueil spécialisée Les Capucines à Nègrepelisse ;
- L'ESAT-Ageris 82 à Castelsarrasin

La Base de loisirs du Tarn et de la Garonne

La Base de loisirs, reconnue site Natura 2000 pour la directive « Habitats et Oiseaux » attire un large public. Elle est au cœur de la « **station verte** », **label obtenu par la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave**.

De nombreux aménagements ont été réalisés sur la Base :

- le **remplacement des luminaires LED** sur l'ensemble de la base de loisirs ;
- la **création d'un appentis sur les évier du camping individuel** ;
- l'installation de **deux stores dans les salles de réunion** de la base de loisirs ;
- la **végétalisation de l'accueil** ;
- la réalisation d'un **bardage pour le local technique** et mise en place de **vidéo-protection avec caméras de surveillance** ;
- le **changement du parc informatique** de la Base de loisirs ;
- l'**agencement du camping groupe** : mise en place d'une tente de vie, réalisation de chapes en béton pour l'installation des tentes, fournitures de malles de rangement, de kits d'éclairage, mise à disposition de jeux de plein air, installation d'un filet multi-sports notamment ;
- les **travaux de rénovation du réseau électrique sous-terrain du camping individuel** : afin d'assurer la sécurité des usagers du camping ;
- des **travaux d'accessibilité** en aménageant l'allée de la restauration vers les hébergements ;
- le **remplacement du chalet d'accueil « billetterie »** hébergeant du matériel de vidéo-surveillance présent à l'entrée du site ;
- l'**amélioration de l'espace restauration « snack » avec une installation électrique normalisée** et des travaux de plomberie ;
- l'**équipement pour le service hébergement/restauration de matériels de cuisine** ainsi que l'acquisition de tables extérieures de pique-nique pour offrir aux écoles et centres de vacances accueillis en séjour une prestation de qualité ;
- l'**acquisition de matériels nautiques et d'équipements de loisirs** tels que l'achat de cinq paddles permettant d'augmenter la capacité à 15 personnes sur l'eau, l'achat de quatre vélos électriques pour la location, des casques vélos et des kits de jeux pour les journées d'intégration ainsi que dans le cadre des festivités de « Plage 82 ».

L'accueil du tout public :

Le **camping** individuel a ouvert, d'une capacité de 42 emplacements, du 1er juin au 30 septembre. L'aire de **camping-car** aménagée en gestion libre est restée ouverte toute l'année. Cette aire a connu toujours un franc succès. **La fréquentation des cyclo-touristes y avoisine**

les 20 % en 2021. Le camping a obtenu la labellisation « hébergement pêche ». En 2022, 4 413 nuitées (contre 3 041 nuitées en 2021) ont été comptabilisées sur le camping et l'aire de camping-car.

La Base de loisirs a accueilli **11 457 personnes (10 325 personnes en 2021)** (Piscine + Plage 82). « Plage 82 » a ouvert ses portes du 2 juillet au 28 août.

10 164 personnes ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement, restauration ou activités encadrées (7 796 personnes en 2021).

Le **snack** a proposé des repas et des boissons du 1er juin au 30 septembre pour le grand public.

Toujours aussi apprécié, **le feu d'artifice** tiré sur le confluent a eu lieu le 21 juillet.

La **location du matériel nautique** a ouvert en juillet et août et reste stable avec 535 embarcations louées (600 en 2021).

La Base de loisirs a répondu à une demande croissante et à un réel besoin, pour l'apprentissage à la natation. **Des cours collectifs d'apprentissage de la natation ont été proposés au public durant l'été.** 405 cours ont été pratiqués dont 163 séances financées par le Comité Départemental Olympique et Sportif 82, dans le cadre du plan « J'apprends à nager » lancé par le Ministère des Sports. A cet effet, une convention a été signée entre le Département et le CDOS 82.

De mai à août, **1 039 séances sportives** ont été proposées avec la fête du nautisme et la découverte des sports nautiques tels que la voile, le canoë, le paddle, l'aviron (300 personnes), les balades en bateaux à la découverte du confluent et de sa zone ornithologique labellisée Natura 2000 (137 personnes).

L'accueil de groupes :

Un total de **10 164 personnes** faisant parties de groupes scolaires, sportifs, centres aérés ou associatifs ont profité des services de la Base de loisirs : hébergement en chalets, ou bâtiment hébergement ou tentes collectives, restauration ou activités encadrées tout au long de l'année (en 2021, 7 796 personnes).

Concernant l'accueil des scolaires, par activité proposée par la Base de loisirs, **8 588 enfants** ont été encadrés avec des **activités phares tels que le vélo (1 292 enfants), le canoë (867 enfants), l'ornithologie (867 enfants) et le tir à l'arc (821 enfants) pour les scolaires.**

Les activités des **journées d'intégration** pour les collégiens en septembre (932 élèves accueillis) et les **journées du goût** en octobre et novembre spécial maternelles (521 élèves), **les tests de natation** en période estivale (856 enfants) sont les activités fortes qui ont été proposées par la Base de loisirs.

Faire des jeux olympiques, les jeux de tous les territoires : label « Terre de jeux 2024 »

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par le Département, plusieurs projets et actions ont été menés, en direction de la jeunesse et du mouvement sportif associatif, afin de promouvoir la pratique sportive et « l'idée Olympique ».

L'engagement du Département, à ce titre, a pour ambition de faire, d'ores et déjà, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, une fête universelle.

1) On peut citer, par exemple, la reconnaissance de la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne comme « Centre de Préparation des Jeux » pour l'aviron olympique, le canoë-kayak sprint, le para-aviron et le para-canoë.

La Base de loisirs est donc officiellement inscrite sur le site de « Paris 2024 » parmi les 889 centres en France (toutes disciplines confondues), susceptibles d'accueillir des délégations étrangères en phase de préparation olympique.

Des contacts ont été pris avec les Fédérations internationales de ces disciplines pour promouvoir notre équipement.

2) Suivant cette même logique de promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, l'ensemble des **supports de communication de la Direction des Sports et de la Base de loisirs**, sont travaillés, de manière à clairement afficher

l'engagement du Département dans ce label « Terre de Jeux 2024 » et sa volonté de faire de ces Jeux de Paris 2024, les Jeux de tous les territoires, les Jeux de tous les Français.

L'affichage de cet engagement du Département est également présent sur tous les événements sportifs organisés sur le territoire du Tarn-et-Garonne, avec des supports de communication spécifiques.

3) Les « **Journées Olympiques** » ont été organisées sur la Base de loisirs du Tarn et de la Garonne, en partenariat avec le CDOS et les Comités sportifs départementaux concernés et du Mouvement Sportif Scolaire, du 2 au 15 juillet 2022, afin d'animer le site et de promouvoir l'action départementale en faveur du développement de la pratique sportive auprès du plus grand nombre, des jeunes en particulier.

4) **Des articles, des interviews**, des réceptions ont été réalisés par le service de la Communication pour mettre en avant des athlètes tarn-et-garonnais de haut niveau.

5) Présentation dans le hall de l'Hôtel du Département, au titre de la **Semaine Olympique et Paralympique 2022, de l'exposition de la CASDEN « Histoire, Sport et Citoyenneté**, proposée aux collégiens ayant préalablement menés un travail avec leurs enseignants sur les Jeux Olympiques et Paralympique et les valeurs Olympiques.

Cette exposition a également été proposée aux jeunes relevant de l'ASE et à leurs éducateurs et est restée un mois dans le hall du Conseil départemental.

6) On peut également citer la **Journée Internationale Olympique du 23 juin 2022** avec la caravane des sports de l'UFOLEP, présente sur la Base de loisirs pour des animations sportives.

7) L'organisation de la **Fête départementale des sports** le 5 juillet 2022, placée sous les couleurs de « Terre de Jeux 2024 », dont le palmarès a mis en avant des sportifs et dirigeants en lien avec les valeurs Olympiques.

8) L'organisation des **journées d'intégration des 6^{ème}** à la Base de loisirs autour de la découverte

d'activités sportives olympiques, tout le mois de septembre et octobre 2022.

9) Participation du Département aux réunions du **Comité de Pilotage sur les Jeux Olympiques et Paralympiques « France 2024 »**, organisées par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE



ACCOMPAGNER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE EXIGEANTE

SOUTENIR LES AGRICULTEURS ET LES FILIÈRES AGRICOLES

Le cadre d'intervention des départements en matière agricole a largement évolué avec la loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe).

Les politiques d'intervention définies par le Conseil Départemental lui permettent de continuer à jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires, en matière :

- d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire,
- de sécurité sanitaire tant en prévention des risques qu'en gestion de crises,
- de solidarité territoriale,
- de cofinancements, par convention et en complément avec la Région.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, le Département a conservé son rôle de soutien au service des agriculteurs et des filières locales qui jouent un rôle incontournable dans l'économie du département, et en font **le premier producteur national de fruits frais**.

Favoriser la production locale et les circuits-courts

Adopté en 2017, le projet départemental « Bien manger en Tarn-et-Garonne » a pour objectif, d'une part, de valoriser la production alimentaire locale en développant l'approvisionnement de proximité et, d'autre part, d'améliorer la qualité des repas distribués en restauration collective (la restauration collective est traitée dans la partie relative au collège.)

La valorisation de la production locale a pu se faire au travers de différentes actions :

- favoriser l'achat local en adaptant l'achat public (critères techniques, définition de lots, etc.)
- promouvoir les produits lors de manifestations et salons, par le biais des restaurateurs, développer l'agrotourisme et l'œnotourisme
- garantir la qualité des productions tarn-et-garonnaises en soutenant les pratiques agroécologiques et en mobilisant de la ressource en eau,

- s'investir auprès des associations caritatives du département dans un projet de centre de regroupement des dons de denrées alimentaires et de légumerie.

Par ailleurs, le Conseil départemental est partenaire du projet alimentaire de territoire (PAT) départemental porté par la Chambre d'agriculture.

Dans ce cadre, il soutient la plateforme de regroupement de denrées alimentaires de l'association « Le 82 dans son assiette », située à la sortie de Montauban en direction de Saint-Nauphary. Pour ce faire il la fait connaître aux chefs de cuisine.

Assainissement des terres

Le Département aide les travaux d'entretien de fossés mères (à l'exclusion des cours d'eau et des fossés de bord de route) sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou d'association foncière. Ces **travaux permettent de garantir le bon fonctionnement hydraulique de ces ouvrages qui jouent un rôle d'assainissement des terres agricoles et favorisent une bonne évacuation des eaux en cas de fortes précipitations**.

En 2022, le Département a participé au financement de trois dossiers pour un total de 5 658 €.

Subventions aux CUMA

Le Département accompagne les investissements du secteur agricole, notamment par des aides en faveur des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), **qui jouent un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant**, tout en leur évitant un endettement trop important.

En 2022, 39 CUMA locales ont bénéficié de l'aide du Département pour un total de 175 879 €.

Aménagement du foncier agricole

Les **échanges amiables de parcelles agricoles** améliorent la structure foncière des exploitations sur la base du volontariat et ce, pour un coût raisonnable. Seuls sont pris en compte

les échanges qui présentent un intérêt agricole manifeste. **Le Conseil départemental prend en charge 80 % des frais de notaire et de géomètre inhérents à ces procédures.**

En 2022, 8 bénéficiaires ont bénéficié de cette aide pour un total de 6 253 €

Incitation à l'assurance contre la grêle

À défaut d'une offre assurantielle multirisque climatique abordable, les producteurs de fruits et légumes s'assuraient, quand ils le pouvaient, contre le risque grêle seulement. Le Département les encourageait à s'assurer grâce à une incitation financière de 15 % d'une dépense éligible jusqu'à 7 600 € HT.

L'objectif de ce dispositif était de permettre aux producteurs d'assurer un capital minimum leur offrant la capacité de maintenir et de redémarrer leur activité, à la suite d'un sinistre climatique.

Compte tenu des évolutions du système assurantiel en agriculture, avec le nouveau régime d'assurance multirisque climatique récolte universel, cette aide ne sera plus maintenue à compter du 1er janvier 2023.

En 2022, 135 agriculteurs ont bénéficié de cette aide pour un total de 44 398 €.

Aides exceptionnelles : Fonds de soutien gel

Afin de soutenir les exploitations les plus touchées par les gelées historiques d'avril 2021, **le Département a voté une enveloppe d'un total de 1 036 250 € pour 486 bénéficiaires.**

Une première partie de cette enveloppe a pu être versée en 2021, à hauteur de 871 250 €. Les 165 000 € restants ont vu leur paiement étalé jusqu'en juillet 2022.

En avril 2022, les arboriculteurs ont été confrontés à un nouveau cycle de gelées très intenses et dévastatrices. **Le Département, sur un modèle analogue à 2021, a voté en juin 2022 une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les 398 bénéficiaires identifiés.**

Une première partie de cette enveloppe était dédiée au cofinancement du fonds d'urgence national versé par l'État.

Ainsi, 214 bénéficiaires ont reçu une aide forfaitaire du Département fixée à 2 500 €,

soumise au respect du plafond des aides de minimis agricoles (20 000 € sur 3 exercices fiscaux glissants), soit un total de 527 991 €.

Les crédits restants ont pu permettre de proposer une aide forfaitaire unique de 2 500 € à 184 exploitants supplémentaires de la liste de bénéficiaires établie par la direction départementale des territoires, n'ayant pu bénéficier des premiers paiements. Le traitement des dossiers s'achèvera ainsi à l'été 2023.

Les aides aux investissements des exploitations agricoles

Le Département aide les entreprises du secteur agricole, en complémentarité avec la Région, pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits.

Mobilisé de longue date en faveur de la ressource en eau agricole, le Département aide les exploitants pour leurs projets de création, agrandissement et curage de retenues individuelles.

Ainsi, en 2022 le Département a engagé :

- Aide à la création et à la modernisation d'un stand de vente directe : 1 bénéficiaire en 2022 pour un total de 630 €

- Aide aux petits investissements des nouveaux installés de moins de 50 ans : 6 bénéficiaire en 2022 pour un total de 28 943 €,

- Aide à la création, l'agrandissement ou le curage de retenues individuelles : 3 bénéficiaires pour un total de 40 890 €.

Enfin, le Département soutien les démarches du Syndicat Tarn et Garonne Aménagement qui peut prendre en charge des créations et curage de retenues sous réserve d'un transfert de propriété.

Aides aux mesures agri-environnementales

Le Département soutient particulièrement les mesures en faveur de l'environnement mises en œuvre par les exploitants, les organisations professionnelles agricoles ou les associations qui développent des programmes d'expérimentation, de diffusion d'information et d'appui technique auprès des agriculteurs, favorisant ainsi la transition agroécologique.

En 2022, 9 organismes ont bénéficié de l'aide du Département pour un total de 258 751 €.

Aides aux actions agrotouristiques

Le Département est engagé dans la promotion touristique et œnotouristique et soutient les manifestations et événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes. Il soutient un grand nombre de manifestations qui animent les terroirs tarn-et-garonnais, lesquelles reposent sur l'activité et le dynamisme d'associations ou d'organismes publics. Elle attirent tant le public local que les touristes.

En 2022, 32 organismes ont bénéficié de l'aide du Département pour un total de 158 910 €.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Sécurisation de la ressource

Le département s'investit sur la thématique de la ressource en eau avec un double objectif : compenser et sécuriser les prélèvements, agricoles et pour l'eau potable notamment, et répondre aux besoins du milieu naturel.

Le département est ainsi propriétaire de 5 ouvrages : les barrages du Gouyre, du Tordre, du Thérondel, le plan d'eau des Falquettes, ainsi que le barrage de Saint-Géraud (avec le Tarn).

De plus, **il participe au soutien d'étiage** (baisse périodique des eaux) de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne, à partir d'ouvrages hydroélectriques concédés à EDF par le biais de financements conséquents. En 2022 l'étiage a été très marqué. Des déstockages massifs ont été nécessaires sur les cours d'eau réalimentés afin de respecter les objectifs de débits réglementaires. Malgré ces derniers des restrictions de prélèvement ont été mises en places, allant parfois jusqu'à des interdictions totales, y compris sur les cours d'eau réalimentés.

Le **département pilote les lâchures** (quantité d'eau lâchée en ouvrant puis refermant une écluse) sur l'axe Aveyron.

Dans le cadre des déstockages contractualisés avec EDF, un important travail entre EDF, l'État et les collectivités a lieu pour d'une part modifier **les modes de facturation de l'eau** et d'autre part **mieux mobiliser les stocks hydro-électriques sans désoptimiser la production d'énergie**.

Les barrages départementaux

L'étiage de 2022 est remarquable par sa durée et son intensité. Malgré des ouvrages de stockage **au maximum de leurs capacités** en début de période, les réserves d'eau brute départementales ont été largement consommées.

Le travail collaboratif mené en cours d'été avec les services de l'État, les agriculteurs et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques a permis d'obtenir de nouveaux indicateurs de fonctionnement, mais également, de nouveaux indicateurs environnementaux (**capacité maximum de déstockage en volume et débit**, mise à jour des volumes et surfaces minimum permettant un **maintien de la biodiversité dans les plans d'eau**).

Les secteurs réalimentés de La Lère et du Tescou ont également fait l'objet d'une attention particulière nécessitant l'intervention du Département afin de mobiliser les préleveurs face à l'été particulièrement aride. A ce titre et sur la base de sectorisations existantes, un nouveau zonage et un calendrier de prélèvement adapté aux besoins ont été mis en œuvre. La résultante de **cette expérimentation a été le maintien des prélèvements agricoles à hauteur de 50 %** alors que des interdictions de prélèvement totales étaient projetées.

Sur le bassin versant de l'Aveyron, l'ensemble des ouvrages contribuant au maintien d'un débit suffisant sur la rivière ont été mis à contribution. Des déstockages depuis **le barrage du Gouyre** ont également été opérés afin de sécuriser **l'alimentation des stations de pompage d'eau potable** à l'aval de l'ouvrage (de Nègrepelisse à Montauban).

Concernant les opérations de travaux, le Dossier d'Autorisation Environnementale pour la **rehausse du barrage de Saint-Géraud** a été déposée en Avril 2022. Ce document est en cours d'instruction. Des demandes de précisions ont été formulées. Des réponses furent apportées grâce au travail conjoint du CD81 et du CD82. **La mise en enquête** publique, nécessaire aux démarches de DUP et DIG inclus dans ce dossier, est pressentie pour **le dernier trimestre 2023**.

Les réflexions interdépartementales sur la gestion de l'eau

Sur le bassin du Lemboulas, un **recensement exhaustif de tous les lacs collinaires** ainsi que de leur utilisation a été réalisé par les 2 chambres d'agriculture du Lot et du Tarn et Garonne en 2020 et 2021. **Un programme d'actions** dans la continuité de cette première phase d'étude a été bâti en 2022. Une démarche similaire est engagée sur les **bassin de la Barguelonne**. L'inventaire débutera en 2023.

Enfin, le Conseil département est **associé au Plan Territorial de Gestion de l'Eau du bassin de la Séoune**, porté par le syndicat de rivière des 2 Séounes.

L'association, pour la **gestion quantitative du bassin hydrographique Tarn-Aveyron** en partenariat avec les conseils départementaux de l'Aveyron, du Tarn, et dans un deuxième temps, avec la Haute-Garonne et la Lozère a été créée en juin 2023. La feuille de route identifie 2 priorités : l'instauration de la redevance pour service rendu, la mise en place d'outils de pilotage. Le recrutement d'un chargé de mission a été lancé à l'automne.

L'**association de gouvernance sur la Garonne pour la gestion quantitative** a été créée le 28 mai 2021 pour une durée de 2 ans. Son objectif est de créer un collectif de travail autour de la gestion quantitative sur les bassins Garonne, Ariège, Neste et rivières de Gascogne, estuaire. Les adhérents sont les 7 départements concernés, les 2 Régions, les 2 métropoles, l'Agence de l'eau et l'État. Cette association poursuit ses travaux en recensant notamment tous les projets portés par ses adhérents et en représentant les intérêts de la Garonne au niveau des différentes instances de bassin.

Le Département de Tarn-et-Garonne est étroitement associé au **Schéma d'Aménagement des Eaux Neste et rivière de Gascogne** ainsi qu'au **Schéma d'Aménagement des Eaux de la Garonne**.

Enfin, le Conseil départemental a participé à la **recapitalisation de la CACG** à hauteur de 1 M€. Suite au transfert imminent des concessions d'État à la Région, ainsi que d'un nouveau mode de pilotage de la CACG (modification des statuts et du pacte d'actionnaires) et compte tenu de

l'implication de la CACG dans le Tarn et Garonne, en rive gauche de la Garonne, il a paru indispensable et nécessaire de garder une place d'actionnaire principal au sein de cette structure.

Les périmètres de protection des captages d'eau potable

À la suite de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil départemental s'était porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitaient. En 2022, il y a **43 points de captages protégés**.

Au cours de l'année 2022, **les procédures sur les captages du syndicat des eaux de Cazes-Mondenard** (à Castelnau Montratier - 46) et du **Syndicat des eaux de la Lomagne** (lac et rivière Gimone à Beaumont-de-Lomagne), qui constituent les 2 derniers captages structurants à protéger, ont été poursuivies et ont donné lieu à des comités de pilotage spécifiques. Ces 2 procédures, ainsi que celle du **puits d'Escatalens** (menée par Grand Montauban Communauté d'Agglomération), n'ont pas encore pu aboutir. Au vu des études complémentaires à réaliser, des délais en jeu, il a été acté par délibération de mettre fin à une **maîtrise d'ouvrage directe du Département sur cette politique. Depuis le budget primitif 2021, il a été proposé d'intervenir non plus en tant que maître d'ouvrage délégué, mais sous la forme d'une aide financière** (au taux de 30 %) venant en complément de celle de l'Agence de l'eau (taux de 50 %) au bénéfice des 3 maîtres d'ouvrage concernés.



Périmètre de protection des captages

Eau potable et assainissement collectif

Afin d'accroître son soutien aux porteurs de projets dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, dans un contexte de forte hausse du coût des chantiers, le Département a choisi de rehausser ses plafonds de dépense éligible, lors de l'examen du Budget Supplémentaire du mois de juin 2022.

En 2022, le département a instruit 19 dossiers en assainissement, 82 dossiers en eau potable et attribué 50 subventions (pour un montant en annuités de 874 791 € et de 657 089 € en capital, soit un total de 1 531 880 €).

En 2022 les principales opérations suivies dans le domaine de l'eau potable ont été :

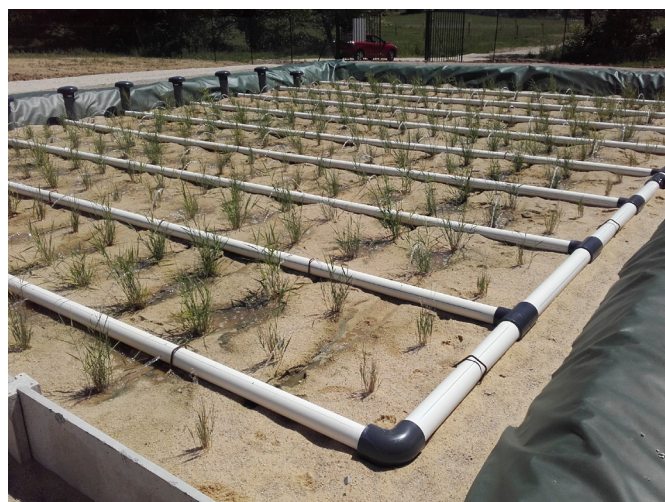
- **le renouvellement des réseaux** du SIEA Cande Aveyron, du SMEP (basé à Golfech), du Syndicat des eaux de la Lomagne, du Syndicat Mixte Eaux Confluences, du SIAEP de la région de Grisolles.
- **les projets de travaux sur les usines d'eau potable** de la CCQVA (à Nègrepelisse), de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban (usines de Verlhaguet, de Planques et Fonneuve), de la commune de Montech (déplacement de l'exhaure en Garonne).
- **les études et schémas directeurs** : Communauté de Communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, syndicat des eaux de la région de Grisolles, syndicat des eaux de Verdun-Beaupuy Bouillac, syndicat des eaux de la Lomagne, SIEA Cande Aveyron.

Pour avoir une approche globale de la mise en œuvre de ces projets, le Département a participé également à de nombreuses réunions avec les partenaires administratifs (DDT 82, Agence Régionale de Santé) et financiers (agence de l'eau Adour Garonne) dans le cadre de la MISEN Eau.

De plus, le Département a organisé le 8 juillet 2022, une rencontre avec les élus des syndicats et des collectivités exerçant la compétence eau potable sur le territoire départemental. L'objectif était d'échanger sur les aspects réglementaires (PGSSE, CVM), les schémas directeurs AEP, les politiques d'aide du Conseil départemental et de l'agence de l'eau.

En ce qui concerne l'assainissement, le suivi réalisé en partenariat avec le SATESE, a porté sur :

- **les projets de travaux pour les stations d'épuration** de la CCQVA (Albias, Saint Etienne de Tulmont, Nègrepelisse), du Syndicat Mixte Eaux Confluences, des communes de Sérignac, Savenes, Saint Nicolas de la Grave
- **les travaux sur les réseaux** de Sérignac et du SIEA Cande-Aveyron.
- **les diagnostics de réseaux** auprès de la CCQVA (à Albias) de la CCQRGA (Caylus, Saint Antonin Noble Val, Laguépie), du SIEA Cande Aveyron, du Syndicat Mixte Eaux Confluences), des communes de Montech - Finhan – Montbartier, Beaumont-de-Lomagne, Labastide-Saint-Pierre, Comberouger, Saint-Nicolas-de-la-Grave.



Station d'épuration filtres plantés de roseaux

Au vu des contraintes apparues pour l'épandage des boues de stations d'épuration susceptibles d'être contaminées par la COVID, le Département a lancé, en 2022, une étude départementale concernant le devenir des boues de station d'épuration, des matières de vidange et des déchets issus de l'assainissement collectif. Sur la base d'un état des lieux exhaustif de la situation, l'objectif est de proposer aux collectivités et opérateurs de la filière un schéma de gestion cohérent et optimisé à l'échelle du territoire, avec la mise en place de filières locales de valorisation des sous-produits provenant de l'assainissement.

Les interventions du SATESE

Le Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE) assure principalement des missions d'assistance technique, d'animation, et de conseil auprès des collectivités du Tarn-et-Garonne dans le domaine de l'assainissement et des milieux aquatiques. En 2022, le SATESE a réalisé près de 800 visites sur le terrain, de 150 réunions. Ses missions sont financées à 52 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 16 % par les collectivités et 32 % par le Département.

La mission d'assistance technique à l'assainissement collectif a porté en 2022 sur la réalisation de 269 visites sur les stations d'épuration dont 48 autosurveillances réglementaires (visites sur 2 jours), mesures obligatoires à la charge des maîtres d'ouvrage. Une part importante de cette mission est le suivi des projets dans le cadre de création/réhabilitation de stations d'épuration, ou de diagnostic du système d'assainissement pour lequel le SATESE participe à toutes les réunions et donne son avis technique d'expert à chaque phase du projet.

La mission assainissement non collectif (ANC) intègre une animation territoriale du réseau des techniciens SPANC du département (une quinzaine de techniciens publics et privés) afin de permettre les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques, la diffusion d'information (veille réglementaire, juridique, technique), des visites sur site...

La mission comprend également l'animation de la **Charte départementale de l'assainissement non collectif**, lancée en juillet 2013, à laquelle adhèrent 28 entreprises du département, ainsi que l'animation régionale, au niveau de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens de l'Assainissement Non Collectif).

Un **recensement des assainissements** non collectifs de grande capacité se poursuit sur le département afin d'identifier, caractériser et localiser ces assainissements particuliers.

Enfin, en 2022, 144 visites ont été réalisées pour le contrôle des nouvelles installations d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une

convention entre le Conseil départemental et 10 communes signataires.

La **Cellule d'Animation Territoriale Rivières et Zones Humides (CATER-ZH)** apporte **conseil, expertise et appui technique auprès des 18 structures du Tarn-et-Garonne en charge de la GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Elle anime le réseau des techniciens et agents de rivière, les accompagne dans l'élaboration et le suivi des **Plans Pluriannuels de Gestion (PPG)** des cours d'eau et met à leur disposition des outils d'acquisition de données.

L'application SALAMANDRE, outil développé par le Conseil départemental (cellule SIGD et CATERZH) est mis à disposition des collectivités concernées du département, et permet la **réalisation d'un diagnostic de la qualité hydromorphologie des cours d'eau**.

En ce qui concerne les enjeux liés aux **zones humides**, le SATESE a réalisé un **inventaire départemental ayant permis d'identifier 2 975 zones humides**, pour une superficie cumulée de 3 676 ha, soit 0,99 % du territoire départemental. Depuis la réalisation de cet inventaire qui a vocation à être actualisé au gré de nouvelles recherches, les services départementaux poursuivent des **missions de suivi, de conseil et d'expertise technique sur divers projets et chantiers ayant trait aux zones humides**, activités qui montent en puissance ces dernières années du fait de l'intégration de volets « zones humides » dans les PPG.

La mission de suivi de la qualité des eaux des rivières a porté, en 2022, sur le suivi de 28 stations de mesure sur des cours d'eau, en complément des réseaux de suivi et de surveillance de l'Agence de l'eau Adour-garonne. L'activité de cette mission a représenté 151 prélèvements et mesures sur le terrain. Les analyses de ces prélèvements sont réalisées par **Public-Labo** (site de Montauban).

Concernant le **suivi quantitatif des cours d'eau**, les campagnes de jaugeages ont porté sur 27 rivières pour un total de 51 mesures de débits sur l'année.

PROTÉGER ET VALORISER LES SITES NATURELS

Créer un réseau des Espaces Naturels Sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites qui présentent des richesses écologiques et paysagères. Ils sont gérés à des fins environnementales et ont vocation à être ouverts au public. A ce titre, ils comportent des aménagements adaptés : parkings, sentiers d'interprétation, passerelles, observatoires, ...

Pour « faire vivre » ces ENS, le Conseil départemental y organise des animations, par le biais notamment d'associations compétentes comme les Centres Permanents d'initiatives pour l'Environnement (CPIE).

Le **Conseil départemental s'est donné pour ambition de créer un réseau de sites ENS** à l'échelle du département et intervient à deux niveaux :

- soit en se portant maître d'ouvrage des opérations,
- soit en accompagnant techniquement et financièrement des maîtres d'ouvrage locaux.

Afin de mettre en lumière les ENS et de les faire connaître par le plus grand nombre, le Conseil départemental a engagé la **création d'un site Internet dédié. Ce site peut être consulté à l'adresse suivante : ens.tarnetgaronne.fr**.

Le Département assure l'aménagement de sept ENS en maîtrise d'ouvrage directe

Sur le corridor garonnais :

Le Département gère et valorise 4 sites par le biais de plans de gestion : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier, le site de l'Espinassié à Bourret/Montech et le site du Pont de Bioule à Saint-Nicolas-de-la-Grave. A noter que la gestion de ce dernier s'est inscrite dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Selon la nature des opérations, le Conseil départemental intervient en régie, par le biais en particulier de sa brigade verte (7 agents) qui dispose d'un matériel adapté, ou à l'aide de prestataires.

Sur l'île de Labreille, un éco-pâturage (3 ha) a été installé dans le cœur de l'île. Il est en projet, en outre, la création d'un sentier d'interprétation avec une signalétique adaptée.



Eco-pâturage île de Labreille

Sur l'îlot de Saint-Cassian, le Conseil départemental poursuit l'entretien des milieux pour maintenir des mosaïques d'habitats (boisements et zones ouvertes) propices à la biodiversité et, en particulier, à une héronnière d'intérêt majeur. Un nouveau plan de gestion sera rédigé sur ce site, une fois l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) révisé par les Services de l'État.

Le site de l'Espinassié a fait l'objet, ces dernières années, de plusieurs actions :

- travaux de réouverture du bras-mort et revégétalisation des abords,
- installation d'un platelage sur le bras,
- plantations de boisements multi-espèces sur 3 ha et de parcelles agroforestières sur 10 ha et l'entretien des prairies.

Se poursuivent les réflexions et les travaux de préparation pour la création d'un sentier (4 km) parcourant la centaine d'hectares de ce site.

Concernant le Pont de Bioule à Saint-Nicolas de la Grave dont les parcelles sont propriété du Département, il a été entrepris :

- le maintien de 4 ha en prairie, gérée par éco-pâturage par un éleveur local,
- la plantation de 450 ml de haies champêtres,
- la plantation d'un boisement de 3 ha, composé de feuillus divers,
- l'aménagement d'un parking aux abords du site.

Il est projeté désormais la création d'une petite aire d'accueil et d'un sentier de découverte au sein des milieux restaurés.

Tous ces sites du corridor garonnais sont régulièrement entretenus, notamment à la suite des épisodes de crues : enlèvement d'embâcles, entretien des boisements, évacuation des déchets, etc.

Deux espaces lacustres :

Les **plans de gestion des lacs du Tordre** à Léojac/ Génébrières et **du Gouyre** à Vaissac/Puygaillard-de-Quercy sont désormais dans la phase de mise en œuvre.

À la suite de la délimitation précise de la propriété départementale sur ces 2 lacs, il a été engagé :

- la création d'un tronçon en rive droite du lac du Gouyre, permettant à terme de faire le tour à pied de la retenue principale,
- l'ouverture de tronçons au lac du Tordre pour engager, comme au lac du Gouyre, la création d'un sentier pédestre autour du lac.

L'entretien des prairies et des boisements se poursuit. A noter qu'il est envisagé la réhabilitation de l'ancienne maison d'habitation en vue d'y installer une association de protection de l'Environnement.

Un milieu caussenard :

Le **site des Caussadeze est une propriété départementale** d'une trentaine d'hectares. La rédaction d'un plan de gestion a été finalisé à l'aide d'un prestataire compétent. Avant que ce document ne soit terminé, l'entretien des milieux a été réalisé par un cheptel d'ovins appartenant à un éleveur local. Parmi les actions qui seront proposées sur ce site, il est prévu la création d'une liaison pédestre avec le cirque de Bône, liaison jalonnée de panneaux facilitant la découverte de la faune et de la flore inféodées aux milieux caussenards.

Accompagner des maîtres d'ouvrages locaux

Le conseil départemental a accompagné financièrement et techniquement la gestion et la valorisation de sites comme le cirque de Labarthe à Caylus, l'île de Nègrepelisse ou encore le vallon de Gasques.



*Panneau pédagogique
au cirque de Labarthe à Caylus*

Gestion des rivières et prise en compte des zones humides

Le Département finance les structures gestionnaires des cours d'eau non domaniaux qui exercent la compétence « GEMAPI ». Les subventions portent sur les études et travaux prévus dans des plans pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau et de leur bassin-versant. Les structures sont aussi aidées techniquement par les techniciens CATERZH (**Cellule d'animation territoriale à l'entretien des rivières et zone humide**) du Département.

En 2022, 19 dossiers (2 pour des études et 17 pour des travaux) de demandes de subventions ont été retenus, en référence à la politique d'aide adoptée en 2019.

L'entretien des sentiers de randonnée et des espaces naturels par la brigade verte

En 2022, les agents de la brigade verte, composée de 7 agents, ont poursuivi :

- l'entretien et la mise en valeur de plus de 200 km de sentiers de randonnée GR et GR de Pays : tonte, girobroyage, taille des boisements, pose de signalétique ou mobilier, réalisation de petits aménagements, ...
- la gestion et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle est intervenue à ce titre sur les sites de l'île de Labreille (Verdun-sur-Garonne), de l'îlot de St-Cassian (Mas-Grenier) de l'Espinassié (Bourret/Montech), du Pont de Bioule (Saint-

Nicolas-de-la-Grave) et, enfin, sur les espaces lacustres du Tordre (Léojac / Génébrières) et du Gouyre (Vaïssac / Puygaillard-de-Quercy).

La brigade verte intervient par ailleurs sur certains espaces départementaux comme l'abbaye de Belleperche (Cordes-Tolosannes).

ENCLANCHER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Face au défi majeur que constitue la transition énergétique, les élus locaux sont des acteurs incontournables pour porter des actions en matière d'économies d'énergie. En effet la puissance publique se doit d'être exemplaire en se donnant les moyens en matière de sobriété et de rénovation énergétique. Elle doit aussi pouvoir accompagner les usagers, en particulier les plus en difficulté.

Par ailleurs, les élus doivent pouvoir soutenir les projets d'énergie renouvelable les plus pertinents du point de vue technique, mais aussi sociétal, en permettant par exemple aux citoyens d'être partie prenante en participant à leur financement.

Des projets concernant le photovoltaïque et les réseaux de chaleurs

Plusieurs projets notables soutenus financièrement par le Département sont en cours pour faire **évoluer des systèmes de chauffage vers des énergies renouvelables, comme : l'installation d'une chaufferie bois au collège de Nègrepelisse, le raccordement au réseau de chaleur de Montauban du collège Ingres**, du centre technique départemental et de la maison des solidarités, ainsi que le raccordement au réseau chaleur de Lafrançaise de la gendarmerie.

Une étude d'implantation de panneaux solaires photovoltaïques en collaboration avec la SCIC Midi Quercy énergie sur des toitures de bâtiments départementaux est aussi en cours. Enfin, un projet d'effacement des crêtes de consommation électrique est à l'étude, sous l'impulsion du SDE.

Développer une filière bois locale

Le Conseil départemental est aussi engagé sur une réflexion avec le Syndicat départemental des déchets ainsi que le Syndicat Départemental de l'Énergie pour développer la filière bois locale. Il est envisagé de créer une 2ème plateforme de stockage et broyage de bois sur la partie Ouest du département permettant de produire de la plaquette bois.

L'intérêt du dispositif est :

- d'offrir un combustible peu onéreux (1/3 environ du coût du granulé),
- de recycler les déchets de bois,
- de développer une filière locale de production de bois,
- de créer un dispositif, basé sur une énergie renouvelable, totalement public.

Soutenir la rénovation énergétique

Le Département, intervient sur les bâtiments départementaux, dont il est propriétaire (113 bâtiments), ou bien qu'il a en location (45 bâtiments), soit un total de 259 890 m² à gérer.

La précarité énergétique constitue un véritable enjeu dans notre département puisque près de 70 % des ménages sont éligibles à un logement social.

Concernant les politiques développées par le département, il y a celles à destination du public précaire au travers **du fond de solidarité pour le logement en partenariat avec l'Anah** et l'État, ce qui représente une enveloppe annuelle de 150 000 €. Le département apporte aussi une aide aux communes et intercommunalités pour l'animation des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Par ailleurs le Département soutient les collectivités pour **la réhabilitation ou l'amélioration énergétique** des bâtiments communaux et des écoles à des taux pour certains très incitatifs, pouvant aller de 15 % à 54 % selon les communes et les types de travaux, représentant une **enveloppe annuelle Départementale largement supérieure au million d'euros.**

Le Département héberge et finance le guichet Rénov82 porté par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui a vocation à intervenir sur tout le Tarn-et-Garonne à l'exception du pays Midi Quercy et qui rencontre un très grand succès auprès des usagers.

En décembre 2022 a été recrutée une chargée de mission transition énergétique a été recrutée. Elle sera chargée de travailler en transversalité avec tous les services concernés sur les axes suivants :

- la réduction des consommations d'énergie,
- la production d'énergies renouvelables,
- le développement d'une mobilité durable,
- l'orientation des régimes d'aides aux collectivités.

L'action du département en matière de déchets

Le **Conseil départemental a financé en 2022 le syndicat départemental des déchets** à hauteur de 191 012 € ainsi que **les collectivités pour la mise aux normes et la construction de déchetteries-recycleries** (55 273 € : Commu-nautés de communes des 2 rives, SMEOM moyenne Garonne). Il verse aussi, une **compensation annuelle de 23 575 € au Conseil régional à la suite du transfert de la compétence de la planification des déchets ménagers et d'activités** à ce dernier. Il participe aux diverses démarches portées par le Syndicat Départemental des Déchets en matière de réduction des déchets et de gestion des biodéchets.

Le soutien aux associations

Le Département subventionne de nombreuses **associations et structures diverses œuvrant pour la protection de l'environnement et pour les économies d'énergie** pour un montant de 298 682 €. Il conventionne annuellement pour définir des objectifs communs ainsi que des programmes d'intervention avec la plupart d'entre elles.

En 2022, le Conseil départemental a noué un partenariat avec la Société de Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, association dont les compétences seront mises à profit dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles : évaluation des plans de gestion, suivis écologiques, animations...

De plus il a travaillé avec la CLI sur un audit radiobiologie afin de faire un bilan des prestations réalisées via le laboratoire départemental et parallèlement a mené une réflexion plus générale sur la compétence des CLI ainsi que sur les moyens nécessaires...

GARANTIR LES SÉCURITÉS SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES

Un investissement de longue date

Afin de répondre aux nécessités locales économiques, environnementales et de sécurité sanitaire en santé animale, hygiène alimentaire et hydrologie, le laboratoire de Tarn-et-Garonne (Public Labos 82) propose à ses clients et usagers un outils de proximité indispensable.

À ces missions s'ajoute la participation du laboratoire comme membre de la Commission locale d'information de Golfech, prévue par la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (2006).

Ces services de qualité sont validés par les agréments des ministères de la santé et de l'environnement ainsi que par son accréditation COFRAC.

La sécurité sanitaire animale

La mission du laboratoire dans ce cadre est de :

- **participer au maintien du bon état sanitaire des cheptels** pour limiter les maladies, les pertes de production et favoriser le commerce,
- diagnostiquer les maladies, détecter de nouveaux syndromes, des résistances aux antibiotiques,
- **effectuer une veille sanitaire des maladies transmissibles à l'homme.**

En 2022, le laboratoire de Tarn-et-Garonne a travaillé pour plus de 1 300 clients en santé animale et a réalisé environ 110 000 analyses portant sur :

- les prophylaxies, introductions et exportations des bovins, caprins, ovins, équins, aviaires,
- les recherches virologiques sur le BVD (Bovine Virale Diarrhée),
- la Fièvre Catarrhale Ovine pour les exportations,
- l'Influenza aviaire, les contrôles salmonelles des exploitations aviaires,
- les ESST en abattoir et équarrissage,
- l'aide au diagnostic avec notamment les autopsies, les bactériologies et parasitologies couplées aux analyses de sérologie et virologie.

Concernant la tarification, le laboratoire applique :

- **un tarif réduit pour certaines analyses appliquées à tous les éleveurs du département** (Actions collectives de grand volume),

- des aides supplémentaires selon les plans d'action de l'ALMA pris charge par la Politique Départementale en Santé Animale.

Ces aides concernent les éleveurs engagés à suivre certaines contraintes pour contrôler systématiquement des maladies importantes sur le plan sanitaire et ou économique lors des prophylaxies et mouvements d'animaux (achat, concours), et les éleveurs confrontés à des pathologies animales entraînant des pertes économiques importantes et nécessitant des aides au diagnostic.

La sécurité alimentaire

L'objectif du laboratoire est de **vérifier la salubrité des denrées alimentaires à tous les stades de la production**. Le laboratoire réalise à cette fin des prélèvements et analyses bactériologiques (*Salmonella*, *Listeria*, *Escherichia coli*...).

En 2022, le laboratoire a compté plus de 300 clients en hygiène alimentaire pour plus de 32 000 analyses, 4400 prélèvements de produits alimentaires et 6650 contrôles de surface (vérification du processus de nettoyage et désinfection).



À cette activité analytique s'ajoute une forte compétence de formation, d'audit et de conseil dans le domaine de l'hygiène et l'équilibre alimentaire qui est reconnue par la **certification QUALIOPi** depuis 2021.

La sécurité sanitaire des eaux

Le laboratoire de Tarn-et-Garonne est un acteur majeur de la sécurité sanitaire liée à l'utilisation de l'eau. Il répond principalement à deux contextes réglementaires :

- 1 - La **gestion du risque de légionellose**, en réalisant les prélèvements et les analyses de *Legionella* dans les réseaux d'eau chaude sanitaire et sur tours aéro-réfrigérantes.

- 2 - **Le risque sanitaire lié à la consommation d'eau** : le laboratoire est fortement impliqué dans le contrôle sanitaire des eaux piloté par l'Agence Régionale de Santé en réalisant les analyses des eaux destinées à la consommation humaine, de production et de ressource notamment en bactériologie et chimie pour le département de Tarn-et-Garonne.

À noter que le laboratoire réalise aussi les analyses réglementaires de bactériologie et de chimie des eaux des **piscines et des baignades naturelles**.

En 2022, le laboratoire a compté environ 290 clients pour son activité sécurité environnementale et sécurité sanitaire des eaux pour plus de 35 000 analyses et 4 800 prélèvements.

Cette activité analytique est complétée par des formations sur la gestion du risque légionelles et par la réalisation de carnets sanitaires pour les établissements recevant du public susceptible d'utiliser des douches collectives..

La sécurité sanitaire humaine

Grâce à son plateau technique puissant, à sa compétence en analyses biomoléculaires, à sa réactivité et à son adaptabilité, **le laboratoire de Tarn-et-Garonne a participé à la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19 jusqu'au 31/12/22** en réalisant les analyses de SARS-COV-2 sur les prélèvements naso-pharyngés et salivaires. Environ 229 000 essais ont été réalisés depuis mai 2020, sur demande d'un groupement de laboratoires d'analyses médicales.

La surveillance environnementale

Le laboratoire de Tarn-et-Garonne **réalise des prélèvements et analyses** (chimie et bactériologie des eaux) nécessaires au suivi environnemental :

- **du fonctionnement des stations d'épuration urbaines et industrielles,**
- **de la qualité des cours d'eau,**
- **des rejets industriels,**
- **de la qualité des eaux de puits des particuliers.**

Depuis 2019, le laboratoire s'est doté d'un **service d'hydrobiologie**. Cette unité est **chargée du prélèvement, de l'identification des invertébrés aquatiques et de la détermination de l'indice I2M2, indicateur majeur dans la qualification de l'état écologique d'un cours d'eau**. En 2022, 26 stations ont été analysées sur les départements du Gers et du Tarn-et-Garonne.



Surveillance de la radioactivité

Une des missions de service public historique (depuis 1989) du laboratoire de Tarn-et-Garonne concerne la surveillance indépendante de la radioactivité de l'environnement autour de la centrale nucléaire de Golfech qui est une volonté du département d'informer la population de manière transparente et indépendante des services de l'Etat et de l'exploitant.

Le service de radiobiologie du laboratoire réalise dans le cadre de cette mission :

- une surveillance mensuelle (prélèvements et analyses) sur plus de 400 matrices liquides ou solides par an,
- une surveillance 24h/24 avec astreinte des trois balises atmosphériques mesurant la radioactivité, avec mise à jour du site www.lvd82.fr,

- une surveillance de l'impact du traitement biocide (EDF) à l'encontre de la prolifération amibienne d'avril à octobre,

- une surveillance (radioactivité) inédite en France des eaux souterraines sous le site nucléaire en tant que laboratoire indépendant : 10 campagnes par an.

- en cas d'exercices nucléaires ou de situations accidentelles à Golfech, une collecte d'informations remise aux instances nationales (Préfecture, IRSN, ASN,)

L'ensemble des **données environnementales** ainsi collectées est publié sur le site www.lvd82.fr et transmis à la **Commission Locale d'Information de Golfech**.

Le Laboratoire répond également **aux demandes de mesures pour les industriels** (importations, exportations) notamment.

Surveillance du moustique tigre

La surveillance du moustique tigre, autre mission de Public Labos 82, est réalisée par la **pose et lecture des pièges pondoires** (25 dans le département), **l'identification des moustiques via le site de signalement citoyen et diagnostic des sites sensibles (centres hospitaliers)**.

À ce jour 134 communes sont colonisées soit 95 % des tarn-et-garonnais concernés.

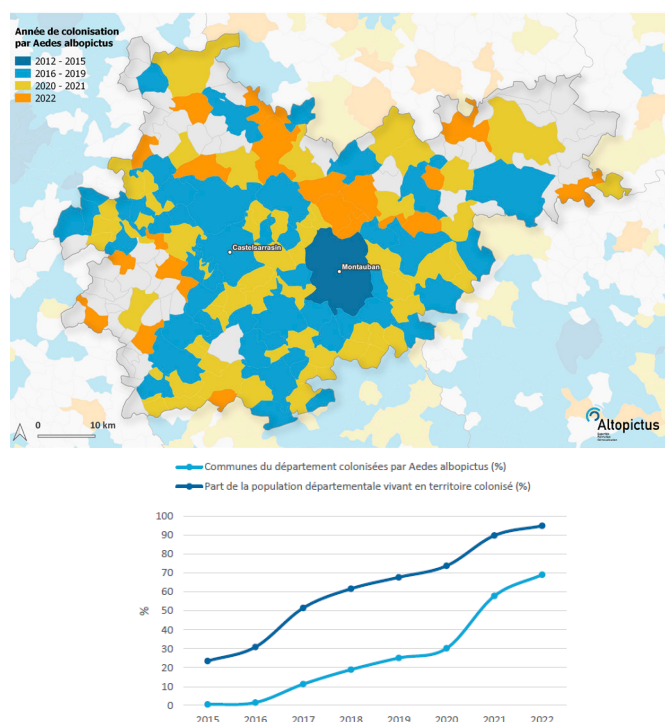


FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION IMPACTÉE ET DES COMMUNES COLONISÉES PAR LE MOUSTIQUE TIGRE DANS LE TARN ET GARONNE DEPUIS L'ANNÉE DE COLONISATION DU DÉPARTEMENT (SOURCES : SI-LAV, ALTOPICUS)

Surveillance de la qualité de l'air

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles, élémentaires et les crèches depuis le 1er janvier 2018, ainsi que dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées depuis le 1er janvier 2020. A ce jour, le diagnostic et bilan de la qualité de l'air intérieur de 10 collèges ont été réalisés.

Depuis décembre 2022 la réglementation a évolué. Le nouveau dispositif est composé d'une évaluation annuelle des moyens d'aération (dont lecture directe de la concentration en dioxyde de carbone) et d'un autodiagnostic mis à jour au minimum tous les 4 ans ainsi qu' à un plan d'actions prenant en compte ces évaluations. La campagne de mesure des polluants n'est à réaliser qu'aux étapes clés de la vie du bâtiment pouvant impacter la qualité de l'air intérieur.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022